



COMPTES CONSOLIDÉS

* *
*

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
7, boulevard Jacques Saadé
Quai de la Joliette
13235 Marseille Cedex 02
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 08

CMA CGM
Société Anonyme

Boulevard Jacques Saadé
4 Quai d'Arenc
13235 Marseille Cedex 2

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
7, boulevard Jacques Saadé
Quai de la Joliette
13235 Marseille Cedex 02
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 08

CMA CGM
Société Anonyme

Boulevard Jacques Saadé
4 Quai d'Arenc
13235 Marseille Cedex 2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société CMA CGM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CMA CGM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables décrits dans les notes 2.2.1 et 2.2.4 de l'annexe des comptes consolidés liés à l'application des nouvelles normes et interprétations depuis le 1^{er} janvier 2019 portant sur :

- i. Le changement de méthode comptable lié à l'application obligatoire de la nouvelle norme IFRS 16 – Contrats de location et de l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- ii. Le changement de présentation des gains et pertes de change opérationnel dans le compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.3 « Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs retenus par la direction. Ces estimations significatives ont notamment trait aux jugements et aux hypothèses utilisées pour l'allocation des prix d'achats dans le cadre de regroupements d'entreprises, la détermination des segments opérationnels, la comptabilisation des primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les tests de dépréciation des actifs non financiers, la détermination de la durée d'utilisation et la valeur résiduelle des navires, l'évaluation des produits à recevoir de surestaries et charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention, l'analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location pouvant avoir une incidence sur la durée de location et l'évaluation des passifs, l'établissement du périmètre de consolidation, l'analyse des participations dans les entreprises associées et co-entreprises et la détermination des risques liées aux avaries maritimes et aux autres litiges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par la société.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain ; les réalisations sont donc susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

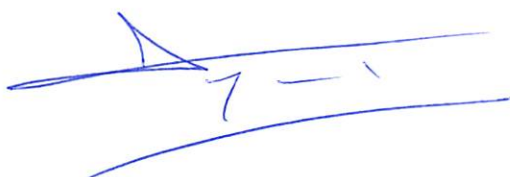
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 6 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Hugues Desgranges
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat global consolidé	4
Bilan consolidé - Actif.....	5
Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres.....	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	8
Notes aux états financiers consolidés	9
Note 1 - Présentation de la Société.....	9
Note 2 - Règles et méthodes comptables	9
2.1 Base de préparation	9
2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables.....	10
2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs.....	16
2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères.....	16
Note 3 - Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice	18
3.1 Regroupements d'entreprises	18
3.2 Développement de la flotte du Groupe	25
3.3 Environnement maritime mondial	26
Note 4 - Résultats de l'exercice	27
4.1 Segments opérationnels	28
4.2 Charges opérationnelles	30
4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales.....	31
4.4 Autres produits et charges opérationnels	31
4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal.....	32
4.6 Résultat financier	32
4.7 Impôt sur les résultats et impôts différés.....	33
Note 5 - Capital engagé et besoin en fonds de roulement	38
5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	38
5.2 Immobilisations corporelles	41
5.3 Dépréciation d'actifs non financiers	46
5.4 Besoin en fonds de roulement.....	48
5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente	50
5.6 Flux de trésorerie disponibles.....	51
Note 6 - Structure du capital et endettement financier	52
6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier.....	52
6.2 Instruments financiers dérivés.....	56
6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	59
6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité.....	62
6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action	63
6.6 Endettement financier	64
6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement	68
Note 7 - Périmètre de consolidation	69
7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation.....	69
7.2 Jugements comptables sur les entités structurées.....	70
7.3 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises	71
7.4 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation	74
7.5 Transactions avec les parties liées	76
Note 8 - Autres notes	78
8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels.....	78
8.2 Autres dettes courantes	86
8.3 Engagements hors bilan.....	87
8.4 Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture	90
Note 9 - Glossaire	91

Compte de résultat consolidé

(en millions de Dollars US, à l'exception du résultat par action)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	30 254,2	23 476,2
Charges opérationnelles	4.2	(26 495,0)	(22 327,4)
EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES		3 759,2	1 148,7
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	15,2	27,5
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.1.2 & 5.2.1	(2 717,9)	(634,0)
Autres éléments opérationnels	4.4	(68,6)	(15,6)
Gains et pertes de change opérationnel	2.4.2	103,9	8,2
Primes d'investissement relatives aux financements des navires	4.5	49,9	46,8
EBIT AVANT QUOTE-PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES		1 141,7	581,7
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.3	143,1	(88,2)
EBIT	4.1	1 284,8	493,5
CORE EBIT	4.1	1 136,7	602,2
Intérêts payés sur emprunts		(1 396,2)	(491,2)
Intérêts perçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie		33,9	41,8
Autres produits et charges financiers		20,4	123,5
RESULTAT FINANCIER	4.6	(1 341,9)	(325,9)
RESULTAT AVANT IMPÔT		(57,1)	167,6
Impôt sur le résultat	4.7	(161,5)	(99,4)
RESULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITES CONTINUEES		(218,6)	68,2
		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(218,6)	68,3
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle		10,5	34,4
PART DU GROUPE		(229,1)	33,9
<i>Résultat par action de base revenant aux actionnaires de CMA CGM (en Dollars US)</i>		(15,2)	2,2

Etat du résultat global consolidé

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre		
	Note	2019	2018	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(218,6)	68,3	
Autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat				
Couverture de flux de trésorerie				
		Variation de juste valeur	(16,7)	14,2
		Recyclage dans le compte de résultat	1,2	1,9
Couverture d'investissement net à l'étranger	6.2.2	7,1	9,1	
Couverture d'investissement net à l'étranger - Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	7.3.2	5,3	12,3	
Opérations à l'étranger - Ecart de conversion		24,4	(40,3)	
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	7.3.2	(9,4)	(35,4)	
Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat				
Réévaluation des avantages au personnel	8.1	(11,7)	(3,8)	
Réévaluation des avantages au personnel pour les entreprises associées et les coentreprises	7.3.2	(0,1)	0,2	
Impôts sur éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat	4.7.2	1,2	(1,3)	
Impôts sur éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat pour les entreprises associées et les coentreprises	7.3.2	(0,0)	(0,1)	
Total autres éléments du résultat global après impôts		1,2	(43,1)	
Total des éléments du résultat global après impôts		(217,4)	25,1	
dont :				
Participations ne donnant pas le contrôle		9,3	34,3	
Part du Groupe		(226,7)	(9,1)	

Bilan consolidé - Actif

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Ecart d'acquisition	5.1.1	2 851,8	1 166,1
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	2 565,9	1 264,1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 417,8	2 430,2
Navires	5.2.1	12 805,6	8 822,2
Conteneurs	5.2.1	2 751,9	485,6
Terrains et constructions	5.2.1	1 824,1	448,0
Autres immobilisations corporelles	5.2.1	384,2	485,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.2.1	17 765,8	10 241,3
Impôts différés actifs	4.7.2	158,9	63,4
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7.3	805,9	1 478,9
Instruments financiers dérivés non courants	6.2	0,7	6,0
Autres créances d'exploitation non courantes	3.1	74,7	-
Autres actifs financiers	6.3.1	320,6	448,0
ACTIF NON COURANT		24 544,3	14 667,7
Stocks	5.4	542,9	528,7
Clients et autres créances	5.4	3 479,7	2 494,7
Actifs d'impôt exigible	5.4	63,3	45,0
Instruments financiers dérivés	6.2	12,4	5,6
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	6.3.2	193,4	144,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	1 750,8	1 401,9
Actifs sur contrats	5.4	774,2	515,9
Charges constatées d'avance	5.4	392,3	499,6
Actifs détenus en vue de la vente	5.5	977,7	18,8
ACTIF COURANT		8 186,5	5 654,7
TOTAL DE L'ACTIF		32 730,9	20 322,4

Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Capital social		234,7	234,7
Réserves et report à nouveau		5 045,8	5 179,2
Résultat de l'exercice		(229,1)	33,9
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		5 051,5	5 447,8
Participations ne donnant pas le contrôle		82,1	77,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		5 133,6	5 525,0
Dettes financières	6.6	15 458,6	8 159,9
Instruments financiers dérivés	6.2	62,1	80,7
Impôts différés passifs	4.7.2	420,7	103,8
Provisions	8.1	304,8	332,7
Avantages au personnel	8.1	289,2	182,4
Autres passifs non courant		64,2	92,9
PASSIF NON COURANT		16 599,7	8 952,4
Dettes financières	6.6	4 055,5	1 020,6
Instruments financiers dérivés	6.2	28,8	2,6
Provisions	8.1	154,9	72,0
Avantages au personnel	8.1	1,3	2,2
Fournisseurs et autres dettes	5.4	6 037,1	4 565,8
Passifs d'impôt exigible	5.4	95,2	96,1
Produits constatés d'avance	5.4	98,5	85,6
Autres passifs courants	8,2	107,7	-
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	5.5	418,6	-
PASSIF COURANT		10 997,6	5 845,0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		32 730,9	20 322,4

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions de Dollars US)

	Revenant aux actionnaires de CMA CGM				TOTAL	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux propres
	Capital social (i)	Réserves, bénéfices non distribués et bénéfice de l'exercice					
		Obligations remboursables en actions (ii)	Primes, réserves légales, bénéfice de l'exercice et autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat	Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat			
Solde au 1er janvier 2018	234,7	56,5	5 350,2	(110,5)	5 530,9	89,5	5 620,4
Résultat de l'exercice	-	-	33,9	-	33,9	34,4	68,3
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(4,3)	(38,7)	(43,0)	(0,1)	(43,1)
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	29,5	(38,7)	(9,1)	34,3	25,1
Transactions avec les détenteurs de participations minoritaires	-	-	6,7	(0,6)	6,1	(18,1)	(12,0)
Dividendes	-	-	(80,0)	-	(80,0)	(29,8)	(109,8)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(73,3)	(0,6)	(73,9)	(46,5)	(120,4)
Solde au 31 décembre 2018	234,7	56,5	5 306,5	(149,8)	5 447,8	77,2	5 525,0
Solde au 1er janvier 2019	234,7	56,5	5 306,5	(149,8)	5 447,8	77,2	5 525,0
IFRS16 - impact reserves	-	-	14,6	-	14,6	-	14,6
Solde au 1er janvier 2019	234,7	56,5	5 321,1	(149,8)	5 462,4	77,2	5 539,5
Résultat de l'exercice	-	-	(229,1)	-	(229,1)	10,5	(218,6)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(10,3)	12,7	2,3	(1,2)	1,2
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(239,4)	12,7	(226,7)	9,3	(217,4)
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	1 151,8	1 151,8
Transactions avec les détenteurs de participations minoritaires	-	-	(97,3)	1,1	(96,1)	(1 130,3)	(1 226,4)
Reserve de paiements fondés sur des actions	-	-	(8,0)	-	(8,0)	-	(8,0)
Dividendes	-	-	(80,0)	-	(80,0)	(25,9)	(105,9)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(185,3)	1,1	(184,1)	(4,4)	(188,6)
Solde au 31 décembre 2019	234,7	56,5	4 896,4	(136,0)	5 051,5	82,1	5 133,6

(i) Le capital social est constitué de (i) 10 578 355 actions ordinaires détenues par MERIT Corporation, ses actionnaires ainsi que les personnes liées à cette entreprise, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 1 action de préférence détenue par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance, anciennement le FSI) pour un total de 14 205 221 actions.

(ii) Les obligations remboursables en actions (« ORA ») correspondent à la part des capitaux propres qui sera obligatoirement convertie en actions ordinaires. Elles ont été souscrites en juin 2013 par Bpifrance. Ces ORA seront converties au 31 décembre 2020 et représenteront alors 6% des actions ordinaires (après prise en compte de l'effet de dilution).

Acquisition de filiales et transactions avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

A la date d'acquisition (soit le 4 janvier 2019, cf. note 3.1), le Groupe possédait 32,94% des parts du capital de CEVA. La méthode de comptabilisation du goodwill complet ayant été retenue, la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle est présentée à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2019, l'offre publique d'achat ayant été finalisée, le Groupe est devenu propriétaire de 100% des parts de CEVA, opération enregistrée en tant que transaction avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2019	2018
Résultat de l'exercice		(218,6)	68,2
Passage du résultat de l'exercice aux flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
- Amortissements et dépréciations	5.2.1	2 717,9	634,0
- Amortissements des primes d'investissement relatives aux financements des navires		(49,9)	(46,8)
- Autres éléments opérationnels	4.4	68,6	15,6
- (Augmentation) / Diminution des provisions		(96,5)	(51,5)
- Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	(15,2)	(27,5)
- Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.3	(143,1)	88,1
- Charges d'intérêts sur endettement net		1 348,9	448,5
- Impôts sur le résultat	4.7	161,5	99,4
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0,5	(89,9)
Variation du fonds de roulement	5.4	(15,3)	167,3
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts		3 758,8	1 305,5
- Paiement d'impôts sur le résultat		(198,9)	(105,0)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles, après impôts		3 559,9	1 200,5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1.2	(83,8)	(79,7)
Regroupements d'entreprises et transactions avec des intérêts minoritaires, nets de trésorerie acquise / cédée	3.1	(853,0)	(247,0)
Nouveaux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	7.3	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2.1	(522,9)	(426,8)
Produits de cession des immobilisations corporelles		138,6	167,8
Dividendes reçus d'entreprises associées ou coentreprises	7.3	28,9	18,1
Flux de trésorerie lié aux autres actifs financiers		24,3	125,4
Variation des valeurs mobilières de placement		18,0	1,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(1 250,0)	(963,6)
Flux de trésorerie disponible	5.6	2 310,0	236,9
Dividendes payés aux propriétaires de la société-mère et aux participations ne donnant pas le contrôle		(20,0)	(184,4)
Produits de l'émission d'emprunts, nets des coûts d'émission	6.6	3 012,0	994,1
Remboursements des emprunts	6.6	(2 625,7)	(540,2)
Paiements relatifs à la part "principal" des contrats de location	6.6	(1 834,8)	(63,1)
Charges d'intérêts payées sur endettement net		(546,1)	(346,7)
Paiements relatifs à la part "intérêt" des contrats de location		(692,2)	(47,5)
Refinancement d'actifs	6.6	769,7	54,0
Autres flux de trésorerie lié aux opérations de financements		(67,5)	2,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	6.7	(2 004,6)	(131,2)
Effets de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires		(22,2)	(16,8)
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		283,1	88,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		1 314,8	1 226,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan		1 750,8	1 401,9
Cash reported in assets held-for-sale		4,1	-
Découverts bancaires		(156,9)	(87,1)
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	6.4	1 598,0	1 314,8
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		283,1	88,9
Informations supplémentaires :			
- Opérations d'investissement sans incidence sur la trésorerie	5.2.1	1 756,9	54,0
Informations supplémentaires : intérêts financiers			
- Intérêts reçus		29,8	44,2
- Intérêts payés hors passifs de locations		(575,9)	(438,4)

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation de la Société

Les états financiers consolidés (« EFC ») du groupe CMA CGM (ci-dessous « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2020, et seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Les activités principales du Groupe sont le transport de marchandises par porte-conteneurs et la logistique, à travers des solutions de « bout-en-bout » concernant la gestion de fret et la gestion logistique opérées par CEVA. Les autres activités du Groupe incluent principalement les services portuaires.

La société mère du Groupe, CMA CGM S.A., est une société anonyme de droit français. L'adresse du siège social est Boulevard Jacques Saadé, 4 Quai d'Arenc, 13235 Marseille Cedex 2, France.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

A partir de la note 4, les principes comptables ont été surlignés en bleu.

2.1 Base de préparation

Les EFC du groupe CMA CGM ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur, des valeurs mobilières de placement, des instruments financiers dérivés et des actifs nets acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ont tous été évalués à la juste valeur. Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont détaillées ci-après. Elles ont été appliquées de façon constante et cohérente à tous les exercices présentés.

2.1.1 Déclaration de conformité

Les EFC du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (« UE »).

Les normes IFRS sont accessibles sur le lien suivant :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>

Les normes IFRS incluent les normes approuvées par l'IASB et composées des IAS et des interprétations issues de l'IFRS IC ou ses prédécesseurs dénommés IFRIC (jusqu'en 2010) et SIC (jusqu'en 2002).

2.1.2 Principes de consolidation

Les EFC comprennent :

- Les états financiers de CMA CGM ;
- Les états financiers de ses filiales contrôlées, dont CEVA Group (cf. note 3.1) ; ainsi que
- La quote-part du résultat net et de l'actif net des entreprises associées et des coentreprises.

Les EFC sont présentés en Dollars US, qui est également la devise principale de l'environnement économique dans lequel CMA CGM exerce son activité (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle des entités opérant dans le domaine du transport maritime est le Dollars US, à l'exception de certains armateurs régionaux. Cela signifie, entre autre, que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles, et donc les dépréciations et les amortissements rattachés, sont tenus et exprimés en Dollars US à partir de la date d'acquisition. Pour les entités opérant dans d'autres activités, la monnaie fonctionnelle est généralement la devise locale du pays dans laquelle ces activités sont menées.

Toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche (Dollars US 000 000) avec une décimale, sauf indication contraire.

2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans ces EFC l'ont été de manière constante et cohérente avec ceux retenus pour les EFC du Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception des points suivants :

2.2.1 Application de nouvelles normes ou modifications de normes ou de nouvelles interprétations de l'IFRS IC au 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 : Contrats de location; approuvée par l'UE le 9 novembre 2017 ; applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 (application anticipée possible)

Principes, méthode de transition et options comptables

Le Groupe a adopté IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, comme permis par la norme. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Les incidences cumulées de l'adoption d'IFRS 16 sont reconnues en ajustements des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

La mise en place de la norme IFRS 16 a un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les actifs non courants et les dettes financières du Groupe, étant donné l'importance des contrats de location opérationnelle du Groupe. Selon les précédentes normes, les dépenses relatives aux contrats de locations opérationnelles étaient reconnues au compte de résultat en charges opérationnelles en (i) dépenses d'affrètements, (ii) dépenses de logistique, (iii) frais généraux et administratifs et (iv) autres charges opérationnelles. A compter de la mise en œuvre d'IFRS 16, les dépenses relatives aux contrats de locations opérationnelles impactent principalement le compte de résultat au niveau de l'amortissement linéaire du droit d'utilisation et au niveau des intérêts de la dette de loyers.

Le Groupe conclut principalement des contrats de location relatifs à la location de navires, de conteneurs et de biens immobiliers ainsi que dans le cadre de concessions portuaires.

Les dettes de loyer correspondent à la valeur actualisée des loyers restant à payer, actualisées en utilisant les taux d'emprunt marginaux utilisés par CMA CGM à la date de transition.

Conformément à la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes :

- Conservation des analyses existantes (faites sous la précédente norme IAS 17) pour savoir si un accord est ou contient un contrat de location ;
- Recours aux analyses précédemment effectuées pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Exclusion des contrats de courte durée dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 12 mois au 1^{er} Janvier 2019 ; cette option consistant à exclure de l'application de la norme IFRS 16 les contrats dont la durée de location est inférieure à 12 mois a également été appliquée aux nouveaux contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Recours à l'expérience pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsqu'un contrat comporte des options d'extension ou de résiliation anticipée.

A la date de transition, le droit d'utilisation correspondait à la valeur de la dette de loyers retraitée (i) du montant des loyers payés d'avance ou comptabilisés en tant que charges à payer pour les contrats reconnus au bilan au 31 Décembre 2018, (ii) des coûts directs initiaux, (iii) des provisions pour coûts de démantèlement et pour contrats déficitaires, (iv) du composant relatif aux arrêts techniques obligatoires, (v) des positions financières liées à l'évaluation à la juste valeur des contrats de location opérationnelle acquis lors de précédents regroupements d'entreprises et (vi) des gains différés reconnus au 31 Décembre 2018. Par la suite, le droit d'utilisation est évalué au coût, déduction faite des amortissements, des dépréciations et de certaines réévaluations de dettes de loyer liées à la modification du contrat de location.

Lorsque les contrats contiennent à la fois une composante « location » et une composante « services », la Société sépare les deux composantes en se basant sur leurs prix respectifs. Cette distinction concerne principalement les contrats d'affrètement de navires et consiste à exclure les coûts de fonctionnement (« running costs ») du montant du loyer et ainsi à déterminer l'équivalent de la composante « loyer » d'un contrat de location coque nue.

Position récente de l'IFRIC relative à la durée du bail et à la durée d'usage des aménagements locatifs

Pour déterminer si un locataire est raisonnablement certain de prolonger (ou de ne pas résilier) un bail, IFRS 16 exige d'une entité qu'elle tienne compte de tous les faits et circonstances pertinents qui créent une incitation économique pour le locataire. Cela comprend les améliorations locatives réalisées ou à réaliser au cours de la durée du contrat qui devraient consister en des avantages économiques importants pour le locataire lorsqu'une option de prolongation ou de résiliation du bail devient exerçable.

De plus, comme mentionné ci-dessus, une entité tient compte de l'aspect économique plus général du contrat lorsqu'elle détermine la période exécutoire d'un bail. Cela comprend, par exemple, les coûts d'abandon ou de démantèlement des améliorations locatives non amovibles. Si une entité prévoit utiliser des améliorations locatives non amovibles au-delà de la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations locatives indique que l'entité pourrait encourir une pénalité plus qu'insignifiante si elle met fin au bail. Par conséquent, en appliquant IFRS 16, une entité examine si le contrat est exécutoire pour au moins la période d'utilité prévue des améliorations locatives.

En conséquence de cette position récente de l'IFRIC, le Groupe pourrait être amené à réviser certaines durées en 2020 mais ne s'attend pas à des impacts significatifs.

Effet de la première application de la norme IFRS 16

Par conséquent, l'EBITDA et le Core EBIT du Groupe, excluant CEVA, s'améliorent respectivement de 1 855,3 millions de Dollars US et de 326,3 millions de Dollars US au 31 Décembre 2019 (cf. Note 3.1.1).

Au 1^{er} Janvier 2019, l'évaluation des dettes de loyer selon IFRS 16 s'élevait à 6,9 milliards de Dollars US, à l'exception des contrats de location financière existants :

- La dette de loyers relative aux engagements de location opérationnelle de coque nue pour les navires était égale à 4,1 milliards de Dollars US ;
- La dette de loyers relative aux engagements de location opérationnelle de conteneurs était égale à 2,4 milliards de Dollars US ;
- La dette de loyers relative aux engagements de concessions portuaires était égale à 0,2 milliard de Dollars US ; et
- La dette de loyers relative aux engagements de locations immobilières et les autres contrats de locations opérationnelles était égale à 0,2 milliard de Dollars US.

Il n'y a pas d'impact significatif relatif aux contrats de location financière préexistants. La valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés au 31 Décembre 2018 a été maintenue sous IFRS 16 à la date de transition et ce conformément à la nouvelle norme.

Comme indiqué ci-dessus, une provision pour coûts de démantèlement et de remise en état a été comptabilisée concernant les droits d'utilisation des conteneurs. Elle a été calculée et comptabilisée conformément à la norme IAS 37, afin de refléter les obligations du locataire dans certains contrats de location de conteneurs visant à remettre en état les actifs loués avant de les restituer au bailleur.

L'application d'IFRS 16 a généré les impacts suivants dans le bilan du Groupe à la date de transition :

	Au 31 décembre 2018	1ère application IFRS 16	Au 1er janvier 2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 430,2	-	2 430,2
Navires	8 822,2	4 171,1	12 993,3
Conteneurs	485,6	2 437,7	2 923,3
Terrains et constructions	448,0	152,2	600,2
Autres immobilisations corporelles	485,4	219,7	705,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 241,3	6 980,7	17 221,9
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 478,9	(13,9)	1 465,1
ACTIF NON COURANT	14 667,7	6 966,8	21 634,5
	-	-	-
Clients et autres créances	2 494,7	-	2 494,7
Actifs sur contrats	515,9	-	515,9
Charges constatées d'avance	499,6	(189,8)	309,8
ACTIF COURANT	5 654,7	(189,8)	5 464,9
TOTAL DE L'ACTIF	20 322,4	6 777,0	27 099,4
Réserves et report à nouveau	5 179,2	14,6	5 193,8
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5 447,8	14,6	5 462,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 525,0	14,6	5 539,6
Dettes financières	8 159,9	5 768,0	13 927,9
Provisions	332,7	34,7	367,4
Produits constatés d'avance	92,9	(63,6)	29,3
PASSIF NON COURANT	8 952,4	5 739,1	14 691,5
Dettes financières	1 020,6	1 144,6	2 165,3
Provisions	72,0	(11,9)	60,2
Fournisseurs et autres dettes	4 565,8	(37,1)	4 528,7
Produits constatés d'avance	85,6	(72,3)	13,3
PASSIF COURANT	5 845,0	1 023,4	6 868,4
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	20 322,4	6 777,0	27 099,5

Concernant l'impact d'IFRS 16 pour CEVA, cette information n'est pas incluse dans le tableau ci-dessus car la date d'acquisition est postérieure à la date d'application d'IFRS 16. Néanmoins, CEVA a appliqué IFRS 16 en appliquant des principes similaires à ceux de CMA CGM concernant tous les aspects significatifs de la norme et a reconnu des dettes de loyer et des droits d'utilisation pour un montant de 1,3 milliards de Dollars US. Si CEVA avait été consolidée au 1^{er} Janvier 2019, l'impact IFRS 16 en termes de dettes de loyer aurait été de 8,2 milliards de Dollars US.

Les impacts de la norme IFRS 16 dans le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés, incluant les impacts de CEVA, sont détaillés en Note 3.1.1.

La réconciliation entre la balance d'ouverture des dettes de loyer au 1^{er} Janvier 2019 et les engagements hors bilan concernant les contrats de location opérationnelle présentés en note 8.2.1 des EFC 2018 peut être présentée comme ci-dessous :

Engagements des contrats de location opérationnelle au 31/12/2018 - Non actualisés (*)	8 529,6
Contrats de location à court terme reconnus linéairement en charges	n.a.
Contrats qualifiés de contrats de services	n.a.
Contrats de location de faible valeur reconnus linéairement en charges	n.a.
Coûts de résiliation inclus dans la dette de loyer - avant actualisation	145,2
Période de restitution (au-delà de la date de résiliation) non inclus dans les engagements 2018 - avant actualisation	337,3
Différence dans la date de résiliation pour des contrats de conteneurs spécifiques pour lesquels la date de résiliation raisonnablement certaine n'était pas conforme aux exigences IFRS 16 dans les engagement pour 2018 - avant actualisation	117,8
Contrats de location à court terme reconnus en raison de l'option d'achat contractuelle	59,0
Autres ajustements	68,8
Effet d'actualisation lié à l'application d'IFRS 16 (affiné par rapport à l'effet d'actualisation présenté dans les engagements pour 2018)	(2 345,1)
Dettes de loyer reconnues au 1er janvier 2019 (**)	6 912,6
Engagements des contrats de location financière au 31/12/2018 - Actualisés	987,4
Total dettes de loyer reconnues au 1er janvier 2019	7 900,0
<i>(*) Correspond aux engagements des contrats de location opérationnelle non actualisés présentés dans les EFC 2018 concernant les navires, les conteneurs, les concessions et l'immobilier</i>	
<i>(**) Dont:</i>	
Dettes de loyer non courantes	5 768,0
Dettes de loyer courantes	1 144,6

Achat en substance

L'IASB a décidé de ne pas prévoir d'exigences particulières dans la norme IFRS 16 visant à distinguer un contrat de location d'une vente ou d'un achat d'actif. Cependant, conformément aux bases de conclusion BC139, l'IASB a observé que :

- la comptabilisation de contrats de location assimilés à la vente ou à l'achat de l'actif sous-jacent serait similaire à la comptabilisation de transactions de vente ou d'achat appliquant les exigences d'IFRS 15 et d'IAS 16 ;
- la comptabilisation d'une transaction dépend de sa substance et non de sa forme légale.

Par conséquent, si un contrat est considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle, il répond à la définition des immobilisations corporelles d'IAS 16 et sera comptabilisé en appliquant cette norme, indépendamment du fait qu'il n'y a pas eu de transfert juridique. Si le contrat n'est pas considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle mais répond à la définition d'un contrat de location, le contrat est comptabilisé en appliquant IFRS 16.

4 contrats de location de navires ont été comptabilisés en tant qu'achats en substance, étant donné que les contrats prévoyaient notamment une obligation d'achat à la fin du contrat de location, ce qui ne change que le classement au bilan des actifs et passifs.

Impôts différés

Le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption permise par IAS 12.15 & 24 concernant les impôts différés. Par conséquent, aucun impôt différé n'a été reconnu sur de potentielles différences entre l'application d'IFRS 16 et le traitement retenu au niveau fiscal (cf. Note 4.7.2).

Durée & options

Lors de l'évaluation des conditions de location, la Direction a analysé les options d'achat existantes, les conditions de restitution et de renouvellement, et les options de résiliation, en tenant compte des facteurs

économiques et de tout autre facteur pertinent afin de déterminer si ces options sont raisonnablement certaines d'être exercées ou non.

Cette analyse est effectuée trimestriellement afin de déterminer de potentiels changement d'intention. Ces changements peuvent modifier la durée des contrats ou le statut des options et ainsi mener à la modification du montant de dette de loyers entre autre.

La durée d'un contrat de location tient compte de la période de restitution des navires et des conteneurs qui font partie de la période exécutoire de location, basée sur des statistiques historiques et sur les dispositions contractuelles. Ces éléments dont l'objet d'une revue annuelle.

Taux d'actualisation

Le Groupe utilise les taux d'emprunt marginaux comme taux d'actualisation pour tous les contrats de location. Ces taux sont déterminés selon plusieurs critères dont, principalement, la catégorie d'actif, la durée (différente de la durée), l'âge des actifs, la devise du contrat de location etc...

Le taux d'actualisation moyen retenu à la transition était de 8,9%.

Les taux d'actualisation sont revus trimestriellement.

Dépréciation

Les tests de dépréciation des droits d'utilisation suivent les mêmes principes que les autres immobilisations corporelles (cf. Note 5.3).

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des positions fiscales incertaines sur le traitement de l'impôt sur le résultat. En substance, l'entité doit tenir compte de la possibilité qu'a l'administration fiscale d'examiner tout traitement fiscal incertain en ayant un accès à toute l'information qu'elle jugera nécessaire pour ses contrôles. Ainsi, un passif d'impôt devrait être reconnu dès lors il est probable que l'administration fiscale refuse le traitement fiscal.

En appliquant IFRIC 23, le Groupe a analysé ses risques fiscaux inclus dans le périmètre de l'interprétation et a conclu qu'il n'y avait pas de dette complémentaire à reconnaître. CEVA a également appliqué cette interprétation et, dans ce cadre, a requalifié des risques fiscaux pour un montant de 24,9 millions de Dollars US au 1^{er} janvier 2019, réduite à 18,5 millions de Dollars US au 31 décembre 2019.

Modifications de normes sans impact significatif :

Les modifications de normes suivantes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe et ses résultats :

Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative

Cet amendement modifie les conditions existantes d'IFRS 9 en matière de droits de résiliation afin de permettre l'évaluation au coût amorti (ou, selon le « business model », à la juste valeur par résultat) même en cas de compensation négative pour paiement anticipé.

Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises

Cet amendement précise qu'IFRS 9 s'applique aux autres instruments financiers dans une entreprise associée ou une coentreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris aux intérêts à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)

Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation du régime

En cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime, l'entité doit comptabiliser et évaluer le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Elle doit ensuite déterminer l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabiliser toute variation de cet effet.

- 2.2.2 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices postérieurement au 1^{er} janvier 2019, approuvés par l'UE et non appliqués par anticipation

Amendements à IAS 1 et IAS 8: Définition de « significatif »

Ces amendements à IAS 1 et IAS 8 clarifient la définition du terme « significatif » et garantissent l'uniformité de cette définition dans le cadre conceptuel ainsi que dans toutes les normes IFRS.

Modifications de normes adoptées mais ne pouvant pas être appliqués par anticipation :

Les modifications de normes suivantes ont été récemment adoptées par l'Union Européenne avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, et sans possibilité d'application anticipée, et ne sont pas censées avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS

- 2.2.3 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2019 et non encore approuvés par l'UE
 - *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2018 et non encore approuvés par l'UE*

IFRS 14 : Comptes de report réglementaires :

Le processus d'adoption de cette norme provisoire a été suspendu jusqu'à la publication de la norme finale.

- *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019 et non encore approuvés par l'UE*

L'incidence des nouvelles interprétations suivantes est actuellement en cours d'analyse par la Société :

IFRS 17 : Contrats d'assurance

Amendements à IFRS 3 : Regroupement d'entreprises

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

- 2.2.4 Changement de présentation

Pour une meilleure mesure de la rentabilité opérationnelle, la Direction a décidé d'exclure les gains et pertes de change opérationnel de l'EBITDA et de le présenter en-dessous de l'EBITDA mais en l'incluant dans l'EBIT, et en l'excluant du Core EBIT. Les gains et pertes de change opérationnel ainsi concernées ont été retraitées de la période comparative pour une meilleure comparaison.

2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des EFC nécessite le recours à des hypothèses, des estimations et à des jugements professionnels qui affectent les produits, les charges, les actifs et les passifs, et les notes annexes sur les engagements figurant dans les états financiers à la date de clôture.

Bien que ces EFC reflètent les meilleures estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date de préparation des comptes, le dénouement des transactions et les situations réelles pourraient différer de ces estimations suite à des changements d'hypothèses ou de conditions économiques.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses impactant les EFC ont été les mêmes que pour l'exercice 2018 ; ils sont associés aux notes ci-dessous et sont surlignés en vert :

- Jugements utilisés dans le cadre des allocations de prix d'achat lors de regroupements d'entreprises (« PPA »), cf. note 3.1.1 ;
- Jugements utilisés dans le cadre de la détermination des segments opérationnels (cf. note 4.1) ;
- Jugements et estimations utilisés dans le cadre de la comptabilisation des primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal (cf. note 4.5) ;
- Impôts différés actifs reconnus sur pertes reportables (cf. note 4.7.2) ;
- Dépréciation des actifs non financiers (cf. note 5.3) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des navires (cf. note 5.2) ;
- Produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention (cf. note 5.4) ;
- Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, renouvellement, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location (cf. note 5.2) ;
- Jugements utilisés dans le cadre de l'établissement du périmètre de consolidation (cf. note 7.1) ;
- Jugements et hypothèses principales utilisés dans le cadre de l'analyse des participations dans les entreprises associées et coentreprises (cf. note 7.3.1) ;
- Jugements et estimations utilisés dans le cadre de la détermination des risques liés aux avaries maritimes, contentieux de la société et des provisions associées (cf. note 8.1).

2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date du bilan ;
- Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en « Ecarts de conversion » au sein des autres éléments du résultat global ;
- Les écarts d'acquisition (« Goodwill ») et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une filiale étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de la filiale étrangère et convertis au cours de clôture.

Lors de la consolidation, les écarts de change, découlant de la conversion de l'investissement net dans des activités à l'Étranger, d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de conversion initialement reconnus en autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat dans les plus ou moins-values de cession.

2.4.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global, en tant qu'instruments de couverture, soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net.

Les écarts de conversion sur les actifs et passifs opérationnels (en particulier les créances clients et les dettes fournisseurs) sont enregistrées en « Gains/(Pertes) de change opérationnels, nets » au sein des « Charges opérationnelles ». Les écarts de conversion sur les actifs et passifs financiers sont enregistrées en « Gains/(Pertes) de change financiers ».

Les taux de conversion contre un Dollar US dans les monnaies présentant les transactions les plus significatives sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2019	2018	2019	2018
Euro	0,89015	0,87336	0,89309	0,84721
Livre sterling	0,75734	0,78122	0,78350	0,74958
Dollar australien	1,42380	1,41659	1,43800	1,33857
Yuan chinois	6,96146	6,87782	6,9093	6,61692
Dollar singapourien	1,34511	1,36166	1,36427	1,34922

Note 3 - Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

3.1 Regroupements d'entreprises

Estimations et jugements comptables significatifs

En application d'IFRS 3, tous les actifs acquis, passifs encourus et passifs éventuels ont été comptabilisés à la valeur de marché. Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer ces valeurs sont les suivantes :

- **Méthode du comparatif de marché** (« Market comparison method ») : Cette méthode de valorisation compare, pour des actifs similaires et si elles sont disponibles, les valeurs observables sur le marché principal. Cette méthode est principalement utilisée pour la valorisation des navires et conteneurs ainsi que pour l'évaluation des contrats avantageux et désavantageux.
- **Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs** (« Discounted cash flow method ») : Cette méthode de valorisation prend en compte les flux de trésorerie futurs et un taux d'actualisation adapté afin de calculer la valeur actualisée des actifs et des passifs qui n'ont pas de valeurs observables sur un marché donné. Cette méthode est fondée sur des données observables dans la mesure du possible.
- **Approche fondée sur les résultats** : Cette méthode d'évaluation de marque consiste à la valorisation (i) de l'économie de redevances qui seraient payées si la marque devait être louée et (ii) de la méthode dite de « surprofits » appliquée à l'évaluation des contrats avec les clients ainsi qu'aux droits de concessions portuaires.

3.1.1 Acquisition de CEVA Logistics

Description de la transaction

Le 3 mai 2018, le Groupe a confirmé son investissement dans CEVA Logistics (« CEVA »), un acteur mondial du secteur de la logistique, à l'occasion de l'introduction en bourse de ce dernier. Cet investissement s'est d'abord fait sous la forme d'obligations convertibles transformées en actions ordinaires de CEVA le 13 août 2018 après obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises. L'investissement de CMA CGM représentait alors 24,99% du capital de CEVA. Compte tenu du prix de l'IPO fixé à 27.5 CHF par action, le montant de l'investissement de CMA CGM s'élevait alors à 379 millions CHF (381 million de de Dollars US).

Le 17 octobre 2018, le Groupe a pris une nouvelle participation de 7,95%, portant ainsi sa participation dans CEVA Logistics à 32,94%. A la suite de ces investissements, CMA CGM a disposé de deux sièges au Conseil d'administration de CEVA, garantissant ainsi au Groupe une influence notable. Cet investissement a ainsi été reconnu comme une participation dans une entreprise associée jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Groupe a sécurisé 17.6% complémentaires à travers des instruments dérivés, le dernier instrument ayant été souscrit le 4 janvier 2019 représentant 5% des actions CEVA, atteignant ainsi 50,6% de l'exposition économique au 4 janvier 2019, définie comme date d'acquisition conformément à IFRS 3.

Le Groupe a annoncé le 25 octobre 2018 son intention de faire une offre de rachat aux actionnaires de CEVA Logistics AG au prix de 30 CHF par action. Cette offre a été ouverte le 28 janvier 2019 pour se clôturer en avril 2019, ce qui s'est traduit par une participation totale correspondant à 96,65% des actions CEVA et des droits de vote à l'issue de l'offre. Le Groupe a ensuite continué d'acheter des actions CEVA sur le marché, atteignant ainsi une participation de 100% au 31 décembre 2019.

Le règlement des dérivés ainsi que l'offre publique d'achat ont eu lieu en avril, pour un montant total de 1 188,1 millions de Dollars US, financés en partie par un tirage de dette de 725 millions de Dollars US venant à échéance dans 1,5 ans avec des options incitatives de remboursement anticipé.

Dans le but d'acquérir 100% des actions CEVA émises, CMA CGM S.A. a déposé une demande d'annulation des actions CEVA restantes conformément à l'art. 137 de la loi sur les infrastructures des marchés financiers (LIMF)

après de la Cour Suprême du canton de Zoug le 7 mai 2019. Par décision du 12 septembre, le tribunal de grande instance du canton de Zoug a annulé toutes les actions nominatives détenues par le public de CEVA Logistics AG d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune. Le processus de radiation de CEVA Logistics AG a été finalisé mi-octobre avec le paiement des actions résiduelles détenues par les minoritaires.

Le prix total payé en 2018 et 2019 pour acquérir 100% des actions CEVA s'élève à 1,7 milliard de Dollars US.

Le prêt de 725 millions de Dollars US a été partiellement refinancé par le biais de certaines opérations décrites dans la note 6.6 et s'élève à 192,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (cf. note 8.4 pour évolution ultérieure).

Par ailleurs, la cession de la plupart des activités logistiques de CMA CGM à CEVA a été clôturée le 2 mai 2019, pour un montant total de 105 millions de Dollars US, pour laquelle CMA CGM a accordé un crédit-vendeur d'un an à CEVA. Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur ces EFC car elle constitue une opération intra-groupe.

Prix payé, allocation du prix d'achat («APA») et écart d'acquisition final

À la date d'acquisition, le prix payé, l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés ainsi que l'écart d'acquisition sont analysés de la manière suivante (en millions d'USD):

		(En millions d'USD)
Prix payé pour la participation de 32,94% dans CEVA Logistics	A	507,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie de CEVA Logistics à la date d'acquisition	B	368,4
Prix payé pour la participation de 32,94% dans CEVA Logistics, nette de la trésorerie acquise	C = A (-) B	139,3
Actifs identifiables acquis		
Marques		172,0
Portefeuilles clients		1 139,0
Logiciels et licences		13,0
Autres immobilisations incorporelles		54,7
Terrains et constructions (*)		1 268,2
Autres immobilisations corporelles		102,8
Entreprises associées et coentreprises		201,0
Impôts différés actifs		105,6
Autres actifs non courants		130,1
Stocks		6,0
Fonds de roulement - actifs		1 353,5
Passifs assumés		
Participations ne donnant pas le contrôle		1,0
Dettes financières non courantes (*)		2 401,1
Impôts différés passifs		329,1
Provisions non courantes (*)		217,1
Autres passifs non courants		35,8
Part courante des provisions		81,6
Dettes financières courantes (*)		384,3
Instruments financiers dérivés courants		13,7
Fonds de roulement - passifs (*)		1 434,9
Juste valeur des actifs nets acquis	D	(352,6)
Juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	E	1 150,6
Réévaluation des actions précédemment acquises	F	46,0
Ecart d'acquisition	C (-) D (+) E (+) F	1 688,5

(*) Première application IFRS 16 incluse

Comme indiqué ci-dessus, ce tableau est basé sur une participation de 32,94% à la date d'acquisition et les participations ne donnant pas le contrôle ont été évaluées à la juste valeur (écart d'acquisition complet).

Les principales estimations et principes utilisés dans la détermination de l' allocation du prix d'achat sont les suivants:

- Le prix transféré pour l'acquisition ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle correspondent au prix payé ou à payer au moment de l'acquisition;
- L'intention de CMA CGM SA ayant été d'obtenir le contrôle total de CEVA, la direction a décidé d'appliquer la méthode de l'écart d'acquisition complet conformément à IFRS 3. Les actions acquises

après la date d'acquisition sont traitées comme des transactions avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

- A l'exception des frais d'émission de dette, des frais liés à l'acquisition ont été engagés au cours de la transaction; ceux-ci ont été comptabilisés en «Autres produits et charges opérationnels» (cf. note 4.4), hors EBITDA et Core EBIT.
- Avant la date d'acquisition, la Société avait investi dans CEVA, cet investissement ayant été traité comme un investissement dans une entreprise associée jusqu'à la date d'acquisition, y compris la quote-part de résultat 2018 de CEVA. Cet investissement a été réévalué à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui a entraîné un gain de réévaluation d'un montant de 96,6 millions de Dollars US présenté en quote-part de résultat des entreprises associées dans le compte de résultat consolidé.

Conformément à IFRS 3, tous les actifs acquis, passifs et passifs éventuels assumés ont été évalués à leur juste valeur. Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs des principaux actifs et passifs ont consisté principalement en la méthode des flux de trésorerie futurs et des flux de trésorerie actualisés afin d'évaluer la marque CEVA et les portefeuilles clients.

L'allocation définitive du prix d'achat a amené à reconnaître un écart d'acquisition final de 1 688,5 millions de Dollars US, principalement expliqué par la valeur additionnelle future des relations clients, la main d'œuvre assemblée et des synergies complémentaires.

Contribution de CEVA et de la première application d'IFRS16 au Compte de Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019

	Exercice clos le 31 décembre						Exercice clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre
	2019						2018	Variation
	Compte de résultat consolidé	Contribution de CEVA sans IFRS16	CEVA - Application IFRS16	CMA CGM - Application IFRS16	Eliminations	CMA CGM - Compte de résultat sans CEVA ni IFRS16	Compte de résultat consolidé publié	
	A	B	C	D	E	F = A (-) B (-) C (-) D (-) E	G	F (-) G
CHIFFRE D'AFFAIRES	30 254,2	7 121,7	-	-	(160,1)	23 292,6	23 476,2	(183,6)
Charges opérationnelles	(26 495,0)	(6 983,1)	405,8	1 855,3	160,1	(21 933,1)	(22 327,4)	394,3
EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES	3 759,2	138,6	405,8	1 855,3	-	1 359,5	1 148,7	210,8
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	15,2	1,4	-	-	-	13,9	27,5	(13,7)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 717,9)	(121,1)	(378,8)	(1 529,0)	-	(689,0)	(634,0)	(55,0)
Autres éléments opérationnels	(68,6)	(40,7)	-	-	-	(27,8)	(15,6)	(12,2)
Gains et pertes de change opérationnel	103,9	(0,0)	-	-	-	103,9	8,2	95,7
Primes d'investissement relatives aux financements des navires	49,9	-	-	-	-	49,9	46,8	3,1
EBIT AVANT QUOTE-PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	1 141,7	(21,9)	26,9	326,3	-	810,3	581,7	228,7
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	143,1	16,6	-	-	-	126,4	(88,2)	214,6
EBIT	1 284,8	(5,2)	26,9	326,3	-	936,8	493,5	443,3
CORE EBIT	1 136,7	34,1	26,9	326,3	-	749,3	602,2	147,2
Intérêts payés sur emprunts	(1 396,2)	(131,9)	(48,4)	(627,1)	-	(588,8)	(491,2)	(97,6)
Intérêts perçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	33,9	(0,3)	-	-	-	34,2	41,8	(7,6)
Autres produits et charges financiers	20,4	(1,8)	-	(6,7)	-	28,9	123,5	(94,6)
RESULTAT FINANCIER	(1 341,9)	(134,0)	(48,4)	(633,8)	-	(525,7)	(325,9)	(199,8)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(57,1)	(139,2)	(21,5)	(307,5)	-	411,1	167,6	243,5
Impôt sur le résultat	(161,5)	(21,3)	-	-	-	(140,2)	(99,4)	(40,8)
RESULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITES CONTINUEES	(218,6)	(160,5)	(21,5)	(307,5)	-	270,9	68,2	202,7
RESULTAT DE L'EXERCICE	(218,6)	(160,5)	(21,5)	(307,5)	-	270,9	68,2	202,7
dont :	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	10,5	(20,6)	-	-	-	31,1	34,4	(3,3)
PART DU GROUPE	(229,1)	(139,9)	(21,5)	(307,5)	-	239,8	33,7	206,1

Les informations présentées ci-dessus sont différentes de celles incluses dans les comptes individuels de CEVA en raison notamment de l'impact de l'allocation du prix d'achat. La contribution de CEVA au résultat des participations ne donnant pas le contrôle durant l'exercice clos au 31 décembre 2019 provient de l'augmentation graduelle de la participation de CEVA dans le Groupe tout au long de l'année, passant de 32.94% à la date d'acquisition à 100% au 31 décembre 2019.

Dans les notes ci-dessous relatives au Compte de résultat, la contribution de CEVA n'a pas systématiquement été présentée. En conséquence, ces notes doivent être lues en lien avec les informations fournies dans le tableau ci-dessus.

Contribution de CEVA au Bilan consolidé au 31 décembre 2019

Au 31 Decembre 2019	Groupe publié	Contribution de CEVA aux états financiers du Groupe (*)	Groupe sans CEVA
Ecart d'acquisition	2 851,8	1 696,4	1 155,5
Autres immobilisations incorporelles	2 565,9	1 347,0	1 218,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 417,8	3 043,4	2 374,4
Navires	12 805,6	-	12 805,6
Conteneurs	2 751,9	-	2 751,9
Terrains et constructions	1 824,1	1 266,5	557,6
Autres immobilisations corporelles	384,2	106,3	277,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 765,8	1 372,8	16 393,0
Autres actifs non courant	554,9	207,0	347,9
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	805,9	(248,8)	1 054,7
ACTIF NON COURANT	24 544,3	4 374,4	20 170,0
	-	-	-
Clients et autres créances	3 479,7	1 255,6	2 224,1
Autres actifs courants	2 956,0	179,3	2 776,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 750,8	14,6	1 736,2
ACTIF COURANT	8 186,5	1 449,5	6 737,0
TOTAL DE L'ACTIF	32 730,9	5 823,9	26 907,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 133,6	(111,6)	5 245,2
Dettes financières	15 458,6	2 388,1	13 070,5
Autres passifs non courant	1 141,1	528,3	612,9
PASSIF NON COURANT	16 599,7	2 916,4	13 683,3
Dettes financières	4 055,5	1 257,3	2 798,1
Fournisseurs et autres dettes	6 037,1	1 597,8	4 439,3
Autres passifs courants	905,1	163,9	741,1
PASSIF COURANT	10 997,6	3 019,1	7 978,5
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	32 730,9	5 823,9	26 907,0

(*) incluant les effets liés à l'acquisition de CEVA sur la trésorerie (achat d'actions), sur les emprunts (tirage du crédit relais d'acquisition), et sur les participations dans les entreprises associées (décomptabilisation de l'investissement de 33% dans CEVA à la date de prise de contrôle)

La contribution de CEVA aux états financiers du Groupe inclut les effets liés au transfert de CMA CGM LOGISTICS à CEVA, notamment s'agissant d'un goodwill reconnu historiquement pour 7,9 millions de Dollars US.

Contribution de CEVA et impact IFRS 16 au Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Groupe	Contribution de CEVA	Dont contribution IFRS 16 de CEVA	CMA CGM sans CEVA	Dont contribution IFRS 16 de CMA CGM	CMA CGM uniquement sans CEVA ni IFRS 16
	2019	2019	0	2019	0	2019
Résultat de l'exercice	(218,6)	(182,0)	(21,5)	(36,6)	(307,5)	270,9
Passage du résultat de l'exercice aux flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles						
- Amortissements et dépréciations	2 717,9	499,9	378,8	2 218,0	1 529,0	689,0
- Amortissements des primes d'investissement relatives aux financements des navires	(49,9)	-	-	(49,9)	-	(49,9)
- Autres éléments opérationnels	68,6	0,0	-	68,6	-	68,6
- (Augmentation) / Diminution des provisions	(96,5)	(21,5)	-	(75,0)	-	(75,0)
- Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	(15,2)	(1,5)	-	(13,8)	-	(13,8)
- Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	(143,1)	(16,6)	-	(126,4)	-	(126,4)
- Charges d'intérêts sur endettement net	1 348,9	184,5	48,4	1 164,4	633,8	530,7
- Impôts sur le résultat	161,5	21,3	-	140,2	-	140,2
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	0,5	24,7	-	(24,2)	-	(24,2)
Variation du fonds de roulement	(15,3)	130,8		(146,1)		(146,1)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts	3 758,8	639,6	405,8	3 119,2	1 855,3	1 263,9
- Paiement d'impôts sur le résultat	(198,9)	(38,4)	-	(160,4)	-	(160,4)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles, après impôts	3 559,9	601,1	405,8	2 958,8	1 855,3	1 103,5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(83,8)	(29,5)	-	(54,3)	-	(54,3)
Regroupements d'entreprises et transactions avec des intérêts minoritaires, nets de trésorerie acquise / cédée	(853,0)	348,9	-	(1 201,9)	-	(1 201,9)
Nouveaux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	-	-	-	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(522,9)	(73,5)	-	(449,4)	-	(449,4)
Produits de cession des immobilisations corporelles	138,6	4,1	-	134,5	-	134,5
Dividendes reçus d'entreprises associées ou coentreprises	28,9	13,0	-	15,9	-	15,9
Flux de trésorerie lié aux autres actifs financiers	24,3	-	-	24,3	-	24,3
Variation des valeurs mobilières de placement	18,0	-	-	18,0	-	18,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(1 250,0)	262,9	-	(1 512,9)	-	(1 512,9)
Flux de trésorerie disponible	2 310,0	864,1	405,8	1 445,9	1 855,3	(409,4)
Dividendes payés aux propriétaires de la société-mère et aux participations ne donnant pas le contrôle	(20,0)	-	-	(20,0)	-	(20,0)
Augmentation de capital de CEVA	-	200,0	-	(200,0)	-	(200,0)
Produits de l'émission d'emprunts, nets des coûts d'émission	3 012,0	853,0	-	2 159,0	-	2 159,0
Opérations intragroupes	-	80,0	-	(80,0)	-	(80,0)
Remboursements des emprunts	(2 625,7)	(795,0)	-	(1 830,7)	-	(1 830,7)
Paiements relatifs à la part "principal" des contrats de location	(1 834,8)	(360,4)	(361,2)	(1 474,4)	(1 265,9)	(208,5)
Charges d'intérêts payées sur endettement net	(546,1)	(119,7)	-	(426,4)	-	(426,4)
Paiements relatifs à la part "intérêt" des contrats de location	(692,2)	(44,6)	(44,6)	(647,6)	(589,4)	(58,2)
Refinancement d'actifs	769,7	-	-	769,7	-	769,7
Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financements	(67,5)	0,1	-	(67,6)	-	(67,6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	(2 004,6)	(186,6)	(405,8)	(1 818,0)	(1 855,3)	37,4
Effets de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires	(22,2)	(4,7)	-	(17,5)	-	(17,5)
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	283,1	672,7	(0,0)	(389,6)	0,0	(389,6)
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	1 314,8	-	-	1 314,8	-	1 314,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	1 750,8	683,7	-	1 067,1	-	1 067,1
Cash reported in assets held-for-sale	4,1	-	-	4,1	-	4,1
Découverts bancaires	(156,9)	(11,0)	-	(145,9)	-	(145,9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	1 598,0	672,7	-	925,3	-	925,3
Augmentation / (Baisse) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	283,1	672,7	-	(389,6)	-	(389,6)

Gouvernance de CEVA

Lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de CEVA le 29 avril 2019, parmi les principales résolutions figurait la proposition de renouveler la gouvernance suite au succès de l'offre publique d'achat.

Monsieur Rodolphe Saadé, Président Directeur Général de CMA CGM, a été élu Président du Conseil d'Administration de CEVA, et Rolf Watter Vice-Président.

3.1.2 Renforcement de la structure financière du Groupe

Suite à l'acquisition de CEVA Logistics, le Groupe a mis en place un programme visant à renforcer son bilan et sa liquidité. Ce programme comprend la cession de certains actifs ainsi que certaines opérations de refinancement. Il doit permettre d'atteindre plus de deux milliards de Dollars US de liquidité, d'étendre la maturité de la dette du Groupe et réduire la dette nette de plus 1,3 milliards de Dollars US.

Il se décompose principalement comme suit :

- 860 millions de Dollars US proviennent de transaction de cession-bail de navires. Ces encaissements ont principalement permis de rembourser le crédit relais pour l'acquisition de CEVA Logistics, dont le solde actuel s'élève à moins de 192,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019.
- 968 millions de Dollars US proviennent de la cession de participations détenues par CMA CGM dans 10 Terminaux à Terminal Link, une coentreprise (détenue à 51% par CMA CGM et 49% par China Merchants Port ou « CMP ») qui elle-même détient des participations dans 13 Terminaux depuis 2013. Terminal Link financera cette acquisition par l'émission pour 468 millions de Dollars US d'obligations convertibles émises par Terminal Link au profit de CMP ainsi que par un prêt de CMP de 8 ans (au taux d'intérêt de 6%). Ces deux instruments seront convertis en instruments de capitaux propres de Terminal Link au bout de huit ans, par la conversion des obligations ainsi qu'une augmentation de capital souscrite par CMA CGM. La transaction, qui est soumise à l'approbation des autorités compétentes en matière de lutte anti-monopole et de régulation, devrait se conclure durant le premier semestre 2020. Le Groupe a reclassé les actifs inclus dans les périmètre de cette transaction et les passifs associés en actif et passif détenus en vue de la vente (cf note 5.5).
- 93 millions de Dollars US proviennent de la vente de 50% des titres de participation dans une plateforme logistique en Inde (dont 85 millions de Dollars US le jour de la transaction et 8 millions de Dollars US de complément de prix) qui devrait se conclure durant le premier trimestre 2020. Cet investissement dans une coentreprise a été reclassé en actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2019 (cf note 5.5).
- Enfin, un montant additionnel de 100 millions de Dollars US provient de l'augmentation du programme de titrisation des créances clients de CEVA Logistics. La société a déjà signé le renouvellement de son programme de titrisation pour 450 millions de Dollars US en Europe, aux Etats-Unis d'Amérique et en Australie, pour une durée de trois ans.

3.2 Développement de la flotte du Groupe

3.2.1 Construction et financement de 9 porte-conteneurs de 23 000 EVP

Le Groupe CMA CGM, leader mondial du transport et de la logistique a annoncé en septembre 2019 le lancement du plus gros porte conteneur (23 000 EVP) propulsé au gaz naturel liquéfié (GNL), nommé CMA CMG JACQUES SAADE. Ce navire sera livré en 2020.

Le Groupe a obtenu l'accord de ses banques principales pour financer ce carnet de commande de 1,4 milliard de Dollars US à hauteur de 75%.

3.2.2 Autres développements

Le 25 mars 2019, Rodolphe Saadé, Président et Directeur Général du Groupe CMA CGM a signé deux accords stratégiques avec China State Shipbuilding Corporation (CSSC), en présence du Président français Emmanuel Macron et du Président chinois Xi Jinping, portant sur la commande de dix nouveaux porte-conteneurs de 15 000 EVP qui seront livrés à partir de 2021.

CMA CGM a fait le choix d'une propulsion au GNL pour 5 de ces nouveaux navires, ce qui permet une réduction importante des émissions de CO₂, de soufre, de particules fines et d'oxydes d'azote. Les cinq autres porte-conteneurs seront équipés de scrubbers hybrides, permettant l'élimination des émissions de soufre et de particules fines.

Ces nouveaux navires s'insèrent dans une démarche de croissance et de modernisation de la flotte du Groupe.

Le financement de ce carnet de commande a été accordé et permettra de financer 98% de ces navires pour une durée de location de 15 ans.

Se référer aux informations données dans la Note 5.2, s'agissant notamment des livraisons ayant eu lieu sur l'exercice.

3.3 Environnement maritime mondial

Réglementation « Low Sulphur »

La nouvelle réglementation Low Sulphur de l'Organisation maritime internationale (OMI) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 oblige l'ensemble des compagnies maritimes à réduire leurs émissions de soufre de 85%. Cette nouvelle réglementation vise à réduire l'impact environnemental de l'industrie et à améliorer significativement la qualité de l'air, une démarche dans laquelle s'inscrit le Groupe CMA CGM depuis plus de 15 ans.

Dans ce contexte, CMA CGM a pris la décision de privilégier l'utilisation d'un fioul à 0,5% pour sa flotte et d'investir significativement en propulsant certains de ses futurs porte-conteneurs au GNL (9 navires de taille significative en commande), permettant notamment une réduction de 99% des émissions de soufre et en passant commande d'un certain nombre de scrubbers pour ses navires.

Le surcoût de l'ensemble de ces mesures sera pris en compte à travers une application ou un ajustement des surcharges liées aux combustibles marché par marché.

Note 4 - Résultats de l'exercice

Comptabilisation des produits des activités ordinaires et dépenses attachées

Les produits des activités ordinaires correspondent au paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie des services rendus. Ils figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le Groupe comptabilise les produits en respectant les cinq étapes suivantes : (i) identification du contrat avec un client, (ii) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, (iii) détermination du prix de la transaction, (iv) affectation du prix de la transaction aux obligations de performance et (v) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Transport maritime conteneurisé

Pour l'activité de transport maritime conteneurisé, aucune obligation de performance distincte n'a été identifiée par le Groupe entre les différentes composantes de la prestation, que ce soit pour la prestation de transport en conteneur elle-même, les frais de transports terrestres et les services annexes (THC, BAF...). En effet, ces composantes participent toutes à l'obligation de performance globale de la prestation de transport maritime et la transaction avec les clients est traitée comme une transaction globale.

Les revenus du fret et les coûts directement attribuables au transport de conteneurs sont reconnus selon un pourcentage d'avancement basé sur la proportion de temps de transport effectuée à la date de clôture pour chaque conteneur.

Les coûts différés directement attribuables aux mouvements de ces conteneurs sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

Les créances relatives au fret, correspondant à la quote-part du service transférée par le Groupe à son client, quote part déterminée selon les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, sont présentées en actifs sur contrats. Par conséquent, les produits constatés d'avance, qui étaient précédemment reconnus et qui correspondaient à la quote-part du service non encore rendu à la clôture, ont été reclassés en passifs courants en actifs sur contrats (nets).

Activités logistique

CEVA tire ses revenus du transfert de services au fil du temps dans quatre grandes lignes de produits, la logistique contractuelle, la gestion du fret aérien, la gestion du fret maritime et d'autres services de gestion du fret («Autres FM») qui comprennent les services au sol, de courtage et à valeur ajoutée.

Le sous-groupe CEVA comptabilise des revenus lorsque des obligations de performance sont remplies par le transfert de biens ou de services promis au client, qui est généralement dicté par le type de service que CEVA fournit en accord avec le client.

Services de logistique contractuelle

CEVA fournit une gamme de services logistiques tels que la distribution, le « pick and pack », les services de gestion des matériaux, les services d'assurance internationale, les services de gestion de projets internationaux et les services de facilitation des échanges. L'obligation de performance des revenus est satisfaite au fur et à mesure sur la base du service rendu mesuré soit par les coûts réels, soit par la production fournie selon les termes et conditions des contrats. Les coûts sont enregistrés ou estimés pour correspondre à la constatation des produits.

Gestion du fret aérien et maritime - transporteur indirect

En tant que transporteur indirect, CEVA gère les expéditions de ses clients, consolide les expéditions vers une destination particulière, détermine l'acheminement, sélectionne le transporteur direct et offre chaque lot consolidé en une seule expédition au transporteur direct pour le transport vers un point de distribution. CEVA délivre un connaissement aux clients comme contrat de transport. CEVA a toute latitude pour choisir les moyens, l'itinéraire et les procédures à suivre pour la manutention, le transport et la livraison du fret. CEVA est le point de contact direct pour l'exécution des services. La progression vers la satisfaction totale de chaque obligation de performance est mesurée sur la base de la progression de chaque envoi pendant sa durée de voyage, et donc respectée dans le temps. La part du temps de transport non encore réalisée à la date de clôture est reportée à la période suivante.

Autres FM - Services à valeur ajoutée

CEVA fournit des services à l'origine ou à destination pour dédouaner les expéditions en douanes, en aidant les clients à dédouaner les expéditions et en préparant la documentation requise, en calculant et en prévoyant le paiement des droits et autres taxes au nom des clients, ainsi qu'en organisant les inspections requises par les autorités ou fournissant des services supplémentaires tels que l'entreposage, le transport, le stockage et la gestion des documents. L'obligation de performance est satisfaite au moment où le service est achevé, car l'obligation de performance est remplie ou non.

Chiffre d'affaires des agents de fret (services de fret direct) inclus dans les lignes de métier de type aérien ou océan

En tant qu'agent de vente de fret autorisé par la plupart des compagnies aériennes et des lignes maritimes, CEVA organise également le transport des expéditions individuelles et reçoit une commission de la compagnie aérienne ou de la ligne maritime pour l'organisation des expéditions, ou gagne un revenu net pour l'excédent des montants facturés au client sur les montants versés au transporteur direct. Le contrat de transport est conclu entre le client et le transporteur direct ; le transporteur direct est le principal débiteur du point de vue du client. En agissant en cette qualité, CEVA ne consolide pas les expéditions et n'est pas responsable des expéditions une fois qu'elles ont été remises au transporteur, par conséquent, l'obligation de performance de CEVA est satisfaite au moment où une entente sur l'expédition entre le client et le transporteur est conclue. Les revenus correspondant aux revenus des agents sont comptabilisés soit en fret maritime soit en fret aérien.

Le groupe ne prévoit pas de contrats dont le délai entre le transfert des biens ou services promis au client et le paiement par le client dépasse un an. Par conséquent, le groupe n'ajuste aucun des prix de transaction à la valeur temps de l'argent.

Autres activités

Pour les revenus des autres activités, aucune obligation de performance distincte n'a été identifiée dans les contrats : les revenus sont reconnus lorsque les services ont été rendus ou les marchandises livrées.

4.1 Segments opérationnels

En application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information sectorielle reportée ci-dessous est basée sur le reporting interne utilisé par la Direction du Groupe pour affecter les ressources entre les segments et évaluer leur performance.

Jugement significatif

Avant l'acquisition de CEVA (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2018), le Groupe était organisé en deux segments opérationnels : l'activité de transport de conteneurs et les autres activités.

Suite à l'acquisition de CEVA, la Direction a analysé de nouveau son information sectorielle et reporte désormais un nouveau segment « Logistique » incluant (i) les commissions de transport gérées par CEVA et les

filiales de CMA CGM, notamment CMA CGM Logistics qui a été cédée à CEVA en mai 2019, ainsi que (ii) les activités de logistique de contrats réalisées par CEVA et (iii) les activités au sol gérées par CEVA et d'autres filiales.

Pour les besoins du Management, depuis 2019, le Groupe est organisé autour de trois segments opérationnels : (i) l'activité de transport de conteneurs, (ii) l'activité logistique, et (iii) les autres activités. Concernant l'activité de transport de conteneurs, CMA CGM est organisée comme un opérateur maritime mondial qui gère sa flotte de navires et de conteneurs ainsi que sa clientèle sur une base globale. Les autres activités incluent principalement les opérations de terminaux de conteneurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'IFRS 16, la Direction a ajouté l'EBITDA aux mesures présentées ci-dessous en termes d'informations sectorielles considérant que cet indicateur était une mesure appropriée de la rentabilité des segments. Cela correspond à la ligne "EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales" reportées dans le compte de résultat consolidé.

La performance des segments est évaluée par la Direction sur la base des agrégats suivants :

- Chiffre d'affaires ;
- EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales;
- EBIT (« Earnings Before Interests and Taxes »).

L'EBIT et l'EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales, mesures quantitatives non-IFRS, sont utilisés comme outil de mesure de la capacité du Groupe à piloter sa performance opérationnelle. Le Groupe considère que la présentation de ces mesures non-IFRS constitue des agrégats pertinents dans les prises de décisions de la Direction. Ces agrégats n'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne peuvent pas être considérés comme une alternative au résultat de l'exercice ou tout autre agrégat financier requis en IFRS. Cependant, en matière d'informations sectorielles, la Direction estime que l'EBIT et l'EBITDA sont des agrégats plus pertinents pour juger de la rentabilité des segments car le résultat financier et l'impôt ne leur sont pas affectés.

Application d'IFRS 15 aux transactions spécifiques concernant OCEAN Alliance

En accord avec IFRS 15.BC58/59, aucun revenu n'est reconnu au titre des ventes d'espace d'OCEAN Alliance (les achats et les ventes d'espace sont présentés sur une base nette).

L'information sectorielle pour les segments sur lesquels le Groupe reporte est la suivante pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 2018 :

	Chiffre d'affaires		EBITDA		EBIT	
	Exercice clos le 31 décembre					
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Transport maritime de conteneurs	22 762,6	22 847,5	2 886,9	1 005,9	877,9	488,5
Logistique	7 457,9	606,2	639,6	26,7	161,4	32,4
Autres activités	712,9	643,3	236,8	116,2	160,9	81,3
Total avant éléments non alloués	30 933,4	24 097,0	3 763,3	1 148,7	1 200,2	602,2
Eliminations inter segments	(679,1)	(620,9)	(4,1)	-	(63,5)	-
	30 254,2	23 476,2	3 759,2	1 148,7	1 136,7	602,2
Éléments non alloués	-	-	-	-	148,1	(108,6)
Total chiffres consolidés	30 254,2	23 476,2	3 759,2	1 148,7	1 284,8	493,5

Certains éléments inclus dans l'EBIT ne sont pas affectés aux segments opérationnels car ils sont considérés par la Direction comme n'affectant pas la performance opérationnelle du Groupe. Ils ne sont donc pas reportés sur la ligne « Total avant éléments non alloués ».

Les éléments non affectés impactant l'EBIT comprennent (i) l'impact des cessions d'immobilisations et de filiales (cf. note 4.3), (ii) les autres produits et charges (cf. note 4.4), (iii) les gains et pertes de change opérationnels et (iv) les charges de dépréciation et autres produits et charges comptabilisés dans le résultat des entreprises associées et coentreprises (cf. note 7.3).

Les actifs et passifs sont principalement alloués au segment opérationnel «Transport maritime de conteneurs». Par conséquent, il n'y a pas d'éléments spécifiques reportés sur l'allocation de ce segment. S'agissant des investissements dans les entreprises associées et les coentreprises, ils sont principalement relatifs au segment «Autres activités» (cf. note 7.3).

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Variations des charges opérationnelles

Les charges opérationnelles s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Soutes et consommables	(3 450,7)	(3 618,0)
Affrètement et achats d'espaces	(1 390,3)	(2 351,0)
Manutention	(6 385,5)	(6 266,4)
Transport terrestre et lignes courtes	(6 577,4)	(3 323,4)
Port et canal	(1 457,9)	(1 526,6)
Locations de conteneurs et autres dépenses logistiques	(1 427,2)	(2 127,7)
Charges de personnel	(4 063,1)	(1 879,5)
Frais généraux et administratifs	(1 361,0)	(848,1)
Dotations pour dépréciation des stocks et créances, net des reprises	(51,9)	(32,6)
Autres	(330,1)	(354,0)
Charges opérationnelles	(26 495,0)	(22 327,4)

L'augmentation des charges opérationnelles est principalement due à l'intégration de CEVA Logistics, qui a contribué aux charges opérationnelles (principalement des coûts de « transport terrestre et lignes courtes ») pour 6 417,3 millions de Dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, incluant les impacts d'IFRS 16 et des transactions internes. L'intégration de CEVA a été en partie compensée par les effets de l'application d'IFRS 16 (hors CEVA) qui ont générés une baisse des charges opérationnelles pour 1 855,3 millions de Dollars US, principalement concernant les coûts d'affrètement pour 1 013,5 millions de Dollars US et les loyers de location de conteneurs pour 750,2 millions de Dollars US (cf. note 2.2.1).

A l'exception des effets non récurrents susmentionnés, les charges opérationnelles ont légèrement baissé de 394,3 millions de Dollars US, principalement en raison de la baisse des coûts de soutes (résultant des effets prix et consommation).

4.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se présentent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Traitements et salaires	(3 390,8)	(1 499,7)
Charges sociales	(487,0)	(296,8)
Charges liées aux avantages au personnel (cf. note 8.1)	(86,0)	(30,1)
Autres charges	(99,2)	(52,9)
Charges de personnel	(4 063,1)	(1 879,5)

L'effectif des sociétés contrôlées par le Groupe est de 87 932 au 31 décembre 2019 (29 740 au 31 décembre 2018) résultant principalement de l'intégration de CEVA (+59 630 employés). Le nombre total d'employés,

incluant ceux employés dans certaines coentreprises ou à travers des agences de recrutement pour les navigants, est de 114 354 employés au 31 décembre 2019 (37 092 employés au 31 décembre 2018) résultant principalement de l'intégration de CEVA (+78 554 employés).

Le nombre d'employés équivalent temps plein des sociétés contrôlées s'élève à 86 700 pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 (28 036 au 31 décembre 2018).

4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les principes comptables relatifs aux opérations d'achat pour revente sont présentés en note 5.2.

Le résultat de cession d'immobilisations et de filiales s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Cessions de navires	5,6	12,9
Cessions de conteneurs	1,9	10,9
Cessions d'autres immobilisations	6,9	4,5
Cessions de filiales	0,8	(0,8)
Gains / (Pertes) sur cessions d'immobilisations et de filiales	15,2	27,5

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres éléments opérationnels s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
(Dépréciation des actifs) / Reprises de dépréciation	(14,0)	(17,2)
Autres	(54,5)	1,6
Autres éléments opérationnels	(68,6)	(15,6)

En 2019:

- La ligne "Dépréciation des actifs" correspond principalement à la dépréciation d'investissements spécifiques dans nos terminaux ;
- La ligne "Autres" inclut (41.0) millions de Dollars US provenant de CEVA, principalement liés aux frais de conseil et à quelques frais d'intégration relatifs à l'acquisition de CEVA.

En 2018, la ligne « Dépréciation des actifs » correspondait principalement à la dépréciation (i) d'un navire qui était en cours de vente et (ii) d'actifs incorporels.

4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal

Se référer à la note 5.2 pour les contrats de location assortis d'un avantage fiscal.

Jugements et estimations significatifs

Dans le cadre de ces financements, un crédit d'impôt est transféré par le bailleur soit tout au long de la période de location sous forme de réductions de loyers, soit en fin de période de location par le recouvrement d'un montant de trésorerie. Plus précisément, les avantages fiscaux sont comptabilisés comme suit :

- Quand le Groupe perçoit l'avantage fiscal sous la forme de loyers modérés, leur valeur actualisée est enregistrée en « Produits constatés d'avance » au passif du bilan (répartis en parts courante et non courante, selon la part à plus ou moins d'un an). Cet avantage est ensuite reporté dans le compte de résultat pour chaque navire sur la durée du montage fiscal qui peut varier de 1 à 6 ans, sous l'appellation « Primes d'investissement relatives aux financements des navires financés par un lease fiscal ». Ce revenu est présenté en résultat opérationnel dans la mesure où il est considéré que ce bénéfice est en pratique une réduction du coût de fonctionnement du navire.
- Quand le Groupe perçoit l'avantage fiscal en fin de période de location, un actif financier est enregistré au fur et à mesure sur la durée du montage fiscal en « Autres actifs financiers » (cf. note 6.3) et le revenu correspondant est enregistré en « Primes d'investissement relatives aux financements des navires financés par un lease fiscal ». Lorsque la Société rachète les parts de la société ad hoc, la valeur de l'actif financier correspond à l'avantage fiscal transféré par la banque à CMA CGM.

4.6 Résultat financier

Les principes comptables relatifs à l'endettement financier ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés aux notes 6.4 et 6.6.

Dans son tableau des flux de trésorerie consolidé, le Groupe présente les charges d'intérêts comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 396,3)	(491,2)
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	33,9	41,8
Coût des emprunts net du produit des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 362,3)	(449,4)
Variation de juste valeur et règlements sur instruments financiers dérivés	(4,4)	2,1
Gains / (Pertes) de change	21,5	103,1
Autres produits et charges financiers, nets	3,4	18,3
Autres éléments nets du résultat financier	20,4	123,5
Résultat financier	(1 341,9)	(325,9)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les « Charges d'intérêts sur emprunts » comprennent une charge de (627,1) millions de Dollars US correspondant aux charges d'intérêts des nouvelles locations IFRS 16 ainsi que (183,8) millions de Dollars US de contribution de CEVA. Ce poste comprend également (57,8) millions de Dollars US d'amortissement des frais d'émission reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif ((27,1) millions de Dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 hors CEVA).

Les « Variations de juste valeur et les règlements sur instruments financiers dérivés » non éligibles à la comptabilité de couverture reflètent la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt au cours des exercices présentés.

Les « Gains / (Pertes) de change » sont principalement dus à la conversion des dettes financières et autres transactions financières libellées dans des devises autres que le Dollars US (principalement mais pas exclusivement des transactions en EUR). Parmi d'autres effets mineurs, les gains de change au 31 décembre 2019 sont dus à la dépréciation de l'euro par rapport au Dollars US entre les dates de clôture respectives, comme lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans une plus large mesure.

Les « Autres produits et charges financiers, nets » comprennent les effets d'actualisation, les impacts IFRS 16 liés aux provisions pour coûts de démantèlement et remise en état de même que les potentielles modifications de location, les intérêts perçus sur les actifs financiers et les dividendes reçus des parties liées.

4.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

4.7.1 Impôt courant sur les résultats

Selon IAS 12 « Impôts », l'impôt courant est le montant d'impôt sur le résultat à payer (ou à recouvrer) relatif au profit taxable (ou la perte) de l'exercice. Le profit taxable (ou perte) est le profit (ou la perte) de l'exercice, déterminé selon les règles établies par l'autorité fiscale, sur lequel l'impôt sur le résultat est à payer (ou à recouvrer).

Jugement comptable significatif

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés dans de nombreuses juridictions. Lorsque les autorités fiscales locales l'autorisent, le Groupe a opté pour le régime d'imposition forfaitaire des bénéficiaires sur la base du tonnage. Le régime français de taxation au tonnage est, dans les faits, une manière de déterminer le résultat imposable qui sera soumis à l'impôt sur les sociétés. C'est la raison pour laquelle, entre autres, le Groupe classe les incidences du régime de taxation au tonnage dans l'impôt courant.

Exercice clos le 31 décembre		
	2019	2018
Impôt courant	(162,3)	(108,5)
Impôt différé	0,9	9,1
Impôt sur le résultat	(161,5)	(99,4)

En 2019, la charge d'impôt courant du Groupe comprend une charge relative aux exercices antérieurs pour (1,7) millions de Dollars US (une charge relative aux exercices antérieurs de (2,1) million de Dollars US pour l'année 2018) ainsi que (25,1) millions de Dollars US concernant CEVA.

L'impôt courant comptabilisé au 31 décembre 2019 a augmenté par rapport à l'année précédente principalement en raison de la prise en compte de la charge d'impôt de CEVA ainsi que de certaines charges fiscales non récurrentes encourues au cours de l'exercice.

La majeure partie des activités du Groupe est soumise aux régimes de la taxe au tonnage en vigueur en France, à Singapour ainsi qu'aux Etats-Unis. A Singapour, aucune provision n'est comptabilisée au titre de la taxation des revenus éligibles de l'activité maritime; les revenus sont exemptés de toute taxation sous couvert de la section 13A du « Singapore Income Tax Act » et du « Singapore's Maritime Sector Incentive Approved International Shipping Enterprise Scheme ». En France, les revenus provenant d'une activité maritime sont soumis à un système de taxe au tonnage dont le calcul est fondé sur le tonnage des navires éligibles. Les autres filiales et/ou branches du Groupe sont soumises aux règles d'imposition de leurs juridictions respectives.

Un certain nombre de sociétés du Groupe en France sont soumises à des contrôles fiscaux non finalisés à date. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans la mesure où la Direction considère, sur la base de son argumentation et d'avis externes, que ces contrôles fiscaux ne devraient pas, à terme, se traduire par des montants significatifs de sortie de trésorerie ni par un impact comptable matériel.

Des intégrations fiscales existent dans certains pays où le Groupe est présent (principalement en France). Ils permettent aux entités d'un même Groupe de combiner leurs profits taxables et leurs pertes déductibles afin de calculer une charge globale d'impôt qui sera à payer par l'entité mère. En France, le gain d'intégration fiscale impacte à la baisse le poste de charge d'impôts courants à hauteur de 36,4 millions de Dollars US en 2019 (33,8 millions de Dollars US en 2018).

4.7.2 Impôts différés sur les résultats

D'après IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il est né de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et en fonction des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera utilisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur sera dégagé pour absorber ces différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de retournement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont comptabilisés respectivement en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Concernant les contrats comptabilisés selon IFRS 16, il y a deux approches autorisées par la Norme :

- Approche 1 :
Comptabilisation initiale : la valeur de l'actif et la valeur du passif sont sensiblement les mêmes. Il n'y a donc pas de différence temporelle et donc pas d'impôt différé à constater.
Par la suite : les valeurs sont différentes. Un impôt différé doit donc être comptabilisé.
- Approche 2 :
Comptabilisation initiale : exonération de comptabilisation initiale prévue par IAS 12.15 & 24 concernant les impôts différés basée sur le fait que les actifs et les passifs sont quasi-équivalents à l'origine et que les actifs et les passifs seront amortis à la fin du contrat de location.

Le Groupe a décidé de suivre la deuxième approche.

Hypothèses et estimations comptables significatives

Des impôts différés actifs sont reconnus pour toutes les différences temporelles non utilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera généré pour compenser les pertes. Des estimations de la Direction sont nécessaires pour déterminer le montant des impôts différés actifs qui pourront être reconnus sur la base de l'horizon et du montant probable des bénéfices imposables futurs.

Du fait du régime de taxe au tonnage applicable à l'activité principale du Groupe, qui réduit la charge d'impôt sur les résultats payables dans le futur, le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser est limité.

Le mécanisme de la taxe au tonnage implique d'estimer la part des résultats futurs qui sera traitée dans le cadre du régime de taxe au tonnage et la part résiduelle qui ne sera pas soumise à ce régime. Pour la comptabilisation des actifs d'impôts différés en France, la Direction a également basé ses évaluations sur :

- Le fait que le régime français de taxe au tonnage a été renouvelé en 2013 pour une période de 10 ans ;
- La meilleure estimation des résultats imposables futurs relatifs aux activités non soumises au régime de la taxe au tonnage.

Du fait du régime de taxe au tonnage applicable aux activités de transport du Groupe, les différences entre la valeur comptable et la valeur soumise à l'impôt des actifs et passifs sont généralement de nature permanente. Cela s'explique par le fait que le résultat taxable des activités éligibles à la taxe au tonnage est basé sur des éléments totalement décorrélés des valeurs comptables et des valeurs généralement retenues dans le régime de droit commun. En conséquence, les différences temporaires sont limitées à celles provenant d'autres activités qui sont assujetties au régime de droit commun.

Les impôts différés s'analysent comme suit :

Impôts différés actifs	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Crédit d'impôt sur investissements	0,2	0,3
Pertes reportables	80,8	21,6
Provision pour retraite	22,9	13,3
Autres différences temporelles	69,5	28,4
Total impôts différés actifs bruts	173,3	63,4
Total impôts différés actifs bruts	158,9	63,4

Impôts différés passifs	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Réévaluation et dépréciation d'immobilisations corporelles	19,5	8,6
Actifs incorporels identifiables dans le cadre de l'allocation de prix d'achat (*)	327,7	28,8
Bénéfices non distribués des filiales	51,2	36,4
Autres différences temporelles	36,7	30,0
Total impôts différés passifs bruts	435,2	103,8
Total impôts différés actifs bruts	420,8	103,8
Total actif / (passif) d'impôt différé	(261,8)	(40,4)

(*) CEVA notamment

La ventilation entre les impôts différés actifs et les impôts différés passifs présentée dans le tableau ci-dessus est basée sur des montants bruts. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit inconditionnel de compenser les impôts actifs et passifs et lorsqu'il s'agit de taxes au sein d'une même autorité fiscale. Les montants constatés au bilan correspondent aux impôts différés actifs et passifs nets.

Les pertes fiscales reportées correspondent principalement aux pertes générées par des activités soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Des impôts différés actifs sur ces pertes fiscales sont reconnus à hauteur des profits futurs taxables prévisionnels qui seront générés par ces activités et des impôts différés passifs correspondants.

En France, Les pertes fiscales reportables, et dans une moindre mesure les autres différences temporelles taxables, dont la recouvrabilité est considérée comme non probable dans un avenir proche, ne sont pas comptabilisées au bilan et représentent 1 111,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (1 244,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2018), soit des impôts différés actifs non reconnus de 329,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (388,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2018). La plupart de ces pertes fiscales non utilisées peuvent être reportées indéfiniment.

En ce qui concerne CEVA, des pertes fiscales reportables de 900 millions de Dollars US susceptibles d'être imputées sur des profits futurs taxables n'ont pas été reconnues sous forme d'impôts différés actifs dans la mesure où les entités concernées ont reporté des pertes dans les 2 dernières années. 295 millions de Dollars US de pertes fiscales sont reportables indéfiniment, 28 millions de Dollars US expireront dans les 1 à 3 ans et 577 millions de Dollars US expireront dans les 4 à 20 ans.

Le niveau des impôts différés passifs reconnus au titre des bénéfices non distribués des filiales a augmenté de 14,8 millions de Dollars US en 2019 (1,7 million en 2018). A la différence du reste du Groupe, CEVA n'a pas reconnu d'impôts différés passifs sur des différences temporaires liées aux bénéfices non distribués des filiales pour un montant de 127 millions de Dollars US. Cela s'explique par le fait que CEVA est en position de contrôler le calendrier de retournement de ces différences temporelles et il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche. En outre, CEVA a reconnu un impôt différé passif lié à des participations dans des entreprises associées et coentreprises pour un montant de 11,2 millions de Dollars US.

L'augmentation des impôts différés passifs est principalement due à l'acquisition de CEVA (cf. Note 3.1).

- CEVA a reconnu des pertes fiscales reportables pour un montant de 66,7 millions de Dollars US et d'autres impôts différés actifs pour 36,9 millions de Dollars US ;
- Le changement de contrôle n'a pas conduit la Direction à revoir la valeur des impôts différés reconnus par CEVA, hormis ceux liés à l'allocation du prix qui a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé passif supplémentaire de 322,0 millions de Dollars US à la date d'acquisition. Ce dernier est lié à la différence temporaire résultant de la reconnaissance de nouveaux actifs incorporels (cf. Note 3.1).

Les effets d'impôt relatif aux autres éléments du résultat global sont présentés dans l'état du résultat global consolidé :

	Au 31 décembre 2019
Impôt différé net au début de l'exercice	(40,4)
Variations par le compte de résultat	0,9
Différences de conversion	(0,7)
Autres	(222,7)
Impôt différé net à la fin de l'exercice	(261,8)

Les autres variations sont principalement liées à l'acquisition de CEVA (cf. Note 3.1).

4.7.3 Preuve d'impôt

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Résultat avant impôt et quote-part de profit (ou perte) des entreprises associés et coentreprises	(200,2)	255,8
Impôt sur le résultat théorique (taux d'impôt : 34,43% en 2019 et 34,43% en 2018)	68,9	(88,1)
Charge d'impôts	(161,5)	(99,4)
Différences entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	(230,4)	(11,4)
Impact du régime de taxe au tonnage	37,7	(30,9)
Utilisation de pertes fiscales non précédemment reconnues	14,3	15,3
Effet des taux d'impôt différents à l'étranger	(13,9)	66,4
Déficits fiscaux non reconnus dans certaines sociétés non soumises à la taxe au tonnage	(76,1)	(13,9)
Exception liée à la première comptabilisation des actifs et passifs	(1,8)	93,0
Autres différences permanentes	(190,6)	(141,4)
Total des différences	(230,4)	(11,4)

Note 5 - Capital engagé et besoin en fonds de roulement

5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

5.1.1 Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition prescrite par IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Conformément à cette norme, tous les coûts liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Le prix payé pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs acquis, des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe à la date de la transaction. Le prix payé inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de complément de prix. Les paiements éventuels classés en dette à ce titre sont ensuite réévalués en compte de résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Détermination de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre :

- La somme (i) de la contrepartie transférée, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et (iii) de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Si la somme ci-dessus représente moins que la juste valeur des actifs nets de l'entreprise acquise dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, l'écart est comptabilisé en tant que produit dans le compte de résultat.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la portion du résultat et de l'actif net (du Groupe ou de l'une de ses filiales) attribuable aux intérêts détenus par des tierces parties.

Les ajustements sont reconnus comme étant des révisions de l'écart d'acquisition, à condition qu'ils résultent d'informations nouvelles obtenues sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition intervenues dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Présentation et évaluation ultérieure de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition issu de l'acquisition de filiales est présenté isolément au bilan. L'écart d'acquisition d'une entreprise associée ou une coentreprise est compris dans la quote-part du Groupe dans les participations dans les entreprises associées ou les coentreprises.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, la valeur de l'écart d'acquisition attribuable à l'entité est prise en compte pour la détermination de la plus ou moins-value de cession.

Dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition

Cf. note 5.3.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux segments opérationnels et aux unités génératrices de trésorerie suivantes, approche basée sur le pilotage interne par la Direction :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Début de l'exercice	1 166,1	1 054,5
Ecarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice (cf. note 3.1)	1 688,5	142,8
Autres variations	2,0	(11,5)
Différences de conversion	(4,8)	(19,7)
À la fin de l'exercice	2 851,8	1 166,1
<i>dont :</i>		
<i>Alloué au segment transport maritime de conteneurs</i>	<i>1 143,1</i>	<i>1 145,8</i>
<i>Alloué au segment logistique</i>	<i>1 696,4</i>	<i>0,0</i>
<i>Alloué au segment autres activités</i>	<i>12,4</i>	<i>20,4</i>

En 2019 :

- La ligne « Ecarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice (cf. note 3.1) » correspond à l'écart d'acquisition reconnu à la suite de l'allocation du prix d'achat réalisé lors de l'acquisition de CEVA (cf. note 3.1) ;
- La ligne « Autres variations » correspond principalement à la mise à jour de l'allocation du prix d'achat relatif à l'acquisition de Containerships.

Les « Ecarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice (cf. note 3.1) » proviennent en 2018 de :

- La finalisation de l'allocation du prix d'achat de Mercosul en décembre 2018 ;
- L'acquisition de Containerships et du calcul préliminaire de l'allocation du prix d'achat.

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement :

- A des logiciels acquis ou créés inscrits à leur coût d'acquisition initial et aux coûts de développement, diminués du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les développements internes de logiciels sont capitalisés en accord avec les critères d'IAS 38 «Immobilisations incorporelles» ;
- Aux droits sur les concessions portuaires, aux marques et aux portefeuilles clients reconnus dans le cadre de l'allocation de prix d'achat et amortis sur leurs durées d'utilité respectives, à l'exception de la marque qui a une durée d'utilité indéfinie.

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges, au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les logiciels informatiques acquis ou créés sont amortis en linéaire sur une durée de cinq à dix ans en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les autres immobilisations incorporelles, constituées des logiciels et des coûts de développement de projets informatiques, s'analysent comme suit :

	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles						
Au 31 décembre 2017	542,5	270,6	715,8	115,0	18,3	1 662,2
Acquisitions	13,5	72,6	-	-	1,1	87,3
Acquisitions de filiales (voir note 3.1)	0,4	-	123,1	-	2,7	126,2
Cessions	(41,2)	-	-	-	(0,7)	(41,9)
Reclassements	51,6	(59,7)	-	-	4,0	(4,1)
Différences de conversion	(0,8)	(0,1)	(15,3)	-	(0,3)	(16,7)
Au 31 décembre 2018	566,0	283,4	823,6	115,0	25,1	1 813,0
Acquisitions	18,7	65,2	-	-	0,4	84,2
Acquisition de filiales	53,9	12,8	1 318,2	-	1,1	1 386,1
Cessions	(10,0)	(1,5)	-	-	(0,4)	(11,8)
Reclassement en actifs destinés la vente (voir note 5.5)	-	-	-	-	(14,1)	(14,1)
Reclassements	39,8	(29,4)	-	-	(2,6)	7,8
Différences de conversion	(1,5)	(0,3)	(4,2)	-	0,2	(5,7)
Au 31 décembre 2019	666,9	330,2	2 137,7	115,0	9,9	3 259,6

	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2017	(408,6)	-	(49,7)	(31,5)	(2,3)	(492,0)
Dotations aux amortissements	(47,0)	-	(32,8)	(4,2)	(2,8)	(86,7)
Cessions	39,4	-	-	-	0,7	40,2
Reclassements	(0,1)	-	1,0	-	(0,4)	0,5
Différences de conversion	0,4	-	0,2	-	0,1	0,7
Au 31 décembre 2018	(426,7)	-	(81,2)	(35,6)	(5,4)	(549,0)
Dotations aux amortissements	(60,8)	-	(82,7)	(4,2)	(3,3)	(151,1)
Acquisition de filiales	(0,0)	-	(0,6)	-	-	(0,6)
Cessions	8,9	-	-	-	-	8,9
Reclassement en actifs destinés la vente (voir note 5.5)	-	-	-	-	4,8	4,8
Reclassements	(5,7)	-	-	-	(0,5)	(6,2)
Différences de conversion	(0,5)	-	0,1	-	(0,1)	(0,5)
Au 31 décembre 2019	(484,8)	-	(164,4)	(39,8)	(4,6)	(693,7)

Valeur nette comptable des autres immobilisations incorporelles	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Au 31 décembre 2019	182,1	330,2	1 973,3	75,2	5,3	2 566,0
Au 31 décembre 2018	139,3	283,4	742,4	79,4	19,7	1 264,1
Au 31 décembre 2017	133,9	270,6	666,1	83,5	16,0	1 170,2

La valeur nette comptable des autres actifs incorporels comprend principalement (i) la marque et portefeuille clients liés aux allocations des prix d'achat pour 1 973,2 millions de Dollars US (742,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2018), dont 1 311,0 millions de Dollars US liés à la marque et portefeuille clients comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de CEVA (ii) 75,2 millions de Dollars US de droits de concession portuaires (79,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2018) et (iii) des logiciels en service ou en cours pour un montant de 512,3 millions de Dollars US (422,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2018) dont CEVA contribue à hauteur de 78,5 millions de Dollars US.

Des systèmes d'information de haute performance sont indispensables dans notre secteur du transport maritime, ce qui nécessite le développement de logiciels internes et externes importants. Les coûts des logiciels capitalisés correspondent principalement aux frais de développement interne (i) des systèmes des agences maritimes implantés dans le réseau mondial du Groupe et qui traitent les commandes, les factures et

les documents de transport, (ii) du système opérationnel, dont le support logistique et le système de localisation des conteneurs, et (iii) le système comptable et financier (« ERP ») mis en place dans toutes les entités maritimes du Groupe.

Sur la base d'un partenariat stratégique avec SAP, le Groupe a décidé ces dernières années d'investir dans un nouveau système d'information innovant. Il permettra au Groupe de disposer d'un système d'information spécialement conçu pour le transport de conteneurs, et vise à améliorer l'efficacité et la flexibilité dans un secteur en évolution constante. L'implémentation de ce nouveau système a récemment débuté avec le déploiement de certains modules au sein du Groupe.

Le montant des logiciels en cours au 31 décembre 2019 et 2018 est principalement lié à ce projet. Les coûts capitalisés au cours de l'exercice 2019 concernant le futur système s'élèvent à 33,5 millions de Dollars US (65,1 millions de Dollars US en 2018). La plupart des coûts liés à ce système seront mis en service en 2020.

L'amortissement de l'ERP actuellement utilisé par le Groupe a été accéléré conformément à sa durée d'utilité résiduelle révisée.

5.2 Immobilisations corporelles

Date de comptabilisation des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actifs s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Droit d'utilisation sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître un droit d'utilisation (et une dette de loyers) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, le droit d'utilisation doit être évalué au coût incluant (i) la dette de loyers initiale, (ii) les prépaiements, (iii) les coûts directs initiaux et (iv) les coûts de démantèlement et de remise en état.

L'amortissement du droit d'utilisation s'effectue linéairement. La période d'amortissement du droit d'utilisation se termine à la première des deux dates suivantes : la fin de la durée d'utilité de l'actif droit d'utilisation ou la fin de la durée de location. Par ailleurs, si la propriété de l'actif sous-jacent est transférée au preneur ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, la période d'amortissement dure jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, en tenant compte de la valeur résiduelle correspondante.

Transactions de cession-bail

Afin de déterminer le traitement comptable applicable à une opération de cession-bail, le Groupe détermine si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 ou non.

- Si la cession du bien par le groupe constitue une vente selon IFRS 15, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif correspondant au droit d'utilisation conservé. Le Groupe ne comptabilise alors que le profit ou la perte réalisé correspondant aux droits cédés au vendeur-preneur. Le contrat de location est comptabilisé conformément à IFRS 16.
- Si la cession du bien par le groupe ne constitue pas une vente selon IFRS 15, le Groupe continue de comptabiliser l'actif cédé et comptabilise un passif financier égal au produit de la cession en appliquant IFRS 9.

Coût d'entrée des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de production, diminué des amortissements ou des dépréciations pour perte de valeur. Les coûts d'acquisition ou de production comprennent les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son utilisation de la manière prévue par la Direction du Groupe. Lorsque cela est nécessaire, les coûts opérationnels encourus préalablement à l'exploitation sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt encourus au titre de la construction d'actifs éligibles sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire permettant de les amener en état de fonctionnement pour l'utilisation prévue. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Lors de la comptabilisation initiale, le coût des immobilisations corporelles acquises est alloué à chaque composant de l'actif amorti séparément.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges sur l'exercice, à l'exception de ceux encourus dans le cadre des arrêts techniques obligatoires requis pour le maintien des certificats de navigation d'un navire qui constituent un composant identifiable au moment de l'acquisition d'un navire et qui sont alors capitalisés lors du prochain arrêt technique. Ces composants sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie résiduelle de l'actif et la date du prochain arrêt technique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire afin de ramener le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle (valeur à la casse pour les navires et prix de vente estimé pour les conteneurs) sur sa durée d'utilité estimée comme suit :

Actifs	Durées d'utilité en années
Constructions (selon les composants identifiés)	15 à 40
Navires neufs	25
Arrêts techniques (composants des navires)	1 à 7
Navires d'occasion (porte-conteneurs et roll-on roll-off) ; en fonction de la durée de vie résiduelle	6 à 22
Barges neuves / Barges d'occasion	40 / 20
Conteneurs neufs "Dry"	13
Conteneurs neufs "Reefers"	12
Conteneurs d'occasion ; en fonction de la durée de vie résiduelle	3 à 5
Agencements et installations	10
Autres immobilisations telles que les équipements de manutention, de chargement et de déchargement	3 à 20

Concernant les scrubbers, une durée d'utilité spécifique de 7 ans a été retenue.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle des navires est fonction des prix moyens observés sur le marché de l'acier. La valeur résiduelle des conteneurs est basée sur l'expérience du Groupe dans la revente de conteneurs d'occasion.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. Note 5.3).

Estimations comptables significatives

L'amortissement des navires représente une charge significative pour le Groupe. Les navires sont amortis sur leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues régulièrement en fonction de l'information disponible notamment sur l'âge des navires en service sur le marché et l'âge moyen des navires mis au rebut. Cette évaluation prend également en considération les nouvelles technologies, le potentiel de service et la structure du navire. Cette approche exclut dans la mesure du possible les variations à court terme du marché. Les changements d'estimations relatives à la durée d'utilité et aux valeurs résiduelles pourraient impacter de manière significative les charges d'amortissement et de dépréciation.

Estimations et jugements comptables significatifs : Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location

Cf. note 2.2.1.

5.2.1 Variation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Navires net		
En propriété	7 071,6	7 628,2
En construction	439,8	256,1
Droit d'utilisation (*)	5 294,3	937,9
	12 805,6	8 822,2
Conteneurs		
En propriété	350,9	430,4
Droit d'utilisation (*)	2 400,9	55,3
	2 751,9	485,7
Terrains et constructions		
En propriété	391,0	406,7
En construction	103,1	20,8
Droit d'utilisation (*)	1 330,0	20,4
	1 824,1	448,0
Autres immobilisations corporelles		
En propriété	264,4	298,4
En construction	21,0	177,0
Droit d'utilisation (*)	98,8	10,0
	384,2	485,4
Total		
En propriété	8 077,8	8 763,8
En construction	564,0	454,0
Droit d'utilisation (*)	9 124,0	1 023,6
Immobilisations corporelles	17 765,8	10 241,3

(*) Pour une meilleure comparaison, les finance lease IAS 17 ont été présentés en Droit d'utilisation pour les données 2018 ci-dessus

Au 31 décembre 2019, les actifs de type droits d'utilisation inclus dans le tableau ci-dessus représentent une valeur nette comptable de 9 124 millions de Dollars US (1 023,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

La variation des immobilisations corporelles pour les exercices 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation (*)	En construction				
Au 1er janvier 2018	9 526,8	1 083,9	463,7	922,5	697,1	649,2	13 343,2
Acquisitions	165,4	148,7	345,5	71,9	3,8	116,5	851,8
Acquisitions de filiales	10,2	-	26,8	31,7	1,0	5,1	74,8
Ajustement de prix	(35,4)	-	-	-	-	-	(35,4)
Cessions	(54,8)	(1,8)	-	(151,9)	(7,6)	(14,8)	(230,9)
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	(20,0)	-	(20,0)
Reclassements	(1,1)	-	-	(1,6)	-	4,7	2,0
Navires mis en service	501,6	76,6	(578,1)	-	-	-	0,0
Différences de conversion	(17,4)	(1,6)	(1,8)	(2,4)	(30,2)	(13,3)	(66,7)
Au 31 décembre 2018	10 095,3	1 305,8	256,1	870,3	644,1	747,3	13 918,9
IFRS16 Première application	(1 010,1)	5 180,0	-	2 437,7	152,1	221,2	6 980,9
Acquisitions	268,4	567,9	329,7	543,6	435,1	135,1	2 279,8
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	1 268,3	103,1	1 371,3
Cessions	(64,0)	(8,3)	-	(179,2)	(52,0)	(29,7)	(333,4)
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	-	(464,1)	(464,1)
Reclassements	-	-	-	(0,8)	1,9	(10,3)	(9,2)
Navires mis en service	188,6	(42,9)	(145,6)	-	-	-	0,0
Différences de conversion	(3,6)	(0,7)	(0,5)	(0,6)	(16,7)	(6,0)	(28,1)
Au 31 décembre 2019	9 474,6	7 001,7	439,8	3 670,9	2 432,8	696,5	23 716,2

(*) Pour une meilleure comparaison, les finance lease IAS 17 ont été présentés en Droit d'utilisation pour les données 2018 ci-dessus

Au 31 décembre 2019, le Groupe exploite 112 navires en propriété et 188 en location IFRS 16 ou au travers d'arrangements similaires (147 navires au 31 décembre 2018).

Au cours de l'année 2019 :

- « Première application IFRS 16 » comprend l'impact de première application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 (cf. note 2.2.1) ;
- « Acquisitions » de navires en propriété inclut l'achat de 4 navires de 3 300 EVP et 3 navires propulsés au GNL de 1 380 EVP ;
- « Acquisitions » de droits d'utilisation de navires comprend 37 nouvelles locations conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- « Acquisitions » de navires en construction comprend les acomptes payés aux chantiers en lien avec le carnet de commande (dont 9 navires de 23 000 EVP), les acomptes versés aux dates de livraison de 4 navires de 3 300 EVP et des acomptes versés liés aux scrubbers ;
- « Acquisitions » de conteneurs comprend l'exercice d'options d'achat, de nouvelles locations ainsi que des modifications de certaines locations ;
- « Acquisitions » de terrains et constructions correspond aux locations conclues par CEVA depuis son acquisition pour un montant de 358,1 millions de Dollars US ;
- « Acquisition de filiales » comprend principalement la juste valeur des immobilisations corporelles acquises lors de l'achat de CEVA, incluant des droits d'utilisation de CEVA (cf. note 3.1) ;
- « Reclassements en actif détenu en vue de la vente » comprend le reclassement de certains terminaux du Groupe en actif détenu en vue de la vente (cf. note 5.5) ;
- « Navires mis en service » comprend la mise en service de 4 navires de 3 300 EVP.

Au cours de l'année 2018 :

- « Acquisitions » de navires en propriété inclut l'achat de quatre navires d'occasion (de moins de 2 000 EVP) et d'un remorqueur ;
- « Acquisitions » de navires en location comprend principalement la livraison d'un navire de 14 000 EVP et la livraison d'un LNG de Containerships ;
- « Acquisitions » de navires en construction comprend les acomptes payés aux chantiers en lien avec le carnet de commande (dont les neuf navires de 23 000 EVP) et les acomptes versés aux dates de livraison de trois navires de 2 500 EVP et de trois navires de 20 600 EVP ;
- « Navires mis en service » comprend le reclassement des acomptes en lien avec les livraisons des trois navires de 20 600 EVP et des trois navires de 2 500 EVP.

Les coûts d'emprunt capitalisés au cours de l'exercice 2019 se sont élevés à 13,0 millions de Dollars US (13,1 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2018).

Acquisition d'immobilisations corporelles et réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie consolidés

Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 2 279,8 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 (851,8 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2018).

La réconciliation de ces acquisitions avec le montant des dépenses d'investissements (« CAPEX ») présentée dans le tableau de flux de trésorerie (sous le libellé « Acquisition d'immobilisations corporelles ») est présentée ci-dessous :

			Exercice clos le 31 décembre	
			2019	2018
Acquisitions d'actifs présentées dans le tableau ci-dessus	a		2 279,8	851,8
(-) CAPEX sans décaissement de trésorerie / financés (i)	b		391,2	425,0
(-) IFRS16 Augmentation des droits d'utilisation	c		1 365,6	-
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles	a (-) b (-) c = d		522,9	426,8
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations incorporelles	e		83,8	79,7
CAPEX décaissé provenant de regroupement d'entreprises	f		853,0	769,6
Total CAPEX provenant du tableau de flux de trésorerie consolidé	d (+) e (+) f		1 459,7	1 276,1

(i) Les actifs du Groupe comprennent les actifs dont le prix d'achat est directement payé par la banque qui porte le financement du chantier, que les actifs soient financés par location financière ou par dette hypothécaire (aucun flux de trésorerie lors de l'acquisition de l'actif n'est donc constaté par le Groupe).

La variation des amortissements, pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation (*)	En construction				
Au 1er janvier 2018	(2 140,8)	(312,8)	-	(359,9)	(187,3)	(222,8)	(3 223,6)
Dotation aux amortissements	(381,1)	(48,1)	-	(38,3)	(21,8)	(57,9)	(547,3)
Cessions	44,2	1,8	-	13,2	5,0	11,7	75,8
Perte de valeur	(5,3)	-	-	-	(0,1)	-	(5,4)
Navires mis en service et refinancements	9,1	(9,1)	-	-	-	-	-
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	1,2	-	1,2
Reclassements	2,3	-	-	0,1	-	(0,2)	2,2
Différences de conversion	4,6	0,3	-	0,3	6,9	7,3	19,6
Au 31 décembre 2018	(2 467,1)	(367,9)	-	(384,6)	(196,1)	(261,8)	(3 677,5)
IFRS16 Première application	405,5	(404,4)	-	-	0,1	(0,8)	0,5
Dotation aux amortissements	(374,9)	(951,1)	-	(643,4)	(461,2)	(141,0)	(2 571,6)
Cessions	34,9	8,2	-	108,8	48,2	22,2	222,2
Perte de valeur	5,3	-	-	-	(0,0)	-	5,3
Refinancements et exercices d'options d'achats	-	7,9	-	-	-	-	7,9
Reclassements en actif détenu en vue de la vente	-	-	-	-	-	57,3	57,3
Reclassements	(7,9)	-	-	0,2	(2,0)	8,7	(0,9)
Différences de conversion	1,1	(0,0)	-	0,0	2,2	3,1	6,4
Au 31 décembre 2019	(2 403,0)	(1 707,4)	-	(919,0)	(608,7)	(312,3)	(5 950,5)

(*) Pour une meilleure comparaison, les finance lease IAS 17 ont été présentés en Droit d'utilisation pour les données 2018 ci-dessus

La valeur nette des immobilisations corporelles à l'ouverture et à la clôture des exercices 2019 et 2018 se présente comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation (*)	En construction				
Au 31 décembre 2019	7 071,6	5 294,3	439,8	2 751,9	1 824,1	384,2	17 765,8
Au 31 décembre 2018	7 628,2	937,9	256,1	485,6	448,0	485,5	10 241,3
Au 31 décembre 2017	7 385,9	771,1	463,7	562,6	509,8	426,5	10 119,6

(*) Pour une meilleure comparaison, les finance lease IAS 17 ont été présentés en Droit d'utilisation pour les données 2018 ci-dessus

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des immobilisations corporelles données en garantie (principalement en garantie de dettes financières) s'élève à 15 992,8 millions de Dollars US (7 091,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

La valeur nette comptable des conteneurs au 31 décembre 2019 comprend 2 400,9 millions de Dollars US de conteneurs en location financière (55,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

5.2.2 Développement de la flotte du Groupe

Les acomptes versés aux chantiers relatifs aux navires en propriété et en construction sont présentés dans le bilan consolidé au sein du poste « Navires » pour un montant de 439,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (256,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Pour ce qui concerne les engagements liés au carnet de commande, se référer à la note 8.2.1.

5.3 Dépréciation d'actifs non financiers

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine annuellement les valeurs comptables des immobilisations corporelles (cf. note 5.2) et incorporelles (cf. note 5.1) afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que la valeur de ces actifs est susceptible d'être remise en cause. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer une éventuelle perte de valeur. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation des éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ou autres actifs ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition sont faits chaque année au niveau des UGT, ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Les droits d'utilisation selon IFRS 16 sont considérés comme des actifs non financiers. Ils entrent donc dans le champ d'application d'IAS 36.

Les droits d'utilisation sont testés annuellement ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau des UGT du Groupe.

Le test de dépréciation est effectué selon les hypothèses suivantes :

- Les actifs liés aux droits d'utilisation sont inclus dans la valeur comptable de l'UGT correspondante (OU dans la base d'actifs) ;
- Les loyers sont pris en compte dans les flux de trésorerie ; et
- La valeur comptable des dettes de loyer est déduite de la valeur comptable de l'UGT (OU dans la base d'actifs).

Toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

Lorsqu'il est procédé à des calculs de valeur d'usage, la Direction estime les flux futurs de trésorerie attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et choisit les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appropriés afin de calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Ces estimations prennent en compte certaines hypothèses sur la situation économique globale mondiale et la croissance future de l'industrie du transport maritime conteneurisé.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour les tests de dépréciation de ses actifs non financiers sont les suivantes :

- Le niveau auquel les actifs sont testés :
 - (i) CMA CGM, est un opérateur maritime global qui gère sa clientèle et sa flotte de navires et de conteneurs sur une base globale. Les clients les plus importants sont traités de manière centralisée et les actifs sont réalloués régulièrement sur les lignes maritimes selon la demande. Même si certaines lignes maritimes présentent certaines spécificités, aucune ne génère des flux de trésorerie de manière indépendante des autres. En conséquence, les navires, les conteneurs, les écarts d'acquisition et les autres actifs

- immobilisés liés à l'activité de transport conteneurisé ne sont pas testés de manière individuelle mais sur la base des flux de trésorerie générés par toute l'activité de transport conteneurisé.
- (ii) S'agissant de l'activité Logistique, la Direction évalue le goodwill sur la base de deux unités génératrices de trésorerie « UGT » (activité de gestion de fret et logistique contractuelle). La valeur recouvrable de chacune des UGT est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité respective.
- (iii) Concernant l'activité relative à l'exploitation des terminaux, lorsque le Groupe contrôle l'entité, les UGT correspondent à chaque terminal ou entité, ou à un groupe de terminaux ou d'entités lorsqu'ils opèrent dans une même zone géographique et que leurs activités sont interdépendantes.
- Pour l'activité de transport conteneurisé, qui représente la grande majorité des activités du Groupe, les flux de trésorerie pris en compte pour la détermination des actifs sont basés sur le dernier business plan du Groupe préparé par la Direction qui couvre une période de 4 ou 5 ans. L'industrie du transport conteneurisé reste volatile avec une pression sur les taux de fret en partie liée à une surcapacité de la flotte mondiale de navires porte-conteneurs qui représente toujours un risque potentiel pour l'industrie. Lors de la préparation de son business plan, la Direction a pris en compte les données historiques et l'opinion des experts maritimes indépendants qui tendent à montrer qu'à moyen terme, la capacité de la flotte va se réajuster à la demande.
 - Concernant l'activité logistique, le modèle des flux de trésorerie est basé sur les projections de la Direction sur une période de cinq ans. Les projections de la Direction ont été préparées sur la base de plans stratégiques et d'amélioration de la performance, de la connaissance du marché, de la performance des concurrents et sur la base des perspectives de la Direction en termes de croissance de la part de marché et des objectifs de marges à long terme.
 - Le taux d'actualisation après impôts (coût moyen pondéré du capital ou « WACC ») utilisé pour les besoins du calcul se situe dans une fourchette de 7% à 18% (7,3% à 14% en 2018), appliqué en fonction du risque inhérent à chaque activité testée.
 - Le taux de croissance perpétuelle appliqué aux périodes non couvertes par le business plan est généralement compris entre 1% et 2% (1% à fin 2018 – cf. sensibilité ci-dessous).

Sensibilité du test de dépréciation aux changements des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité

Concernant l'activité de transport conteneurisé :

- Si le taux d'actualisation était augmenté de 1%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait baissé de 2,4 milliards de Dollars US (3,1 milliards de Dollars US au 31 décembre 2018), ce qui n'aurait pas entraîné de dépréciation des actifs.
- La valeur actualisée des flux futurs de trésorerie de l'activité de transport conteneurisé aurait été environ égale à la valeur nette comptable des actifs si le taux d'actualisation avait été augmenté d'environ 4,1% (5,5% au 31 décembre 2018).
- Si le taux de croissance à l'infini avait été de 0%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait été plus basse de 2,0 milliards de Dollars US (2,4 milliards de Dollars US au 31 décembre 2018). Cela n'aurait pas entraîné la comptabilisation d'une charge de dépréciation ;
- La valeur actualisée des flux futurs de trésorerie de l'activité de transport conteneurisé aurait été environ égale à la valeur nette comptable des actifs si le taux de croissance à l'infini avait été diminué d'environ 5,8% (9,4% au 31 décembre 2018) i.e. un taux de croissance à l'infini négatif de 4,8% (taux négatif de 8,4% au 31 décembre 2018).

5.4 Besoin en fonds de roulement

Stocks – comptabilisation initiale

Les stocks sont initialement enregistrés au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond au prix d'achat et à tous les coûts directement imputables. Les stocks à la clôture se rapportent essentiellement aux soutes de carburant. La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Stocks – règle de dépréciation

Quand la valeur de réalisation nette d'un élément de stock est inférieure à son coût, l'excédent est immédiatement déprécié en compte de résultat.

Le montant d'une reprise de dépréciation de stocks due à une augmentation de la valeur de réalisation nette est constaté au compte de résultat de manière à ce que la nouvelle valeur comptable corresponde à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et à la valeur de réalisation nette révisée.

Dépréciation des créances clients

Conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9 pour les créances clients, le Groupe a considéré que la provision qui aurait été reconnue en utilisant une matrice de provision basée sur des statistiques de pertes avérées et attendues pour déterminer les pertes de crédit attendue relatives aux créances clients n'aurait pas été significativement différente de la provision comptabilisée selon la méthodologie actuellement utilisée.

Les dépréciations sont estimées en prenant en compte :

- Une segmentation des clients présentant la même typologie de pertes : le Groupe différencie les clients relatifs au fret et ceux relatifs aux surestaries ;
- L'ancienneté des créances clients corrélée à leur taux de recouvrement estimé : à ce jour, le Groupe déprécie à 100% les créances clients échues depuis plus d'un an.

Les clients individuellement identifiés comme risqués sont également déprécié quand :

- Il devient probable que la créance ne sera pas encaissée ; et
- Il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte de valeur.

Dépréciation des actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont dépréciés en suivant les mêmes règles que les créances clients.

Titrisation de créances

Le Groupe a recours à la titrisation d'une partie de ses créances pour certaines agences maritimes. Les risques liés à la propriété de ces créances étant conservés par le Groupe, ces créances ne sont pas décomptabilisées et une dette financière est prise en compte en contrepartie des montants reçus des prêteurs (emprunts garantis). De la même façon, quand le Groupe reçoit des titres d'un véhicule de titrisation (i) comme paiement de créances clients transférées pendant la période ou (ii) comme une avance de créances clients qui seront transférées pendant les périodes futures, la créance correspondante n'est pas décomptabilisée et est maintenue au bilan (cf. note 6.6).

Estimations significatives : Produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention

Les produits de surestaries ainsi que les frais d'escales, les coûts de transport et les frais de services de manutention font l'objet d'estimations sur la base de coûts standards, car il peut y avoir des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier (cf. note 4 pour les principes de reconnaissance du revenu).

5.4.1 Stocks

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Soutes	474,2	451,7
Autres stocks	69,5	78,4
Dépréciation pour obsolescence	(0,8)	(1,4)
Stocks	542,9	528,7

5.4.2 Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients et autres débiteurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Clients et autres débiteurs	2 418,1	1 644,2
Dépréciation des créances douteuses	(110,1)	(101,0)
Créances nettes	2 308,1	1 543,2
Acomptes versés	179,9	129,4
Autres créances nettes	781,9	680,6
Créances sociales et fiscales	273,0	186,4
Clients et autres créances (*)	3 542,9	2 539,7

(*) inclus actif d'impôts exigibles

La contribution de CEVA concernant les clients et autres créances s'élève à 1 167,9 millions de Dollars US, expliquant principalement la variation de l'année.

Les « Autres créances nettes » incluent principalement les produits à recevoir estimés du fait des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier.

Une grande partie du poste clients inclus dans le tableau ci-dessus a été donnée en garantie dans les programmes de titrisation (cf. note 8.3.2).

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Fournisseurs	2 901,5	2 031,3
Dettes salariales, sociales et fiscales	493,6	340,7
Autres dettes (principalement provisions pour frais d'escales portuaires, frais de transport, services de manutention)	2 737,3	2 290,0
Fournisseurs et autres dettes (*)	6 132,4	4 662,0

(*) inclus passif d'impôts exigibles

La contribution de CEVA concernant les fournisseurs et autres dettes s'élève à 1 373,5 millions de Dollars US, expliquant principalement la variation de l'année.

En 2019, les « autres dettes » incluent 80,5 millions de Dollars US de dividendes à payer (antérieurs au 31 décembre 2019) et dont le paiement a été effectué début janvier 2020.

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre 2018	Variations liées à l'activité opérationnelle	Acquisition de filiales (cf. note 3.1)	Ecart de conversion	1ère application IFRS 16 (***)	Autres	Au 31 décembre 2019
Stocks	528,7	21,1	6,0	(0,2)	-	(12,8)	542,9
Clients et autres créances (*)	2 539,7	14,0	1 201,2	(38,6)	-	(173,4)	3 542,9
Actifs sur contrats	515,9	119,9	138,7	(1,8)	-	1,5	774,2
Charges constatées d'avance	499,6	23,2	16,9	(0,2)	(189,8)	42,7	392,3
Fournisseurs et autres dettes (**)	(4 662,0)	(116,6)	(1 444,8)	52,2	59,0	(20,2)	(6 132,4)
Produits constatés d'avance	(85,6)	(46,3)	(36,1)	(0,0)	72,3	(2,8)	(98,5)
Besoin en fonds de roulement net	(663,7)	15,3	(118,2)	11,3	(58,4)	(165,0)	(978,6)

(*) inclus actif d'impôts exigibles

(**) inclus passif d'impôts exigibles

(***) Principalement lié à la première application de l'IFRS 16 décrite dans la note 2.2.1

Les acquisitions de filiales concernent principalement CEVA (cf. note 3.1).

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses de voyages en cours à la date de clôture résultant des principes de reconnaissance du revenu présentés en note 4.

Les créances et dettes, qui comprennent les actifs et passifs d'impôts exigibles, ont les échéances suivantes :

	Au 31 décembre 2019	Non échus	moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Au-delà de 120 jours
Clients et autres créances	3 542,9	1 203,6	1 239,6	321,4	248,4	208,7	321,3
Fournisseurs et autres dettes	6 132,4	4 793,1	705,9	277,0	88,5	68,0	199,9

5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont classés en actifs détenus en vue de la vente, quand la vente est fortement probable et l'actif est disponible pour une vente immédiate dans sa condition actuelle sujette à des termes qui sont usuels pour la vente de tels actifs. La Direction doit s'être engagée sur la vente qui doit se matérialiser dans un délai d'un an après la classification. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

Un groupe d'actifs peut inclure des actifs à la fois courants et non courants ainsi que des passifs (courants ou non courants) directement liés à ces actifs destinés à être cédés dans le cadre d'une même transaction.

Les dettes relatives à ces actifs sont présentées séparément au passif du bilan.

Quand un actif non courant (ou un groupe d'actif) est classé en actif détenu en vue de la vente, il n'est plus amorti.

Au 31 décembre 2019, les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente concernent principalement la participation dans 10 terminaux. En effet, le 20 décembre 2019, le Groupe a signé un accord de cession d'un portefeuille de participations dans 10 terminaux portuaires à Terminal Link, une coentreprise détenue à 51% par le Groupe et à 49% par China Merchant. Cet accord représente un montant de 968 millions de Dollars payables en numéraire à la clôture de l'opération.

Par mesure de simplification, la date de transaction retenue est le 31 Décembre 2019.

Au terme de la transaction, Terminal Link détiendra des participations dans les sites suivants: Terminal d'Odessa (Ukraine), CMA CGM PSA Lion Terminal (CPLT) à Singapour, Terminal de Mundra (Inde), Kingston Freeport Terminal (Jamaïque), Rotterdam World Gateway (Pays-Bas), Gemalink à Cai Mep (Vietnam),

Qingdao Qianwan United Advance Container Terminal (Chine), Vietnam International Container Terminal à Hô-Chi-Minh-Ville (Vietnam), Laem Chabang International Terminal (Thaïlande), Terminal d'Umm Qasr (Irak).

La transaction devrait être finalisée au premier semestre 2020 (c'est-à-dire dans les 12 mois), sous réserve notamment de l'approbation des autorités de la concurrence et des organismes de régulation compétents.

Les actifs et passifs courants et non courants relatifs à ces 10 terminaux ont été reclassés dans des comptes dédiés. Hormis un montant non significatif, la juste valeur diminuée des frais de vente était supérieure à la valeur nette comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation significative n'a été enregistrée.

Le projet de cession n'est pas considéré comme un business qui doit être traité en tant qu'activité abandonnée ; ainsi le compte de résultat de ces activités a été présenté au sein des activités poursuivies pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les actifs et passifs relatifs à ces activités portuaires sont présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2019
Actifs incorporels	9,3
Equipement portuaire	403,5
Autres actifs corporels	3,3
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	419,4
Autres actifs financiers	102,1
Autres actifs	40,1
TOTAL Actifs détenus en vue de la vente	977,7
	-
Dette financière	376,0
Autres dettes	42,6
TOTAL Dettes relatives aux actifs détenus en vue de la vente	418,6

Ces actifs portuaires ont contribué de la manière suivante au compte de résultat :

- 40,6 millions de Dollars US en EBITDA
- 15,4 millions de Dollars US en Core EBIT; et
- (12.2) millions Dollars US en résultat net de l'exercice.

5.6 Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles ont atteint 2 309,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2019. Ils sont composés des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour 3 559,9 millions de Dollars US (avec un EBITDA contribuant à hauteur de 3 759,2 millions de Dollars US, un montant d'impôts payés de (198,9) millions de Dollars US et une variation de fonds de roulement à hauteur de (15,3) millions de Dollars US) et des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour (1 250) millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont principalement impactés par les dépenses d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, représentant une sortie de trésorerie de (606,7) millions de Dollars US, par la contrepartie payée pour l'acquisition de CEVA pour (1 172,3) millions de Dollars US (net de la trésorerie acquise), par la cession d'immobilisations corporelles pour un montant de 138,6 millions de Dollars US, par une entrée nette de trésorerie provenant de la variation des autres actifs financiers pour 24,3 millions de Dollars US et par des dividendes reçus de nos entreprises associées ou coentreprises pour 28,9 millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie disponibles sont positivement impactés par l'application de la norme IFRS16 car les loyers sont dorénavant considérés comme des flux financiers alors qu'ils étaient présentés dans les flux provenant des activités opérationnelles selon IAS17 (cf. note 3.1).

Note 6 - Structure du capital et endettement financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché (notamment risque de change, risque lié au coût des soutes et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers et du marché des matières premières comme celui du pétrole, cherche à en minimiser les conséquences potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

Le département « Trésorerie » du Groupe et le département « Soute » sont chargés d'assurer la gestion des risques conformément aux politiques approuvées par la Direction. Ces départements identifient, évaluent et couvrent les risques financiers en collaboration étroite avec les unités opérationnelles. La Direction élabore les principes de gestion des risques ainsi que les politiques dans des domaines spécifiques tels que le risque de soute, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et le placement de la trésorerie.

6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier

6.1.1 Risque de marché

Risque lié au coût des soutes

Le Groupe applique des surcharges liées aux prix du carburant (Bunker Adjustment Factor « BAF ») en augmentation des taux de fret afin de compenser les fluctuations du prix du carburant. La stratégie de gestion des risques du Groupe est également de se couvrir au travers de contrats à terme permettant de fixer les prix. Le Groupe analyse de manière continue son exposition aux fluctuations des prix.

Les prix du carburant au cours des trois dernières années ont été les suivants :

Données du marché :	Taux de clôture			Taux moyen		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Nymex WTI (en \$ par baril) *	61,06	45,41	60,42	57,04	64,90	50,85
Brent (en \$ par baril) *	66,00	53,80	66,44	64,16	71,79	54,74

* Selon les contrats futurs ayant l'échéance la plus proche de la date considérée

Au 31 décembre 2019, le Groupe couvrait environ 0,8% des achats de soutes prévus pour la prochaine année par le biais de contrats à terme permettant de fixer les prix à la livraison (10,0% des achats de soutes prévus pour 2018 étaient couverts au 31 décembre 2018). Ces achats de soutes sont traités comme des contrats exécutoires (pour « utilisation propre »).

Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé non dénoué relatif à la couverture du coût des soutes (1,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Sur la base de la consommation de soutes au cours de l'exercice 2019, une augmentation de 10 Dollars US du prix des soutes par tonne aurait eu un impact négatif d'approximativement 78,0 millions de Dollars US sur le compte de résultat consolidé. Cette estimation exclut tout effet lié au mécanisme de BAF tel que défini précédemment ainsi que tout autre effet de corrélation entre le prix des soutes et les taux de fret.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'International : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. La devise fonctionnelle du Groupe étant le Dollars US, le Groupe est principalement exposé aux variations des cours de l'Euro pour ce qui concerne les transactions opérationnelles courantes et financières. Le risque de change sur les devises de transactions provient des ventes et achats par une entité opérationnelle dans une devise autre que la devise fonctionnelle du Groupe.

Le Groupe utilise, le cas échéant, certains instruments financiers pour couvrir certaines expositions spécifiques.

L'exposition du Groupe aux principales devises de transaction, en tenant compte des instruments de couvertures, peut être présentée comme suit :

Au 31 décembre 2019	Valeur comptable	USD	EUR	CNY	GBP	Autres
Créances clients et charges constatées d'avance	3 872,0	2 360,0	477,4	86,3	74,3	873,9
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	1 750,8	935,6	320,8	41,8	6,7	445,9
Fournisseurs et part courante des produits constatés d'avance	6 135,6	4 125,0	946,7	125,2	81,0	858,4
Endettement financier	19 514,1	14 694,3	4 066,4	16,9	62,1	674,4

Cette exposition est compensée en partie par la part des différentes monnaies dans les revenus et les charges opérationnelles.

Risque de flux de trésorerie lié à l'évolution des taux d'intérêt

L'évolution des taux USD à court terme est la suivante :

Données du marché :	Taux de clôture au 31 décembre			Taux annuel moyen		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
LIBOR USD 3 M	1,91%	2,81%	1,69%	2,33%	2,31%	1,26%

Le risque de taux d'intérêt porte principalement sur les dettes financières. Les dettes financières du Groupe (y compris des engagements sur opérations de contrat de location-financement) émises à des taux variables (LIBOR USD) exposent le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, en prenant en compte la couverture de taux d'intérêt, les dettes financières à taux variable représentent 33% du total des dettes, 67% pour les dettes à taux fixe.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments dérivés sur taux de change selon différentes maturités déterminées en fonction de la période restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2019	Montant nominal	Maturité		Juste valeur des instruments dérivés
		A moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Swap de taux d'intérêt - couverture de flux de trésorerie	403,5	380,4	23,1	(1,4)
Swap de taux d'intérêt - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	38,3	38,3	-	(0,1)
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	385,1	131,2	253,9	(37,9)
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	995,7	995,7	-	(50,8)
Swap de devises - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	296,0	296,0	-	3,5
Total	1 822,6	1 545,6	277,0	(86,6)

Le tableau ci-après présente l'analyse de la sensibilité du bénéfice avant impôt du Groupe et de la réserve de flux de trésorerie au 31 décembre 2019 à une potentielle variation de taux d'intérêt, toutes choses étant égales par ailleurs.

		Impact sur le compte de résultat		Impact sur le bilan
		Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	Impact sur la charge d'intérêt financier (*)	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Dollar US	+100 points de base	(6,2)	1,1	4,6
Dollar US	-100 points de base	(5,1)	0,4	(9,0)

* ne prenant pas en compte l'effet de la transaction couverte

6.1.2 Risque de crédit

Le Groupe réalise des transactions commerciales avec des tiers notoirement connus, et avec un grand nombre de plus petits clients pour lesquels un paiement par avance est souvent demandé. Les créances dues par les clients et les agents sont suivies en permanence de façon à ce que l'exposition du Groupe au risque de crédit ne soit pas significative (les créances douteuses représentent 0,5% du chiffre d'affaires en 2019 et 0,4% du chiffre d'affaires en 2018). L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée du fait du nombre élevé de ses clients. Aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les instruments dérivés du Groupe sont conclus avec des institutions financières de premier rang. La stratégie du Groupe en matière d'instruments dérivés est de limiter son exposition en diversifiant son recours aux institutions financières.

6.1.3 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie non actualisés des swaps de taux d'intérêt basés sur le taux « spot » au 31 décembre 2019 et sur la courbe de taux d'intérêt au 31 décembre 2019 :

	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà
Swap de taux d'intérêt - Actif	0,0	0,1	0,1	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - Passif	(0,8)	(0,8)	(0,6)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
Swaps de taux et devises - Passif	(16,0)	(37,2)	(13,9)	(10,1)	(7,6)	(9,1)
Total	(16,7)	(37,8)	(14,3)	(10,3)	(7,7)	(9,3)

Depuis fin 2018, les contrats de financement du Groupe sont soumis au respect des ratios financiers suivants :

- Un ratio de levier financier, égal à la dette nette ajustée sur la moyenne de l'EBITDA ajusté sur 3 ans ;
- Solde minimum de trésorerie.

Ces engagements sont basés sur des calculs spécifiques, tels que définis dans les contrats de financement (voir ci-dessous).

CEVA est soumis, dans ses contrats de financement, au respect des ratios financiers suivants sur une période de référence de 12 mois glissants se terminant le dernier jour de chaque trimestre civil, :

- Un ratio d'EBITDA consolidé (tel que défini dans les contrats de financement) rapporté aux charges financières ; et
- Un ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA consolidé.

Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte ces ratios financiers.

Pour le besoin du calcul du ratio, la définition de l'EBITDA dans les contrats de financement permet des ajustements et l'ajout de certains éléments à l'EBITDA tel que publié.

La dette nette ajustée est calculée par différence entre le total de l'endettement financier (cf. note 6.6) et la somme de (i) la valeur résiduelle des obligations et actions de préférence remboursables en actions présentée au sein de l'endettement financier en note 6.6, (ii) la trésorerie déposée sur des comptes séquestres auprès d'institutions financières, dans le cadre des clauses d'endettement sur valeurs de marché des navires tel qu'indiqué en note 6.3.1 et (iii) la trésorerie disponible telle que définie ci-dessous.

La trésorerie disponible correspond à la somme de (i) la trésorerie et les équivalents de trésorerie au bilan telle que présentée en note 6.4 et (ii) les valeurs mobilières de placement présentées en note 6.3.2, diminuée du montant de la trésorerie non disponible présentée en note 6.4.

Sur la base de ces définitions, la dette nette ajustée est calculée comme suit (non prise en compte d'IFRS 16) :

		Au 31 décembre	
	Note	2019	2018
Total endettement financier	6,6	19 514,1	9 180,5
(-) ORA présentée au sein de l'endettement financier	6,6	(16,7)	(31,9)
(-) Dépôts LTV	6.3.1	-	(23,2)
Dette brute ajustée - A		19 497,3	9 125,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6,4	1 750,8	1 401,9
(+) Valeurs mobilières de placement	6.3.2	16,7	35,3
(-) Trésorerie non disponible	6,4	(65,6)	(46,7)
Trésorerie disponible - B		1 701,9	1 390,6
Dette nette ajustée - A(-) B		17 795,4	7 734,8

Le risque de liquidité lié au financement des navires en commande est présenté dans les engagements hors bilan décrits en note 8.3.1 Engagements financiers sur les actifs.

6.1.4 Gestion des capitaux investis

Le Groupe gère le capital sur la base des ratios financiers décrits ci-dessus.

6.1.5 Hiérarchie de juste valeur

Juste valeur des actifs financiers

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours moyen du marché (« Mid-Market prices »). En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés affinés afin de refléter les conditions spécifiques de l'émetteur.

Le tableau présenté en note 6.3.3 Classification des actifs et passifs financiers décompose les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux amendements de la norme IFRS 7. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- (i) Niveau 1 : Juste valeur basée sur les taux de conversion / cotations sur un marché actif pour un instrument équivalent ;
- (ii) Niveau 2 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données directement observables, comme des cotations ou des passifs similaires cotés sur un marché actif ;
- (iii) Niveau 3 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant partiellement ou complètement sur des données non observables comme des cotations sur un marché inactif ou des valorisations basées sur des données multiples pour des instruments non cotés.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	16,7	-	-	16,7
Instruments financiers dérivés ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	0,7	-	0,7
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	-	-	31,0	31,0
Juste valeur en contrepartie du résultat	-	-	39,8	39,8
Total Actif	16,7	9,6	70,7	97,0
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	2,1	-	2,1
Instruments dérivés non qualifiés en comptabilité de couverture	-	0,1	-	0,1
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	37,9	-	37,9
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	-	50,8	-	50,8
Total Passif	-	90,9	-	90,9

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	35,4	-	-	35,2
Instruments financiers dérivés ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	0,6	-	0,3
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	7,6	-	4,5
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	-	-	30,7	30,7
Juste valeur en contrepartie du résultat	-	-	34,5	34,5
Total Actif	35,4	8,2	65,2	108,8
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	1,1	-	1,1
Instruments dérivés non qualifiés en comptabilité de couverture	-	-	-	-
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	57,8	-	57,8
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	-	22,9	-	22,9
Total Passif	-	81,8	-	81,8

Les variations des actifs et passifs inclus dans le niveau 3 se présentent comme suit :

	ACTIF	
	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur en contrepartie du résultat
Solde d'ouverture	30,7	34,5
Total des gains ou pertes sur la période		
Inclus dans les profits ou pertes	-	5,3
Impact de change	(0,4)	-
Achats, émissions, ventes et règlements		
Achats	12,6	-
Actifs destinés à la vente	(10,0)	-
Dépréciation	(0,5)	-
Cessions	(0,5)	-
Autres	(1,0)	(0,0)
Solde de clôture	31,0	39,8

6.2 Instruments financiers dérivés

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'origine à la juste valeur à la date du contrat et sont par la suite réévalués à la juste valeur. La reconnaissance d'un gain ou d'une perte dépend de la qualification ou non de l'instrument dérivé d'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'actif couvert. Le Groupe qualifie certains instruments dérivés comme des instruments de couverture pour des transactions hautement probables (couverture de trésorerie).

Le Groupe documente la relation existant entre les instruments de couverture et les instruments couverts à l'origine de la transaction, au regard des objectifs de gestion du risque et de sa stratégie de gestion des risques. Le Groupe procède également à une évaluation des instruments de couverture, à la fois lors de la mise en place de la couverture et, après leur comptabilisation initiale afin de déterminer si les instruments dérivés utilisés sont efficaces pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Les variations de la réserve de couverture sont présentées dans l'état du résultat global.

Classement des instruments dérivés du Groupe

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés, qui sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie, est enregistrée en autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes, relatifs à la partie inefficace, sont enregistrés directement au compte de résultat. L'impact au compte de résultat (fraction efficace et inefficace) des activités de couverture sur les soutes qui sont éligibles à une opération de couverture des flux de trésorerie, est présenté à la ligne « Soutes et consommables ».

Les gains et les pertes relatifs à la fraction efficace des swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variable sont enregistrés au compte de résultat en « Charges d'intérêt sur emprunts ». Les gains et les pertes relatifs à la fraction inefficace sont enregistrés au compte de résultat en « Autres éléments du résultat financier ».

Cependant, lorsque la transaction couverte se traduit par la reconnaissance d'un actif non financier (par exemple les stocks), les gains et pertes précédemment enregistrés en autres éléments du résultat global sont imputés sur le coût initial de l'actif non financier.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à expiration ou est cédé, ou, lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilisation des instruments de couverture, les pertes et profits cumulés figurant en autres éléments du résultat global à cette date y sont maintenus pour n'être finalement reconnus au compte de résultat que lorsque la transaction couverte impacte le résultat. S'il apparaît que la transaction ne sera finalement pas réalisée, le gain ou la perte qui était porté(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) immédiatement au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur s'applique à l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme, qui est attribuable à un risque particulier.

Les variations de la juste valeur de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, dans la même catégorie que la variation de juste valeur de l'élément couvert. Les variations de juste valeur relatives à la part inefficace des instruments dérivés sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés sont enregistrés à la juste valeur au compte de résultat et les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement au compte de résultat. L'impact sur le compte de résultat de ces instruments dérivés est présenté sur la ligne « Autres éléments du résultat financier ».

▪ Couverture d'investissement net à l'étranger

Les opérations de couverture d'investissement net à l'étranger sont comptabilisées comme les couvertures de flux de trésorerie.

Tout gain ou perte de l'instrument de couverture sur la part effective de couverture sont reconnus dans les autres éléments du résultat global; les gains ou les pertes liés à la part inefficace sont reconnus immédiatement en compte de résultat.

Les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés par le compte de résultat quand l'opération est débouclée.

6.2.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swap de taux d'intérêt - couverture des flux de trésorerie	0,7	2,1	7,6	-
Swap de taux d'intérêt - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	0,1	0,6	-
Couverture des soutes - couverture des flux de trésorerie	-	-	-	1,7
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	37,9	-	57,8
Swaps de taux et devises - couverture des flux de trésorerie	-	50,8	-	22,9
Couverture d'investissement net	8,9	-	-	-
Swap de devises - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	3,4	0,8
Swap de devises - couverture des flux de trésorerie	3,5	-	-	-
Total des instruments financiers dérivés	13,1	90,9	11,6	83,3
<i>part non courante (plus d'un an)</i>	<i>0,7</i>	<i>62,1</i>	<i>6,0</i>	<i>80,7</i>
<i>part courante (moins d'un an)</i>	<i>12,4</i>	<i>28,8</i>	<i>5,6</i>	<i>2,6</i>

En 2019 et en 2018, le Groupe n'a enregistré aucun transfert entre catégories d'instruments financiers dérivés.

6.2.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Le Groupe est exposé aux devises étrangères, principalement l'Euro, du fait d'investissements nets dans certaines filiales, entreprises associées et coentreprises.

Le risque provient de la fluctuation des cours « spot » entre l'Euro et le Dollar US. Celle-ci entraîne une variation de la position de l'investissement net.

Le risque couvert dans la couverture d'investissement net résulte de la baisse de l'Euro contre le Dollar US, qui générerait une diminution de la valeur de ces investissements en Euro.

Pour la mesure de l'efficacité de la couverture, le Groupe a déterminé une relation économique entre l'instrument de couverture et le sous-jacent couvert en comparant (i) les variations de valeur nette comptable de la dette liée aux fluctuations de taux spot et (ii) les variations dans les investissements en devises étrangères liées aux fluctuations de taux spot.

Une partie des investissements nets en Euro du Groupe sont couverts par des émissions obligataires en Euro. Cela atténue alors le risque d'exposition à cette devise. Une partie de la dette libellée en Euro a été qualifiée d'instrument de couverture d'investissement net sur les fluctuations de taux EUR/USD.

Le montant de la variation de valeur des émissions obligataires qui a été reconnu en autres éléments du résultat global pour contrebalancer la conversion des opérations en devises étrangères s'élève à (12,3) millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (21,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Chez CEVA, des instruments dérivés de change ont également été reconnus en tant qu'instrument de couverture d'un investissement net à l'étranger pour un montant de 8,9 millions de Dollars US.

6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction de leur nature (i.e. en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels) et en fonction de la façon dont ils sont gérés (i.e. en fonction du business model utilisé par le Groupe pour gérer l'actif financier).

Actifs financiers postérieurement évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués au coût amorti, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti est déterminé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré des dépréciations.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre l'actif financier ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le modèle économique évoqué au premier critère implique une fréquence et des volumes de ventes plus importants que le modèle économique utilisé pour les actifs financiers évalués au coût amorti. L'intention de vendre l'instrument avant la maturité de l'investissement fait partie intégrante de ce modèle.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, à l'exclusion des frais directement attribuables qui sont reconnus en résultat.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur du résultat si ce sont :

- Des actifs détenus selon un modèle économique qui ne correspond à aucun des deux modèles évoqués pour les actifs postérieurement évalués au coût amorti ou pour les actifs postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui ne sont pas « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils ne découlent pas uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est ainsi classé et évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat si cet actif financier est :

- Un actif détenu à des fins de transactions ;

- Un instrument de dettes qui ne répond pas aux critères pour être évaluée au coût amorti ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés et évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

Dépréciation des actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe réalise des tests de dépréciations en utilisant le modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss model (ECL) »).

Le montant de la dépréciation reconnue comme perte de crédit attendue à chaque date de reporting, tout comme le produit d'intérêt enregistré sur les futures périodes, sont déterminés selon un modèle de dépréciation en 3 phases selon le niveau d'augmentation du risque de crédit de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- 1ère phase : Quand le risque crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale de l'actif, le Groupe comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 2ème phase : Quand le risque de crédit augmente significativement et que le risque de crédit n'est pas considéré comme faible, le Groupe comptabilise les pertes prévues sur la durée du prêt et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 3ème phase : En cas de détérioration du crédit qui menace sa recouvrabilité, le Groupe comptabilise des pertes attendues sur la durée de vie de l'actif et des intérêts sur une base nette (soit la valeur brute comptable nette de la dépréciation).

6.3.1 Autres actifs financiers non- courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Brut	75,1	71,4
Perte de valeur	(4,4)	(6,2)
Investissements dans des sociétés non consolidées	70,7	65,2
Brut	50,4	80,9
Perte de valeur	(18,2)	(18,2)
Prêts	32,2	62,6
Brut	83,6	120,1
Perte de valeur	-	-
Dépôts	83,6	120,1
Brut	35,0	73,8
Perte de valeur	(16,6)	(4,5)
Créances dues par les entreprises associées et coentreprises	18,4	69,3
Brut	126,9	138,2
Perte de valeur	(11,2)	(7,5)
Autres actifs financiers	115,7	130,7
Brut	370,9	484,4
Perte de valeur	(50,4)	(36,4)
Total net des autres actifs financiers non courants	320,6	448,0

Les variations des prêts et dépôts sont présentées dans la rubrique « Flux de trésorerie liés aux autres actifs financiers » dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Participations dans des sociétés non consolidées

Ce poste est principalement composé de différentes participations individuellement non significatives, classées en actifs à la juste valeur par le compte de résultat ou en actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (cf. note 6.1.5).

Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises

Les « Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises » sont essentiellement constitués de fonds empruntés par des coentreprises intervenant dans le domaine des terminaux portuaires.

Dépôts

Les « Dépôts » correspondent à 83,6 millions de Dollars US de dépôts non éligibles au classement en trésorerie disponible au 31 décembre 2019 (120,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2019, les « Autres actifs financiers » sont principalement composés à hauteur de 115,7 millions de Dollars US (130,7 millions de Dollars US à fin 2018) d'avantages fiscaux à recevoir à la fin des contrats de financement de certains navires.

6.3.2 Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Les « Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants » au 31 décembre 2019 comprennent des valeurs mobilières de placement à la juste valeur pour un montant de 16,7 millions de Dollars US (35,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Hormis le programme de titrisation de créances de fret, un montant de 21,9 millions de Dollars US est déposé en garantie du montant tiré de la facilité.

En dehors de ce qui précède, les autres actifs financiers courants comprennent principalement (i) la part courante des actifs financiers, (ii) des prêts à court terme à des coentreprises ou à des entreprises associées, (iii) ainsi que certains dépôts non qualifiés de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

6.3.3 Classification des actifs et des passifs financiers

La ventilation par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe, qui sont inscrits au bilan au 31 décembre 2019, est indiquée ci-dessous :

Actif	Au 31 décembre 2019	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur dans le compte de résultat	Instruments dérivés
Instruments financiers dérivés	13,1	-	-	-	13,1
Autres actifs financiers	320,6	249,9	31,0	39,8	-
Clients et autres débiteurs (*)	3 542,9	3 542,9	-	-	-
Actifs sur contrats	774,2	774,2	-	-	-
Titres de participations et autres actifs financiers (courants)	193,4	193,4	-	(0,0)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 750,8	1 750,8	-	-	-
Actifs financiers	6 595,0	6 511,2	31,0	39,7	13,1

Passif	Au 31 décembre 2019	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières	19 514,1	19 514,1	-
Instruments financiers dérivés	90,9	-	90,9
Fournisseurs et autres créanciers (**)	6 132,4	6 132,4	-
Passifs financiers	25 737,3	25 646,4	90,9

(*) inclus actif d'impôts exigibles
(**) inclus passif d'impôts exigibles

6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe est composée des comptes bancaires, des dépôts bancaires à vue et des placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ces actifs financiers sont classés en coût amorti et évalués selon les méthodes décrites précédemment. Les découverts bancaires sont présentés au sein des dettes financières au passif du bilan.

6.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie	1 470,0	727,8
Dépôts à court terme	215,2	627,4
Trésorerie non disponible	65,6	46,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	1 750,8	1 401,9
Découverts bancaires	(156,9)	(87,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	1 593,9	1 314,8
Trésorerie déclarée en actif détenu en vue de la vente	4,1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	1 598,0	1 314,8
Trésorerie non disponible	(65,6)	(46,7)
Valeurs mobilières de placement	16,7	35,3
Trésorerie disponible Groupe	1 545,0	1 303,5
Convention de crédit non tirées	79,3	622,1
Total Liquidité Groupe	1 624,3	1 925,6

6.4.2 Lignes de crédit confirmées non tirées et liquidité totale

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'un montant de lignes de crédit confirmées non tirées à hauteur de 79,3 millions de Dollars US (622,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2018) garanties par plusieurs institutions financières.

Au 31 décembre 2019, CEVA contribue à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la liquidité du Groupe à hauteur respectivement de 664,0 millions de Dollars US et 685,5 millions de Dollars US.

6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action

Capital social et autres réserves

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Le capital social est constitué de (i) 10 578 355 actions ordinaires détenues par MERIT Corporation, ses actionnaires et personnes liées, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 1 action de préférence détenue par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance précédemment FSI) pour un total de 14 205 221 actions.

En 2011 et 2013, Yildirim a souscrit à des obligations, obligatoirement remboursables en actions de préférence du Groupe au 31 décembre 2015, pour un montant de 600 millions de Dollars US. Au 31 décembre 2015, les obligations ont fait l'objet d'un remboursement en actions de préférence et au 31 décembre 2018 en actions ordinaires, conformément à leurs termes et conditions. Depuis cette date, Yildirim détient donc 24% des actions ordinaires du Groupe sur une base entièrement diluée.

En juin 2013, Bpifrance a souscrit à des obligations, obligatoirement remboursables en actions ordinaires à leur maturité le 31 décembre 2020, pour un montant de 150 millions de Dollars US, représentant 6% des actions ordinaires du Groupe à la conversion, sur une base entièrement diluée.

Le Groupe n'a pas émis d'autre plan d'option ou instrument dilutif.

Le capital du Groupe, sur une base entièrement diluée, s'analyse comme suit :

Actions entièrement diluées	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actions mises en circulation au 31 décembre 2019	14 205 221	94%	14 205 221	94%
Parts résultant de la conversions d'obligations remboursables en actions souscrites par la BPI en 2013	906 717	6%	906 717	6%
Total	15 111 938	100%	15 111 938	100%

Les autres éléments du résultat global recyclables au compte de résultat sont ventilés de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Couverture de flux de trésorerie	(0,2)	15,3
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	4,2	5,7
Impôts différés sur réserves	1,4	1,4
Couverture d'investissement net à l'étranger	(17,0)	(29,3)
Différences de conversion	(124,4)	(142,9)
Total des autres éléments du résultat global	(136,0)	(149,8)

Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Sauf si le résultat de l'exercice affiche une perte, le calcul du résultat par action tient également compte de l'impact des obligations remboursables en actions ordinaires dès la date de début de contrat. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques dans la mesure où le Groupe n'a pas émis d'instruments potentiellement dilutifs.

6.6 Endettement financier

Dettes financières

Les dettes financières qui rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » sont classées en dettes financières évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le compte de résultat (lorsque détenues à des fins de trading). Le Groupe détermine la classification de ses dettes financières lors de leur comptabilisation initiale. Le Groupe ne détient pas de dettes financières évaluées à la juste valeur par le compte de résultat sur l'exercice, à l'exception des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais d'émission pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le résultat. Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les découverts bancaires, les emprunts et dettes et les instruments dérivés.

A l'exception des engagements résultant des contrats de location financière, les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti : toute différence entre la trésorerie reçue lors du tirage de la dette (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières comprennent également les engagements reconnus au titre des contrats de location IFRS 16.

Dettes de loyers sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître une dette de loyers (et un droit d'utilisation) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, la dette de loyers est égale à la valeur actualisée des paiements futurs.

Sous IFRS 16, le montant reconnu en dette de loyers dépend principalement des hypothèses retenues en termes de taux d'actualisation et de durée. Les options de renouvellement, de prolongation et de résiliation anticipée sont également prises en compte dans le calcul de la dette de loyers si le preneur est raisonnablement certain de lever ces options.

Comme précédemment mentionné, la Direction a réexaminé la substance de certaines transactions ayant la forme juridique d'une location et a conclu que ces transactions n'étaient en substance pas des locations, du fait de la certitude d'exercice des options d'achats ou par le fait que l'incitation fiscale était le fondement principal de ces opérations de location. Par conséquent, les actifs correspondants sont présentés comme des actifs en propriété et la dette afférente comme étant une dette bancaire.

6.6.1 Maturités, variations et détails de l'endettement financier

Les dettes financières incluent les découverts bancaires, les emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit, les dettes de loyers (incluant les anciennes dettes liées aux contrats de location

financement) ainsi que les autres dettes financières. Les échéances de ces dettes financières sont les suivantes :

	Au 31 Décembre 2019	Part courante	Part non courante	Echéancier : 31 Décembre				
				2021	2022	2023	2024	au-delà
Dettes Senior	2 864,2	173,9	2 690,3	1 021,4	723,5	(4,6)	107,6	842,4
Obligations et actions de préférence remboursables en actions	16,7	16,7	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires - Conventions de crédit & Financements d'acquisition	2 516,8	1 011,7	1 505,1	53,4	107,8	456,9	108,3	778,7
Emprunts bancaires - Autres	3 138,2	409,9	2 728,3	402,3	475,0	385,3	312,1	1 153,6
Découverts bancaires	156,9	156,9	-	-	-	-	-	-
Programme de titrisation	1 926,5	222,4	1 704,1	1 531,0	173,0	-	-	-
Autres emprunts	284,7	261,8	22,9	7,9	4,9	4,9	5,0	0,3
Total hors passifs de loyers	10 904,0	2 253,3	8 650,7	3 016,0	1 484,3	842,5	532,9	2 775,0
Passifs de loyers	8 610,0	1 802,1	6 807,9	1 535,6	1 282,7	1 175,8	797,2	2 016,6
Total incluant les passifs de loyers	19 514,1	4 055,5	15 458,6	4 551,6	2 767,0	2 018,4	1 330,1	4 791,5

Les contrats de location précédemment traités comme des contrats de location financière sont désormais inclus dans la ligne « Passifs de loyers ».

La part courante des dettes, hors dettes de loyers, s'élève à 2 253,3 millions de Dollars US mais comprend des éléments qui doivent être appréciés de manière spécifique ou être considérés comme non courants :

- 192,8 millions de Dollars US liés au crédit relais mis en place pour financer l'acquisition de CEVA, initialement d'un montant de 725 millions de Dollars US, pour lequel le Groupe (i) a la possibilité d'étendre la maturité jusqu'en Septembre 2020 et (ii) s'appête à finaliser son refinancement (cf. Note 6.6.3 et 8.4) ;
- Des intérêts courus pour 111,0 millions de Dollars US ;
- Des découverts pour 156,9 millions de Dollars US qui trouve sa contrepartie en trésorerie ;
- Des échéances liées aux programmes de titrisation (de CEVA au cas d'espèce) pour lesquels le Groupe obtient généralement un renouvellement (voir Note 6.6.3) ;
- D'autres facilités de trésorerie sans engagement des banques mais pour lesquelles le groupe obtient généralement un renouvellement pour 141,4 millions de Dollars US.

Les variations des dettes financières peuvent s'analyser de la façon suivante :

	Dettes Senior	Obligations et actions de préférence remboursables en actions	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Découverts bancaires	Programmes de titrisation	Autres emprunts	Total
Solde au 1^{er} janvier 2019 (*)	2 943,7	31,9	3 487,0	763,6	87,1	1 682,5	184,8	9 180,5
Encaissement provenant de nouveaux emprunts, net des coûts d'émission	-	-	2 566,7	-	-	-	446,4	3 013,2
IFRS16 Première application	-	-	(250,5)	7 163,1	-	-	-	6 912,6
Remboursement d'emprunts	(394,8)	(15,2)	(1 691,9)	(1 878,2)	-	(160,7)	(363,0)	(4 504,0)
Autres augmentations / diminutions des emprunts	20,2	-	265,1	1 385,3	49,1	(15,7)	5,2	1 709,1
Intérêts courus et amortissement des frais	6,1	-	30,7	81,5	-	(2,8)	(0,5)	115,0
Reclassification en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	(259,6)	(116,4)	-	-	-	(376,0)
Refinancement d'actifs	-	-	770,0	-	-	-	-	770,0
Exercice option d'achat (non cash)	336,9	-	729,1	1 217,8	22,1	433,8	11,2	2 750,9
Différences de conversion	(47,9)	-	8,5	(6,5)	(1,4)	(10,5)	0,6	(57,3)
Solde au 31 Décembre 2019	2 864,2	16,7	5 655,0	8 610,0	156,9	1 926,5	284,7	19 514,1

* Balance d'ouverture des contrats de location financière IAS 17 présentée en colonne "Contrats de location IFRS 16"

La ligne « Autres augmentations / diminutions des emprunts » correspond à la variation des emprunts qui n'ont pas généré d'impact sur la trésorerie nette du groupe soit parce que (i) l'actif a fait l'objet d'un contrat de location selon IFRS 16 (ii) le tirage de l'emprunt s'est directement fait au bénéfice du chantier naval ou (iii) la variation des découverts bancaires a un effet corolaire sur la trésorerie.

Les dettes financières sont affectées aux actifs suivants et leurs taux d'intérêt moyen sont les suivants :

	Dettes Senior	Obligations et actions de préférence remboursables en actions	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Autres emprunts et découverts bancaires	Taux d'intérêt moyen après couverture, coût amorti et allocation du prix d'acquisition	
						Hors locations	Incluant locations
Navires	-	-	3 253,0	4 661,9	-	4,50%	6,85%
Conteneurs	-	-	(0,1)	2 420,9	-	-	13,57%
Terrains et immeubles	-	-	99,7	1 392,6	-	0,51%	4,53%
Matériel de manutention	-	-	-	96,2	-	-	9,49%
Autres immobilisations corporelles	-	-	6,5	38,4	-	1,64%	9,48%
Autres dettes garanties	-	-	1 544,6	-	1 931,1	4,11%	4,11%
Emprunts généraux (non garantis)	2 864,2	16,7	751,3	-	437,0	5,95%	5,95%
Total	2 864,2	16,7	5 655,0	8 610,0	2 368,1		

Les dettes garanties sont sécurisées par des immobilisations corporelles (tels que des navires, conteneurs et immeubles) ainsi que par des nantissements ou équivalents sur des actifs financiers de type titres, comptes bancaires ou créances. Les emprunts généraux présentés dans le tableau ci-dessus ne sont pas sécurisés.

Les échéances des flux futurs de trésorerie relatifs aux dettes financières, y compris les remboursements en principal, sont présentées ci-dessous. Conformément à IFRS 7, ces flux ne sont pas actualisés :

	Au 31 décembre 2019	Part courante	Part non courante	Echéancier : 31 décembre				
				2021	2022	2023	2024	au-delà
Dettes Senior	3 496,6	395,5	3 101,1	1 197,4	831,2	53,6	165,4	853,6
Obligations et actions de préférence remboursables en actions	18,0	18,0	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires - Conventions de crédit & Financements d'acquisition	2 928,5	1 125,5	1 802,9	130,4	182,2	527,1	161,7	801,5
Emprunts bancaires - Autres	3 872,5	583,5	3 289,0	548,2	579,0	467,6	393,5	1 300,7
Contrats de location IFRS16	11 063,2	2 524,4	8 538,8	2 080,1	1 689,9	1 463,5	992,5	2 312,8
Découverts bancaires	161,5	161,5	-	-	-	-	-	-
Programmes de titrisation	2 022,9	288,1	1 734,8	1 557,5	177,3	-	-	-
Autres emprunts hors intérêts courus	178,8	154,1	24,7	8,6	5,4	5,2	5,1	0,3
Total	23 742,0	5 250,7	18 491,3	5 522,2	3 465,1	2 516,9	1 718,2	5 268,9

6.6.2 Détails des émissions obligataires (« EO »)

Au 31 décembre 2019, le Groupe a 6 émissions obligataires non sécurisées comptabilisées au bilan et détaillées comme suit :

- 280 millions de Dollars Singapourien de valeur nominale, émis par NOL Limited et dont la maturité est en septembre 2020 ;
- 725 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en janvier 2021 ;
- 300 millions de Dollars Singapourien de valeur nominale, émis par NOL Limited et dont la maturité est en juin 2021 ;
- 650 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en juillet 2022 ;
- 116,5 millions de Dollars US de valeur nominale, émis initialement par APL Limited et transféré à APL Investments America dans le cadre de la cession de GGS, et dont la maturité est en janvier 2024 ;
- 750 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en janvier 2025.

L'emprunt obligataire de 60 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CONTAINERSHIPS et dont la maturité est en novembre 2021, a été remboursé par anticipation durant l'exercice. Le Groupe travaille à son refinancement.

Le 10 mai 2019, CEVA a fait une offre de rachat pour le montant total de son émission obligataire à 5,25% à un prix de remboursement de 101% plus les intérêts courus.

284,1 millions d'Euros de valeur nominale ont été apportés (94,7% de la valeur nominale totale) et ont été remboursés puis annulés le 9 juillet 2019. A la même date, CEVA a émis une notice à l'Agent indiquant que la valeur de l'émission obligataire restante serait remboursée puis annulée le 22 juillet 2019 à un prix de remboursement de 101% plus les intérêts courus.

Le 5 juillet 2019, CEVA a conclu une facilité de crédit relais auprès de trois banques, qui a été tirée le 9 juillet 2019 afin de financer l'offre de rachat de l'émission obligataire à 5,25%. Le crédit relais porte un taux de

marge initial de 4,25% et une échéance de 12 mois. Dans le cas où le crédit relais ne serait pas refinancé au bout de ces 12 mois, la dette sera convertie en prêt à terme avec une échéance fixée au 3 août 2025 faisant partie de la facilité backstop mentionnée dans la note 6.6.3

6.6.3 Acquisition de filiales (emprunts et dettes de loyers CEVA) et facilité d'acquisition CEVA

Les principales dettes de CEVA et de ses filiales au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- 293,1 millions d'Euros de crédit relais ;
- 457,2 millions de Dollars US de prêt à terme dit « Term Loan B » ;
- 372,7 millions de Dollars US de convention de crédit ;
- 394,8 millions de Dollars US de titrisation ;
- 1 256 millions de Dollars US de dettes de loyers.

Certains des financements de CEVA ont fait l'objet d'un remboursement anticipé du fait du changement de contrôle et par conséquent la société a négocié une facilité dite « backstop » de 825 millions de Dollars US dont l'objectif était de refinancer les dettes dans le cas où la clause serait exercée.

Le 24 avril 2019, CEVA a remboursé par anticipation le principal de son prêt à terme « Term Loan B » existant, soit 473 millions de Dollars US, et a émis un nouveau prêt à terme « Term Loan B » pour un montant total de 475 millions de Dollars US dans le cadre de la backstop facility mentionnée ci-dessus, avec une échéance au 3 août 2025.

Le 22 novembre 2019, la société a conclu une facilité de titrisation de créances pour un montant total de 460 millions de Dollars US "the CEVA Global Securitization Program" avec un engagement renouvelable de 3 ans auprès de 6 banques. Cette facilité a intégralement refinancé le programme de titrisation existant "European Securitization" et refinancera les programmes US ABL et Australian Receivables qui arrivent à échéance en 2020. A la date de clôture, le montant tiré de la facilité s'élevait à 174 millions de Dollars US, tandis que les facilités préexistantes avaient été tirées à hauteur de 224 millions de Dollars US.

En avril 2019, le Groupe a financé l'acquisition de CEVA à travers une facilité de crédit de relais de 725 millions de Dollars US qui a déjà été pour une grande partie refinancée :

- Les opérations de refinancement ont consisté à des cessions-bails de 12 navires sur 8 ans, conclues entre juin et décembre pour 769,7 millions de Dollars US et ont permis de refinancer une partie de la facilité d'acquisition. Ces cessions-bails n'ont pas été reconnues comme une vente au bailleur conformément aux critères IFRS15 du fait de l'absence de substance commerciale (options d'achat raisonnablement certaines d'être exercées). Par conséquent et en accord avec les principes IFRS 16, ces transactions, assimilées à des opérations de financement ont donné lieu à la reconnaissance d'une dette financière traitée en IFRS 9.
- D'autres opérations similaires sont en cours pour refinancer le solde de facilité d'acquisition d'un montant de 192,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (cf. note 8.4).

6.6.4 Programme de titrisation

Au cours de l'année 2019, le programme de titrisation a été diminué de 160,7 millions de Dollars US.

6.6.5 Obligations et actions de préférences remboursables en actions

Au 31 décembre 2019, le montant de ces obligations est de 16,7 millions de Dollars US, représentant la part des intérêts payables jusqu'à maturité au titre des obligations remboursables en actions détenues par BPI.

Les paiements des coupons sur les obligations et actions de préférences remboursables en actions sont traduits en comptabilité par :

- une charge financière sur la base du taux du marché utilisée pour déterminer la composante dette de ces instruments ; et
- une réduction de la dette financière pour le montant résiduel payé correspondant à la part d'intérêt initialement comptabilisée en dette financière.

6.6.6 Autres emprunts

Au 31 décembre 2019, les autres emprunts comprennent 111 millions de Dollars US d'intérêts courus (102,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevaient à (2 004,6) millions de Dollars US. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se composent de tirages de dettes pour 3 012 millions de Dollars US, de remboursements de dettes pour (2 625,7) millions de Dollars US ainsi que les paiements relatifs aux intérêts financiers pour (546,1) millions de Dollars US. Ils incluent les paiements de la part principal des loyers pour (1 834,8) millions de Dollars US et de la part intérêts pour (692,2) millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont également impactés par le refinancement de certains navires par des opérations de vente suivies d'une reprise en location opérationnelle pour un montant de 769,7 millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont impactés négativement par l'application de la norme IFRS16 car les loyers sont dorénavant considérés comme des flux financiers alors qu'ils étaient présentés dans les flux provenant des activités opérationnelles sous IAS17.

Le passage entre l'ancienne et la nouvelle présentation est présenté dans le Note 3.1.

Note 7 - Périmètre de consolidation

7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation

L'analyse du contrôle exercé par la société mère, tel que défini dans IFRS 10 « Etats financiers Consolidés », peut requérir un exercice de jugement notamment dans des situations complexes. La Direction a fondé ses conclusions en application des principes suivants et à l'aune de tous les faits et circonstances, ainsi que sur la base des accords contractuels en vigueur.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par le Groupe.

Le contrôle sur une entité n'est effectif que si les éléments suivants sont réunis :

- Le pouvoir : l'investisseur a des droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités pertinentes (les activités affectant de manière significative les rendements de la société détenue) ;
- L'exposition aux risques et aux rendements de l'entité ;
- La capacité de faire usage de son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'ensemble des transactions intragroupes, les soldes bilanciaux, les produits et les charges générés par les opérations réalisées entre sociétés du Groupe sont intégralement éliminés.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que ceux de la société mère et ont été préparés selon les mêmes principes comptables.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part des pertes et profits et des actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées dans les capitaux propres séparément des intérêts du Groupe et, dans le compte de résultat, séparément du résultat revenant aux actionnaires du Groupe.

Transactions avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Dans le cadre de l'acquisition de parts auprès de détenteurs de participations minoritaires, la différence entre le prix payé et la quote-part des actifs nets acquis de la filiale est enregistrée en capitaux propres. Les gains et pertes résultant de la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également enregistrés en capitaux propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, le changement de valeur comptable étant reconnu en résultat. La juste valeur devient alors égale à la valeur comptable initiale de la participation conservée dans l'entreprise associée, la coentreprise ou l'actif financier.

Participations dans des coentreprises et influence notable

Seules les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas le contrôle peuvent faire partie d'un partenariat. Un partenariat est défini comme une opération dans laquelle deux entreprises au moins ont conjointement le contrôle.

Un contrôle conjoint existe quand les décisions relatives aux activités pertinentes nécessitent l'accord unanime des parties qui contrôlent collectivement cette entité. L'accord unanime signifie que toute partie ayant le contrôle conjoint de l'entité peut empêcher l'une quelconque des autres parties, ou un groupe de parties, de prendre des décisions unilatérales (par rapport aux activités pertinentes) sans son consentement.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui en ont le contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Un coentrepreneur comptabilise sa participation dans une coentreprise comme un investissement, selon la méthode de la mise en équivalence (conformément à la norme IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises »).

L'influence notable réside dans le fait de pouvoir participer aux décisions de l'entité bénéficiant des investissements en matière de politique financière et opérationnelle, sans détenir le contrôle ou le contrôle conjoint sur cette entité :

- Une partie qui détient des participations dans une coentreprise mais qui n'en a pas le contrôle conjoint comptabilise sa participation conformément à IFRS 9 ;
- sauf si elle a une influence notable sur la coentreprise, auquel cas elle comptabilise sa participation conformément à IAS 28.

Selon cette méthode de la mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées à leur coût, ajustées du montant cumulé des variations de valeur de la quote-part du Groupe postérieures à l'acquisition et réduites du montant des distributions de dividendes.

La valeur nette comptable de ces participations est présentée au bilan sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (cf. note 7.3.2).

La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est présentée en EBIT dans la mesure où l'activité des entités est partie intégrante des activités opérationnelles du Groupe et que ces entités ne peuvent être considérées comme des investissements financiers. Cette rubrique comprend la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition, le résultat financier et la charge d'impôt relatifs aux entreprises associées et coentreprises.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a une obligation implicite ou contractuelle de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprend l'écart d'acquisition identifié lors de l'acquisition, net de tout cumul de pertes de valeur.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce plus d'influence notable ou de contrôle conjoint mais conserve un intérêt résiduel sont évaluées à la juste valeur.

7.2 Jugements comptables sur les entités structurées

Titrisation de créances de fret

Fin 2013, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales avec certaines institutions financières ; en 2016, une structure équivalente a été implémentée pour titriser les créances de NOL. Dans le cadre de ces programmes, deux véhicules de titrisation (entités structurées) dénommées CMA CGM & ANL Securities BV et APL Securities S.A.R.L. ont été dédiés à l'achat des créances commerciales de certaines sociétés du Groupe. Ces entités sont structurées de telle manière que les risques significatifs (par exemple les risques de taux de change, les risques de retard de paiement, les risques de crédit, etc.) sont conservés par le vendeur. En conséquence, ces deux véhicules de titrisation ont été consolidés dès leur création. S'agissant de la gestion du risque de liquidité, les principes généraux de gestion de ce risque sont présentés en note 6.1.3 et les maturités des dettes financières en note 6.6.1.

Financement des actifs

Dans le cadre de certains accords de location, le Groupe peut être partiellement impliqué dans des entités structurées propriétaires de l'actif. Le contrôle sur ces entités est évalué en examinant tous les faits et circonstances. Depuis la mise en place d'IFRS 16 et, en particulier, la disparition de la distinction entre location opérationnelle et location financière, l'analyse a été modifiée. En effet, les contrats de location comptabilisés en application d'IFRS 16 ne sont plus concernés. Seules les transactions relatives aux leases fiscaux et aux achats en substance sont désormais concernées. Ainsi, pour ce type de transactions, un actif et un passif sont reconnus dans les comptes du Groupe comme s'ils étaient détenus en propriété, c'est-à-dire comme si l'entité était consolidée (cf. note 5.2 et note 6.6).

7.3 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises

7.3.1 Jugements et hypothèses significatives visant à déterminer la nature des intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises

Global Ship Lease (« GSL ») – comptabilisée comme une entreprise associée (influence notable)

L'analyse s'appuie sur la participation aux décisions de GSL (pouvoir des actionnaires et du conseil d'administration) par rapport aux activités pertinentes, et ce sans détenir le contrôle de l'entité.

Malgré la fusion qui a eu lieu fin 2018 et quelques opérations de capital ultérieures, diluant la participation du Groupe de 44,4% à 9,98%, la Direction estime qu'elle exerce toujours une influence notable sur cette détention, en raison principalement de la nomination d'un membre et de la proposition d'un second membre, au conseil d'administration de GSL. Par conséquent, la comptabilisation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence est appropriée, conformément à IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats ».

Terminal Link SA et ses filiales (« TL ») – comptabilisées comme une coentreprise

Depuis juin 2013, TL est détenue à 51% par CMA CGM (par l'intermédiaire de CMA Terminals Holding (« CMATH ») détenue à 100 % par CMA CGM), et à 49% par China Merchants Holding International (« CMHI »).

L'accord contractuel entre CMHI et CMA CGM à propos de Terminal Link a les caractéristiques d'un contrôle conjoint dans la mesure où le pouvoir de décision concernant les politiques financières et opérationnelles de la société est conjointement partagé. En effet, le pacte d'actionnaires stipule que toute décision majeure nécessite le consentement unanime des actionnaires. CMHI a aussi des droits substantifs sur TL. Les parties n'ont pas de droit direct sur les actifs, ni d'obligation par rapport aux passifs.

En conséquence, la participation dans Terminal Link est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à IFRS 11 « Partenariats ».

7.3.2 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises - Variation du Bilan Consolidé

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Début de l'exercice	1 478,9	1 049,0
Impact de la 1ère application d'IFRS16	(13,9)	-
Ajustements de la juste valeur des entités nouvellement contrôlées	96,5	-
Transfert de la valeur comptable des entités nouvellement contrôlées	(547,4)	-
Acquisition de filiales (cf. note 3.1)	201,0	23,7
Nouveaux Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	-	535,5
Augmentation de capital des participations	-	5,0
Quote part de bénéfice / (perte)	46,5	(88,2)
Dividendes payés ou à payer	(28,9)	(23,1)
Autres éléments du résultat global	(4,2)	(23,0)
Reclassements des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 5.5)	(419,4)	-
Autres reclassements	0,3	(1,3)
Autres	(3,6)	1,1
À la fin de l'exercice	805,9	1 478,9

Le poste « Quote-part de bénéfice / (perte) » correspond à la part du Groupe dans le bénéfice ou la perte des entreprises associées et coentreprises, incluant les pertes de valeur constatées par les entreprises associées et coentreprises concernées

Le changement de contrôle de CEVA au 4 janvier 2019 a entraîné la réévaluation par le compte de résultat de la valeur de CEVA à sa juste valeur pour un montant de 96,5 millions USD présentée dans le poste « Ajustement de la juste valeur des entités nouvellement contrôlées », et la décomptabilisation de cet investissement pour USD 547,4 millions présenté dans le poste « Transfert de valeur comptable des entités nouvellement contrôlées ».

La ligne « Acquisition de filiales » correspond à la contribution d'Anji CEVA pour 201,0 millions USD. Le 4 janvier 2019, CEVA détenait un investissement total de 99,0 millions USD, soit une participation de 50% dans ANJI CEVA Logistics Co. Ltd (« Anji-CEVA »), une coentreprise chinoise. Dans le cadre de l'allocation du prix d'achat, la juste valeur de cet investissement a été réévaluée à 201,0 millions USD.

Anji-CEVA opère principalement dans le domaine de la logistique de contracts, y compris l'entreposage, la distribution, le transport, le fret local, le conseil technique et la formation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la part de CEVA dans le résultat net d'Anji-CEVA était de 16,6 millions USD. Les états financiers condensés d'Anji-CEVA sont présentés en note 7.3.4.

Le poste « Reclassements des actifs en vue de la vente » correspond au reclassement de la valeur des titres de huit terminaux inclus dans le projet de cession présenté dans la Note 3.1.2 et la Note 5.5.

Au 31 décembre 2019, les principaux investissements en entreprises associées et coentreprises sont :

- 51% dans Terminal Link Group pour 422,2 millions de Dollars US (416,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2018) ;
- 50% dans Anji-CEVA pour 202,1 millions de Dollars US ;
- 10% dans Global Ship Lease pour 40,0 millions de Dollars US (13% pour 43,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2018). La juste valeur des actions cotées dans Global Ship Lease, à hauteur de la participation du Groupe, représente environ 26,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 (15,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2018); la Direction considère, comme lors des exercices passés, qu'il est approprié de baser la valorisation de GSL sur la quote-part de ses capitaux propres.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la ligne « Nouveaux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises » correspond principalement à la prise de participation dans CEVA dont le Groupe a obtenu la prise de contrôle en 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme expliqué en Note 3.1.4, la participation du Groupe dans Global Ship Lease est passée de 13,3% à 10%, suite à une augmentation de capital, générant ainsi une perte de dilution de 5,7 millions de Dollars US.

7.3.3 Informations complémentaires sur les entreprises associées

La contribution de nos investissements dans les entreprises associées est présentée ci-dessous, dont aucune n'est individuellement significative :

en millions d'USD	ENTREPRISES ASSOCIEES	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
% de détention	n.a.	n.a.
% de droits de vote	n.a.	n.a.
Participations dans les entreprises associées au bilan	147,0	860,1
Part du résultat attribué aux participations dans les entreprises associées au bilan	(6,5)	(122,4)
Impact des participations dans les entreprises associées aux autres éléments du résultat global	(1,9)	(9,0)
Part du résultat global attribué aux participations dans les entreprises associées	(8,4)	(131,3)
Juste valeur (pour les entités cotées)	n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	8,5	11,8

7.3.4 Informations complémentaires sur les coentreprises

en millions d'USD	TERMINAL LINK GROUP		ANJI CEVA		AUTRES ENTITES	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
% de détention	51,0%	51,0%	0,5	n.a.	n.a.	n.a.
% de droits de vote (si différent du % de détention)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Participations dans les coentreprises au bilan	422,2	416,2	202,1		34,6	202,6
Part du résultat attribué aux participations dans les coentreprises au bilan	11,3	14,3	16,6		25,2	19,9
Impact des participations dans les coentreprises aux autres éléments du résultat global	(4,6)	(7,1)	(2,6)		4,9	(6,9)
Part du résultat global attribué aux participations dans les coentreprises	6,7	7,1	14,1		30,1	13,0
Juste valeur (pour les sociétés cotées)	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	-	2,4	13,0		7,4	9,0
Données, sur une base de 100%						
Actifs non courants	891,8	904,2	224,0			
Autres actifs courants	97,2	106,6	619,5			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122,2	67,2	217,5			
Total Actif	1 111,2	1 077,9	1 061,0			
Capitaux propres	838,5	827,1	222,0			
Emprunts non courants	151,7	135,0	43,6			
Autres passifs non courants	9,4	10,8	4,0			
Emprunts courants	61,1	60,3	66,3			
Autres passifs courants	50,5	44,8	725,1			
Total Passif	1 111,2	1 077,9	1 061,0			
Réconciliation des capitaux propres des coentreprises						
Capitaux propres des coentreprises excluant les intérêts ne donnant pas le contrôle (100%)	827,9	816,1	196,0			
Capitaux propres imputables au coentrepreneur	(405,7)	(399,9)	(98,0)			
Allocation de prix d'achat	-	-	101,7			
Autre	-	-	2,4			
Contribution au bilan de la participation mise en équivalence	422,2	416,2	202,1			
Chiffre d'affaires	164,0	154,3	1 410,0			
Perte de valeur & amortissement	(10,3)	(8,6)	(48,6)			
Résultat financier	(4,2)	(2,3)	2,2			
Impôts sur le revenu	(9,9)	(8,1)	23,4			
Résultat de l'exercice	22,1	28,0	57,5			
Autres éléments du résultat global	(4,3)	(0,0)	(5,1)			
Résultat global total	17,8	28,0	52,4			
Rapprochement des données sur une base de 100% avec la contribution au compte de résultat de la participation mise en équivalence						
Résultat de l'exercice des coentreprises	22,1	28,0	57,5			
Intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	(17,8)			
Part du résultat de l'exercice imputable au coentrepreneur	(10,8)	(13,7)	(19,9)			
Autre	-	-	(3,2)			

7.4 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation

Dans le but d'améliorer la pertinence des informations publiées, le Groupe a décidé depuis 2016 de ne publier que les entités ou sous-groupes matériels en appliquant les seuils suivants :

- Entités consolidées par intégration globale contribuant au chiffre d'affaires pour un montant supérieur à 10,0 millions de Dollars US ;
- Entreprises associées et coentreprises contribuant aux capitaux propres pour un montant supérieur à 5,0 millions de Dollars US ;
- Certaines entités exerçant des activités de type « holding ».

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation est composé de 575 entités consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence, soit directement ou soit à travers un sous groupe (363 entités au 31 décembre 2018).

Les entités principales sont détaillées ci-dessous :

Entité Légale	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
CMA CGM SA (entité mère)	France	
Méthode de consolidation - Intégration globale		
TRANSPORT MARITIME		
ANL CONTAINER LINE LTD	Australie	100,00%
MERCOSUL Line Navegacao LTD	Brésil	100,00%
CONTAINERSHIPS Group	Finlande	100,00%
CMA SHIPS SAS	France	100,00%
CONTAINERSHIPS - CMA CGM	Allemagne	100,00%
CNC LINE LTD	Hong Kong	100,00%
COMANAV	Maroc	99,92%
CMA CGM INTERNATIONAL SHIPPING PTE LTD	Singapour	100,00%
ANL SINGAPORE	Singapour	100,00%
NOL LINER (PTE.) LIMITED	Singapour	100,00%
APL CO. PTE LIMITED	Singapour	100,00%
CHENG LIE NAVIGATION CO. LTD	Taiwan	100,00%
COASTAL NAVIGATION CO LTD	Taiwan	25,00%
CMA CGM UK SHIPPING	Royaume-Uni	100,00%
AMERICAN PRESIDENT LINES LTD	Etats-Unis	100,00%
AGENCES		
CMA CGM ALGERIE	Algérie	79,80%
CMA CGM AUSTRALIA	Australie	100,00%
CMA CGM CANADA	Canada	100,00%
CMA CGM CHINA	Chine	100,00%
CMA CGM AGENCES France	France	100,00%
CMA CGM DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00%
CMA CGM AGENCIES INDIA	Inde	100,00%
CMA CGM KOREA	Corée du Sud	100,00%
CMA CGM MAROC	Maroc	100,00%
CMA CGM SOUTH AFRICA	Afrique du Sud	100,00%
CMA CGM HOLLAND	Pays-Bas	100,00%
CMA CGM DENIZ ACENTELIGI A.S	Turquie	95,00%
CMA CGM SHIPPING AGENCIES UKRAINE	Ukraine	100,00%
CMA CGM VIETNAM	Vietnam	100,00%
CMA CGM MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	100,00%
CMA CGM ANL DUBAI	Emirats Arabes Unis	65,00%
CMA CGM AMERICA	Etats-Unis	100,00%
TERMINAUX		
INTRAMAR SA	France	100,00%
MARSEILLE MANUTENTION	France	100,00%
SOMARIG	France (Guyane)	100,00%
GMM	France (Martinique)	100,00%
SOCIETE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION DE LA REUNION	France (Réunion)	69,99%
KINGSTON FREEPORT TERMINAL LTD	Jamaïque	100,00%
LATTAKIA INT. CONT. TERMINAL LLC	Syrie	51,00%
CONTENEURS (MAINTENANCE & REPARATION)		
ANL CONTAINER HIRE AND SALES PTY LTD	Australie	100,00%
PROGECO France	France	100,00%
LOGISTIQUES & "SUPPLY CHAIN"		
CEVA LOGISTICS	Suisse	100,00%
CMA CGM Transit SARL	Côte d'Ivoire	75,00%
CC TERMINAL CONTENEURS DAKAR (TCD)	Sénégal	100,00%
ALTERCO	Algérie	58,98%
HOLDING FINANCIERE		
CMA CGM AGENCIES WORLDWIDE	France	100,00%
CMA TERMINALS HOLDING	France	100,00%
CMA TERMINALS	France	100,00%
NEPTUNE ORIENT LINES LIMITED	Singapour	100,00%
EAGLE MARINE TERMINAL HOLDINGS PTE. LTD	Singapour	100,00%
Méthode de consolidation - Mise en équivalence		
Les entreprises associées et coentreprises sont détaillées ci-dessous		
QINGDAO QIANWAN UNITED ADVANCE CONTAINER TERMINAL CO., LTD	Chine	24,00%
OTHL	Chypre	50,00%
ANJI CEVA	Chine	50,00%
TERMINAL LINK GROUP	France	51,00%
CMA MUNDRA TERMINAL Pvt Ltd	Inde	50,00%
AMEYA LOGISTICS PRIVATE LTD	Inde	50,00%
GLOBAL SHIP LEASE	Iles Marshall	9,98%
CMA CGM PSA LION TERMINAL	Singapour	49,00%
ROTTERDAM WORLD GATEWAY BV	Pays-Bas	30,00%
PACIFIC MARITIME SERVICE	Etats-Unis	10,00%
LOGOPER LLC	Russie	50,00%
GEMALINK	Vietnam	25,00%
FIRST LOGISTICS DEVELOPMENT (JV) COMPANY	Vietnam	47,00%

7.5 Transactions avec les parties liées

Aux fins de la présente note, les natures de parties liées suivantes ont été identifiées :

- Des activités de terminaux qui incluent principalement Terminal Link et ses filiales ainsi que des entreprises associées et coentreprises (Rotterdam World Gateway, Global Gateway South, Kribi, Mundra, Brooklyn Kiev Port, Laem Chabang International Terminal Co., Qingdao Qianwan United Advance Container Terminal et First Logistics Development (JV) Company).
- Global Ship Lease, Inc. (« GSL »), un armateur coté aux Etats-Unis, possédant actuellement une flotte de 38 navires, dont 17 loués sous des contrats de location simple (dits « chartes à temps ») à CMA CGM ayant des échéances de janvier 2020 à octobre 2025.
- Des agences maritimes, notamment CMA CGM Kuwait, qui est une entité associée.
- Certaines entités liées aux actionnaires et/ou aux membres de la Direction :
 - Merit Corporation, une société dont le siège social se situe au Liban et dont les actionnaires ultimes sont la famille Saadé et les membres de sa famille immédiate, qui détient la quasi-totalité des actions ordinaires du Groupe ;
 - Certaines filiales de Merit Corporation, y compris Merit SAL, une société de services fournissant à CMA CGM des prestations de contrôle des coûts et des revenus et un soutien à l'audit interne, CMA Liban, un agent maritime et « Investment and Financing Corp. Ltd », une société de location de conteneurs ;
 - Yildirim, une société turque, avec laquelle le Groupe a contracté deux transactions significatives en 2013 relatives à l'émission d'obligations remboursables en actions du Groupe, converties en actions de préférence au 31 décembre 2015 puis en actions ordinaires au 31 décembre 2017 (cf. note 6.5), et à la cession de 50% de ses actions dans Malta Freeport Terminals Limited pour un prix de 200,0 millions d'Euros (289,0 millions de Dollars US à la date de la transaction) ;
 - La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance précédemment FSI), un fonds d'investissement créé par le gouvernement français en 2008 et dont la mission principale est de consolider le capital des entreprises françaises qui ont besoin de trouver des investisseurs stables pour financer leurs projets de développement. Bpifrance a souscrit en 2013 aux obligations émises par le Groupe, obligatoirement remboursables en actions ordinaires en 2020 (cf. note 6.5) ;
 - Une fondation à but non lucratif dénommée « Fondation d'Entreprise CMA CGM » dont l'objet est la promotion d'activités culturelles.
- D'autres activités qui comprennent principalement les sociétés suivantes:
 - TRAXENS, une société qui développe une technologie de rupture en matière de conteneurs intelligents, dans laquelle le Groupe CMA CGM détient une participation de 29,6%.

Les transactions avec les parties liées incluses dans le compte de résultat s'analysent comme suit (hormis les quotes parts de résultats des entreprises associées et coentreprises) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits opérationnels	43,6	26,5	3,0	6,3	0,1	0,1	-	-	17,5	3,2	23,0	16,9
Charges opérationnelles	(412,6)	(421,0)	(178,2)	(204,3)	(149,9)	(124,5)	(12,6)	(22,6)	(48,0)	(51,7)	(23,8)	(17,9)
Autres éléments opérationnels	(8,5)	-	(8,5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat financier	20,9	18,7	1,1	6,0	-	-	12,6	5,9	(2,7)	(4,7)	9,9	11,5

Les positions bilanciellles relatives aux parties liées ci-dessus sont les suivantes (hormis le montant des participations dans les entreprises associées et coentreprises) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Actifs non courants	44,9	76,7	36,7	70,5	-	-	0,0	5,5	7,5	0,0	0,7	0,6
Actifs courants	145,3	227,1	48,2	49,0	5,1	5,4	37,5	49,5	27,0	20,5	27,4	102,7
Passifs non courants	124,2	148,7	107,5	116,8	-	-	0,0	-	16,7	31,9	-	-
Passifs courants	149,4	89,2	19,7	25,7	0,0	0,0	26,1	54,0	87,1	8,3	16,5	1,2

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé vis-à-vis de INVESTMENT AND FINANCING CORP. LIMITED, une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 148,4 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé vis-à-vis de GLOBAL SHIP LEASE, INC, une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 119,3 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16.

Au 31 décembre 2019, les dividendes déclarés et non encore payés aux actionnaires sont inclus en passifs courants pour un montant de 80,5 millions de Dollars US (cf. note 5.4.2). Ces dividendes ont été payés à Merit et aux autres actionnaires début 2020.

Les salaires et traitements des principaux dirigeants sont inclus dans les charges de personnel pour un montant de 5,8 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2018 (7,5 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2018).

Note 8 - Autres notes

8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges lorsque :

- Il a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers, liée à un événement passé ;
- Il est plus probable qu'improbable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources lors de son règlement ; et
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Jugements et estimations comptables afin de déterminer le risque relatif aux litiges maritimes et sociaux

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et événements connus à la date de clôture en fonction de son expérience passée et au mieux de sa connaissance. Certaines provisions peuvent également être ajustées suite à un événement postérieur à la clôture. Les provisions concernent principalement les litiges avec des tiers comme des chantiers navals, les coûts de restructuration et les réclamations relatives aux avaries maritimes. Certaines provisions requièrent un certain niveau de jugement et d'estimation (cf. notes ci-dessous).

Les provisions sont détaillées comme suit:

	Litiges	Autres risques	Provisions	dont part non courante	dont part courante	Avantages au personnel	dont part non courante	dont part courante
Au 1er janvier 2018	139,8	263,7	403,5	326,6	76,9	190,2	188,0	2,2
Augmentations	42,9	30,9	73,8			21,6		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(28,9)	(5,1)	(34,0)			(2,3)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(6,7)	(39,6)	(46,3)			(19,3)		
Acquisition (disposal) of subsidiaries	-	-	-			(4,2)		
Reclassification to other financial assets (see Note 19)	(0,2)	0,2	(0,0)			(1,3)		
Reclassement de / à autres passifs	-	18,6	18,6			-		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			3,8		
Ecart de conversion	(1,8)	(9,0)	(10,8)			(3,8)		
Au 31 décembre 2018	145,2	259,5	404,7	332,7	72,0	184,6	182,4	2,2
Augmentations	34,4	107,0	141,3			31,1		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(3,6)	(3,0)	(6,6)			(0,2)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(82,3)	(112,5)	(194,8)			(31,4)		
Reclassification of liabilities associated to assets held for sale	-	(112,3)	23,6			-		
Reclassification to other financial assets (see Note 19)	7,4	(112,3)	(105,0)			(0,4)		
Acquisition de sociétés	58,9	142,3	201,2			97,4		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			11,7		
Ecart de conversion	(1,8)	(3,0)	(4,7)			(2,3)		
Au 31 décembre 2019	158,2	301,5	459,7	304,8	154,9	290,5	289,2	1,3

8.1.1 Provisions pour litiges et autres risques et obligations

Litiges

Les provisions pour litiges au 31 décembre 2019 comprennent des provisions pour avaries maritimes et autres litiges encourus dans le cours normal des activités du Groupe (comme au 31 décembre 2018). Aucun de ces litiges ne représente individuellement un montant significatif.

Bien que l'issue de ces procédures judiciaires soit incertaine, la Société estime qu'elle a provisionné tous les passifs probables et évaluables découlant du cours normal des affaires et, par conséquent, ne s'attend pas à ce qu'un passif non provisionné découlant de l'une de ces procédures judiciaires ait un impact significatif sur les résultats d'exploitation, la liquidité, les ressources en capital ou le bilan.

Autres risques et obligations

Les provisions pour autres risques et obligations comprennent principalement :

- Des provisions d'assurance (principalement chez CEVA) liées aux régimes d'auto-assurance qui se basent sur des estimations, basées sur l'expérience historique, du coût final des sinistres en cours et des sinistres encourus mais non reportés à la date de clôture sur les risques conservés par le Groupe;
- Des dispositions de restructuration, y compris les coûts de licenciement du personnel et les coûts de fermeture de site;

- Des provisions pour contrats onéreux, notamment dans les activités de logistique contractuelle où les contrats et engagements associés peuvent durer plusieurs années;
- Des provisions pour démantèlement dans le cadre de contrats de location (voir ci-dessous).

Dans le cadre de l'application d'IFRS 16, la direction s'est appuyée sur des évaluations antérieures pour déterminer si les baux sont onéreux. Par conséquent, la provision pour contrat de location onéreux qui avait été comptabilisée pour un contrat de location spécifique aux États-Unis a été reclassée en diminution du droit d'utilisation pour un montant de 38,8 millions de Dollars.

Comme mentionné dans la note 2.2.1 relative à la première application d'IFRS 16, une provision pour coûts de démantèlement d'un montant de USD 70,4 millions a été évaluée et comptabilisée conformément à IAS 37, afin de refléter les obligations du locataire dans certains contrats de location de conteneurs pour restaurer l'actif loué avant de le remettre au bailleur. Cette provision s'élève à 87,1 millions USD à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, certaines provisions, principalement liées à la mise en cale sèche des navires affrétés, ont été reclassées dans les réserves pour un montant de 8,0 millions USD.

8.1.2 Provisions liées aux avantages au personnel

Les sociétés du Groupe opèrent dans différentes juridictions et disposent de différents régimes de retraite. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La prestation de retraite versée à tous les employés dans le pays d'incorporation du Groupe est qualifiée de régime à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

L'engagement du Groupe au titre des régimes à prestations définies est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, tenant compte des conditions économiques particulières dans les différents pays concernés et des hypothèses actuarielles. Ces obligations peuvent être couvertes par les « actifs des régimes » affectés à ces opérations. Le Groupe procède tous les ans à une évaluation externe de ses obligations.

Evaluation

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », le passif inscrit au bilan au titre des avantages au personnel à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Les gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, il en est de même pour ce qui concerne le rendement des actifs à l'exception des produits d'intérêts.

Les paiements effectués par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus.

Le coût des services afférent aux charges de retraite est présenté dans les charges de personnel au sein des charges d'exploitation. La composante « Intérêts » figure dans les autres produits et charges financiers, nets.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé.

En France, certaines sociétés intervenant dans les terminaux portuaires participent, dans le cadre de conventions collectives et conjointement avec d'autres sociétés (régimes dits « multi-employeurs ») au financement de plans destinés à couvrir les obligations en matière de retraite et les programmes relatifs à l'amiante. Ces programmes sont par nature difficiles à évaluer car ils impliquent de disposer d'informations détaillées qui sont disponibles uniquement sur demande du bénéficiaire pour lui permettre de calculer ses droits individuels de retraite. Du plus, le régime rassemble les actifs de plusieurs employeurs, et les obligations spécifiques à chaque employeur dans le cadre du plan sont donc difficiles à déterminer avec précision, car elles varient d'une année sur l'autre en fonction des niveaux d'activité. Conformément à IAS 19 paragraphe 34, quand il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles sur lesquelles s'appuyer pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies aux plans multi-employeurs, ces plans sont traités comme des régimes à cotisations définies.

Description des plans du Groupe

Les salariés du Groupe ont généralement droit à des prestations de retraite, conformément à la réglementation locale :

- Des indemnités de fin de carrière et une couverture de frais médicaux payées par le Groupe au moment du départ à la retraite (régimes à prestations définies) ; et
- Des prestations de retraite des organismes extérieurs financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Conformément au cadre réglementaire et aux conventions collectives, le Groupe a établi des régimes (d'entreprise ou multi-employeurs) de cotisations définies et de prestations définies en faveur des salariés.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont financés par l'intermédiaire de fonds de pension indépendants ou d'organismes similaires.

Les cotisations sont fixées à l'avance (par exemple basées sur le salaire) et sont payées à ces organismes extérieurs, et les droits du bénéficiaire sont couverts par le fonds de pension. Le Groupe n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer d'autres contributions si jamais le fonds n'avait pas un niveau d'actifs suffisant pour payer à tous les employés leurs prestations au titre de l'année en cours et des années passées. Les contributions des employeurs sont reconnues lors de leurs années de survenance et sont comptabilisées en charges dans les avantages au personnel.

Certaines filiales de CMA CGM, NOL et CEVA contribuent également à des plans négociés collectifs de type multi-employeurs, qui fournissent des prestations de retraite à certains salariés représentés par des syndicats. Ces contributions sont déterminées d'après le contrat de travail initialement négocié. Ces plans sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations définies conformément à IAS 19 paragraphe 34.

Le Groupe a versé 62,9 millions de Dollars US dans ses régimes de retraite à cotisations définies en 2019 (13,7 millions de Dollars US en 2018).

Régimes à prestations définies

Les principaux régimes de retraite à prestations définies peuvent être décrits de la façon suivante :

Indemnités de fin de carrière (France)

En France, les plans d'indemnités de fin de carrière prennent la forme d'un montant forfaitaire payé par l'entreprise aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ à la retraite, et il est prescrit par une convention collective. Ces accords sont négociés par les représentants syndicaux de l'employeur et des salariés, par secteur d'activité et au niveau national. Leur application est obligatoire. Les indemnités de fin de carrière ne sont pas liées aux autres prestations de retraite habituellement applicables en France, comme les prestations versées par la Sécurité Sociale ou les organismes complémentaires (ARRCO et AGIRC).

Article 23 (France)

Les prestations correspondent à une rente payable à un groupe fermé de bénéficiaires. Tous les bénéficiaires sont des retraités. Ce plan a été partiellement externalisé et financé auprès d'un assureur. Les rentes sont tout de même directement payées par l'employeur.

Les pensions sont indexées chaque année sur l'augmentation générale des salaires de l'entreprise. Le conjoint survivant d'un retraité a droit à une pension égale à 60% des prestations de retraite versées au moment du décès.

Médailles du travail (France)

Cet avantage est un montant forfaitaire payable aux salariés quand ils totalisent un nombre d'années d'ancienneté donné.

Indemnités amiante/pénibilité (France)

Dans les activités menées dans les terminaux par certaines filiales du Groupe en France, les salariés ayant cumulé un certain nombre d'années, dans des conditions de travail considérées comme pénibles et/ou ayant été exposés à l'amiante en travaillant dans un terminal, ont le droit de partir à la retraite 2 à 5 années plus tôt que l'âge normal de la retraite.

Les prestations de retraite anticipée sont financées par l'intermédiaire d'un programme d'Etat (amiante) et/ou d'un programme multi-employeurs. Tel qu'indiqué ci-dessus, lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser en tant que régimes à prestations définies les régimes multi-employeurs à prestations définies, ces plans sont traités comme un régime à cotisations définies.

Néanmoins, en cas de départ à la retraite anticipé, les indemnités forfaitaires payables par l'employeur diffèrent des indemnités de fin de carrière et ont été définies par une convention collective locale. Cette somme forfaitaire spécifique est prise en compte dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière des salariés concernés.

Indemnités de fin de carrière (Maroc)

Dans les filiales du Groupe au Maroc, les indemnités de fin de carrière correspondent à un montant forfaitaire payé par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire à la date du départ à la retraite et il est fixé par une convention collective.

Assurance médicale (Maroc)

Les prestations procurent une couverture médicale permanente aux retraités et à leurs ayant-droits, selon certaines conditions. Le programme est un régime complémentaire aux remboursements de l'Assurance Maladie Obligatoire et est assuré par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur local.

Ce coût estimatif du remboursement annuel est indexé chaque année de 2,5% afin de refléter la consommation médicale et l'inflation des coûts.

Indemnités de fin de carrière (Pays-Bas)

Aux Pays-Bas, les indemnités de fin de carrière des filiales du Groupe correspondent à un montant forfaitaire payé par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire à la date du départ à la retraite, et il est fixé par une convention collective.

Régime de retraite (Australie)

En Australie, dans certaines filiales du Groupe, les indemnités de fin de carrière correspondent à une somme forfaitaire payée par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite ou qu'ils démissionnent du Groupe. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire au moment de son départ à la retraite ou de sa démission. Ce programme n'est plus accessible aux nouveaux bénéficiaires.

Plans de congés annuels et plans de congés de long terme (Australie)

Ces plans non financés donnent aux salariés le droit d'épargner des congés annuels en fonction de leur ancienneté.

Régimes à prestations définies de NOL

Les provisions pour avantages au personnel de NOL concernent principalement des prestations fondées sur le salaire de fin de carrière et selon le nombre d'années d'ancienneté du salarié. Ces plans sont principalement relatifs à des salariés localisés au Etats-Unis ainsi qu'à Taiwan.

Aux Etats-Unis, tous les régimes d'employés non-syndiqués ne sont plus accessibles pour des nouvelles cotisations.

Régimes à prestations définies de CEVA

Ceva dispose de différents régimes de retraite à travers le monde, la plupart sont des régimes à cotisations définies. CEVA a peu de régimes à prestations définies dont les principaux sont basés en Italie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

La majorité des paiements de prestations viennent des fonds de pension ; cependant, il y a également des régimes où l'entreprise prend en charge les paiements de prestations lorsqu'ils doivent être acquittés. Les régimes de retraite aux Pays Bas ont changé pour un plan de carrière sans indexation depuis le 1er janvier 2013. Le nouveau régime est traité comme un régime à cotisations définies.

Régime de retraite en Italie

En accord avec le Trattamento di Fine Rapporto (« TFR ») en Italie, les employés se voient attribuer une indemnité de départ au moment de quitter l'entreprise. La réglementation du TFR a changé depuis le 1er janvier 2007 et les employés ont la possibilité de rester sous l'ancienne réglementation ou bien de transférer les futures provisions à des fonds de pension externes. Concernant les provisions liées au TFR postérieures au 1er janvier 2007, elles sont traitées comme des régimes à cotisations définies dans un cas comme l'autre.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les principaux pays sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2019					Au 31 décembre 2018			
	Zone euro	Maroc	Australie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Zone euro	Maroc	Australie	Etats-Unis
Taux d'actualisation	0,83%	2,89%	2,01%	2,03%	3,13%	1,65%	3,50%	3,20%	4,01%
Augmentations de salaires attendues	2,49%	2,50%	3,50%	2,30%	2,50%	2,72%	2,50%	4,00%	2,50%
Inflation à long terme	1,47%	2,00%	n.a.	3,20%	2,50%	1,50%	2,00%	n.a.	2,50%

L'hypothèse d'augmentation des salaires indiquée dans le tableau ci-dessus inclut l'effet de l'inflation à long terme.

Détermination du taux d'actualisation

Zone Euro : Le Groupe a utilisé comme taux de référence l'IBOxx Corporate AA 10+.

Maroc : En raison d'un manque de liquidités sur le marché des entreprises, le Groupe a utilisé un taux moyen d'emprunts d'État reflétant la durée moyenne des régimes (environ 13 ans).

Australie : Le Groupe a utilisé comme taux de référence la moyenne des taux des obligations corporate reflétant la durée moyenne des plans (environ 5 ans).

Royaume-Uni : Le Groupe a utilisé comme taux de référence la courbe « Merrill Lynch AA Corporate yield » avec une durée de 20 ans.

Etats-Unis : Le taux d'actualisation aux Etats-Unis s'analyse plan par plan. De plus, l'usage veut que le taux d'actualisation soit déterminé en utilisant les flux de trésorerie réels, en appliquant une courbe de rendement (ici, la « Citigroup Pension Yield curve ») afin d'obtenir un taux d'actualisation moyen pondéré. Le taux d'actualisation présenté ici est un taux moyen pondéré de régimes à prestations définies.

Evolution des taux

Du fait de la baisse des taux d'intérêt en Europe, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages au personnel ont baissé dans la plupart des pays entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. En prenant en compte tous les impacts comptabilisés en autres éléments du résultat global, l'impact négatif global de la réactualisation des engagements de retraite et des plans médicaux enregistrés en autres éléments du résultat global est de 11,7 millions de Dollars US.

Variation des engagements, actifs de régime et provisions

Le passif net inscrit au bilan se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Passifs	(576,2)	(351,7)
Actifs	285,7	167,1
Passifs nets	(290,5)	(184,6)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Valeur actualisée du passif non financé	(182,1)	(144,5)
Valeur actualisée du passif financé	(394,1)	(207,2)
Juste valeur des actifs	285,7	167,1
Valeur actualisée du passif net	(290,5)	(184,6)

La variation des engagements au titre des régimes à prestations définies s'analyse de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
A l'ouverture	351,7	380,0
Modification de plans - Coûts des services passés	0,2	(0,1)
Coûts des services rendus	21,4	16,9
Intérêts	14,9	9,6
Gains / pertes actuariels	45,2	(7,5)
Cotisations versées	(36,8)	(31,9)
Contributions des employés	(0,1)	(2,1)
Frais payés	(0,0)	(0,0)
Impôts payés	(0,0)	(0,1)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Reclassement	-	-
Acquisition / cession de filiales et autres	181,9	(5,6)
Sorties de plans	-	-
Ecart de conversion	(2,1)	(7,5)
A la clôture	576,2	351,7

Les actifs du régime ont évolué comme suit durant l'exercice :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
A l'ouverture	167,1	189,8
Rendements attendus	7,8	5,5
Gains / pertes actuariels	32,1	(11,3)
Cotisations versées	(17,4)	(17,9)
Contributions de l'employeur	11,9	5,4
Contributions des employés	0,1	0,2
Acquisition / cession de filiales et autres	84,9	0,5
Frais payés	(1,1)	(1,2)
Impôts payés	(0,0)	(0,1)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Ecarts de conversion	0,2	(3,7)
A la clôture	285,7	167,1

La répartition des investissements dans les actifs de régime est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7%	0,8%
Instruments de capitaux propres	15,4%	1,6%
Instruments de dettes	7,9%	1,0%
Immobilier	0,2%	0,4%
Fonds d'investissement	37,5%	61,8%
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	19,7%	28,8%
Autres	14,0%	5,4%

Le tableau ci-après présente les montants comptabilisés au compte de résultat :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
a. Coût de services hors impôts, frais, contributions des employés et primes	21,4	16,9
b. Taxes et dépenses administratives	1,1	1,2
c. Contributions des employés	-	-
d. Coût des services passés / sorties de plans	0,2	(0,1)
e. Règlements non courants	-	-
Total du coût des services	22,8	18,0
a. Intérêt sur dette actuarielle - (produits) / charges	14,9	9,6
b. Intérêt sur actifs - produits / (charges)	(7,8)	(5,5)
c. Intérêt sur plafonnement des actifs - (produits) / charges	-	-
d. Intérêt sur droits aux remboursements - (produits) / charges	(0,0)	-
Frais financiers nets	7,0	4,1
Réévaluation des autres bénéficiaires à long terme	1,4	(0,5)
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat	31,1	21,6
Réévaluation (comptabilisée en autres éléments du résultat global)	11,7	3,8
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat et en autres éléments du résultat global	42,9	25,4

Les montants du passif net comptabilisés au bilan s'analysent de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Engagement net à l'ouverture de l'exercice	(184,6)	(190,2)
Montant de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(31,1)	(21,6)
Ecarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(11,7)	(3,8)
Cotisations de l'employeur	12,2	7,7
Prestations versées directement	19,5	14,0
Acquisition / cession de filiales et autres	(97,0)	5,6
Autres	0,0	-
Ecarts de conversion	2,3	3,8
Engagement net à la clôture de l'exercice	(290,4)	(184,6)

Les obligations relatives aux régimes à prestations définies, les actifs du régime ainsi que les gains ou pertes actuarielles cumulés pour l'exercice en cours et les quatre exercices précédents se présentent de la manière suivante :

	Obligations	Actifs de régime	Passif net	Variations des Gains et pertes actuariel(le)s	
				Régime à prestations définies	Actifs de régime
Au 31 décembre 2015	(163,5)	32,5	(131,0)	0,7	(1,0)
Au 31 décembre 2016	(342,1)	159,5	(182,6)	10,9	12,0
Au 31 décembre 2017	(380,0)	189,8	(190,2)	(4,4)	15,2
Au 31 décembre 2018	(351,7)	167,1	(184,6)	(8,0)	(11,3)
Au 31 décembre 2019	(576,2)	285,7	(290,5)	45,2	32,1

Analyses de sensibilité

La sensibilité des obligations relatives aux régimes à prestations définies aux changements suivants de taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme est la suivante :

Au 31 décembre 2019	Taux d'actualisation	Inflation à long terme
- 25 points de base	13,7	(0,1)
+25 points de base	(12,7)	0,1

8.1.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de contentieux juridiques et fiscaux dans certains pays, incluant entre autres des présomptions de violations de règles de libre concurrence. Certains de ces contentieux, dont l'issue finale est sujette à beaucoup d'incertitudes, peuvent inclure des montants significatifs, qui ne peuvent être quantifiés avec précision à la date de clôture.

Dans tous les contentieux, le Groupe coopère pleinement avec les autorités concernées.

Les principaux passifs éventuels sont les suivants :

Dossier des douanes belges

CMA CGM a été informée en février 2018 par les douanes belges de la découverte de 2 lots de 7 conteneurs de cigarettes, marchandise déclarée en tant que verrerie par le freight forwarder auprès de notre agence Turquie d'Istanbul, pour un transport de Gebze vers Rotterdam.

Début 2020, l'Administration Générale des douanes et accises belges cite l'ensemble des parties dont CMA CGM BELGIUM, CMA CGM SA et CMA CGM TURQUIE en règlement d'amendes pénales, droits d'entrée, droits d'accises significatifs. La portion de ces montants dont serait redevable CMA CGM, en cas de conclusion défavorable de ce dossier, ne peut pas être évaluée de manière fiable.

La Direction et ses conseils externes considère que le Groupe a de solides arguments pour exclure sa responsabilité. L'affaire a été déclarée aux assureurs du Groupe pour étudier le niveau de couverture en cas de conséquences ultimes négatives de ce dossier.

La Direction estime par ailleurs que la procédure pourrait durer plusieurs années.

Sur la base des éléments ci-dessus et notamment le fait qu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable les potentielles conséquences financières de ce dossier, dans l'hypothèse où il y en aurait, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Dossier CIL (CEVA)

CIL Limited (anciennement CEVA Investments Limited), l'ancienne société mère de CEVA Group Plc, est impliquée dans une procédure de liquidation consensuelle aux îles Caïmans et dans une procédure involontaire « Chapter 7 » devant le tribunal du district sud de New York. Le « Trustee » de la procédure « Chapter 7 » a déposé une réclamation contre les anciens administrateurs de CIL Limited, CEVA Group Plc et les entités affiliées concernant principalement la recapitalisation de CEVA en 2013. En 2015, les défendeurs ont déposé des requêtes pour rejeter certaines des réclamations alléguées par le « Trustee », et en janvier 2018, le tribunal a rendu une ordonnance accordant en partie et rejetant en partie les requêtes des défendeurs, y compris le rejet de la réclamation exigible et contestée contre l'un des défendeurs pour défaut de compétence. En juillet 2018, le « Trustee » a déposé une nouvelle plainte ainsi qu'une nouvelle action aux Pays-Bas concernant la créance à payer contestée contre l'entité qui avait été sortie de l'action du tribunal et d'autres entités affiliées au CEVA. Les défendeurs et le « Trustee » ont déposé des requêtes en jugement référé dans l'action du tribunal, qui ont été pleinement informées et débattues devant le tribunal. L'un des créanciers de la procédure de mise en faillite a également déposé une réclamation contre CEVA Logistics AG devant un tribunal de l'État de New York concernant la recapitalisation de CEVA en 2013. La Société ne peut fournir aucune assurance quant à l'issue de ces affaires et il est possible que si le « Trustee » ou le créancier devaient faire valoir leurs droits à ses réclamations, la Société pourrait subir une perte importante en rapport avec ces affaires, y compris le paiement de dommages-intérêts substantiels et / ou en ce qui concerne l'affaire devant le tribunal, le dénouement de la recapitalisation en 2013. Cependant, la Société estime que les réclamations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement.

Un ancien employé de CEVA et actionnaire de CIL aurait intenté un recours collectif contre CEVA Group Plc, entre autres, devant un tribunal de district américain du Middle District de Floride. Le demandeur affirme que CEVA Group aurait dû le traiter différemment dans le cadre de la recapitalisation de 2013. En janvier 2019, CEVA Group a déposé une requête en rejet. Le tribunal a converti la requête en rejet en jugement référé et a ordonné aux parties de poursuivre le jugement référé. Bien que CEVA ne puisse fournir aucune assurance quant à l'issue de cette affaire et qu'il soit possible que CEVA subisse une perte importante, CEVA estime que la réclamation est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement.

Au 31 décembre 2019, le Groupe (via CEVA) déclare un montant net à payer à CIL Limited, d'un montant de 14 millions USD. Cela concerne principalement les accords historiques de conventions de trésorerie internes et est inclus dans les dettes fournisseurs et autres créanciers dans le bilan consolidé du Groupe.

8.2 Autres dettes courantes

Le poste « Autre dettes courantes » comprend la dette correspondante aux sorties de trésoreries futures en lien avec le minimum de dividende garanti à CMHI dans le cadre de la cession des 49% de Terminal Link en juin 2013. Ce passif s'élève à 107,7 millions de Dollars US (116,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2018). Il est en baisse de 8,9 millions de Dollars US en raison principalement de la réévaluation de la capacité de distribution de dividendes de Terminal Link. Cette dernière est maintenant quasi certaine car la période couverte par l'accord se termine en 2019.

La date de paiement de cette dette n'est pas connue à ce jour.

8.3 Engagements hors bilan

8.3.1 Engagements financiers sur les actifs

Contrats de location

Le Groupe applique IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. En application d'IFRS 16, le Groupe reconnaît des droits d'utilisation et des dettes de loyer pour la plupart des contrats de location, sauf concernant les contrats dont la durée est inférieure ou égale à un an (sans option d'achat) ou lorsque l'actif loué n'est pas mis à la disposition du preneur.

Auparavant, le Groupe classait les contrats de location en contrats de location opérationnelle sous IAS 17, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Groupe prend en location des navires, des conteneurs, des terminaux, différents bureaux et entrepôts dans le cadre de contrats de location non résiliables. Le Groupe loue également divers véhicules, remorques et équipements sous forme de contrats de location.

Le montant total des charges de location opérationnelles relatives aux actifs loués qui ne rentrent pas dans le périmètre d'IFRS16 s'élèvent à 1 153,3 millions de Dollars US en 2019 (2 737,8 million de Dollars US en 2018 avant l'application d'IFRS 16).

Par ailleurs, la composante service relative aux actifs loués dans le périmètre d'IFRS16, principalement concernant les coûts de fonctionnement, s'élève à 219,6 millions de Dollars US.

Navires opérés en affrètements à temps (ou location coque nue) et contrats de location de conteneurs qui ne sont pas dans le périmètre d'IFRS 16

Au 31 décembre 2019, le Groupe exploite 393 navires en location dont 188 ont été comptabilisés selon IFRS 16.

Le Groupe est engagé à payer des loyers sur des contrats d'affrètement (incluant les frais de fonctionnement) pour 203 navires avec une maturité résiduelle de 12 mois ou moins. Ce montant représente 162,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2019.

Le Groupe est engagé à payer des loyers relatifs à des contrats de location de conteneurs avec une durée de location résiduelle inférieure ou égale à 12 mois pour un montant de 7,8 millions de Dollars US.

Engagements relatifs aux commandes de navires

Le carnet de commande comprend neuf navires de 23 000 EVP propulsés au GNL, deux navires 1 400 EVP, cinq navires de 15 000 EVP propulsés au GNL et cinq navires 15 000 EVP équipés de scrubbers. Tous les navires du carnet de commande sont déjà financés (cf. ci-dessous).

Les engagements contractuels relatifs à la construction de ces navires peuvent être analysés comme suit (en millions de Dollars US) :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Commandes confirmées		
- unités	23	20
- engagements restants, nets d'acomptes *	1 163,8	1 488,9
- engagements de financement	1 022,4	1 300,4
<i>* dont payable en :</i>		
2019	-	350,5
2020	812,6	851,0
2021	351,2	287,4
Total	1 163,8	1 488,9

Afin de couvrir le risque de non recouvrement des acomptes versés sur les navires en cours en cas de problème pendant la construction, le Groupe reçoit des garanties de la part des banques des chantiers navals pour un montant équivalent aux acomptes versés (cf. note 5.2). Au 31 décembre 2019, ces garanties se rapportent à la construction de 11 navires pour un montant de 397,0 millions de Dollars US (224,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2018 pour 20 navires).

Engagements sur redevances de concession

Le Groupe réalise des activités de manutention portuaire dans le cadre d'accords de concessions à long terme. La majorité des redevances de concessions a été reconnu en dette financière pour les concessions entrant dans le périmètre d'IFRS16 pour les filiales contrôlées par le Groupe.

En outre, le Groupe a accordé des garanties pour un montant actualisé de 846,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2019 pour le paiement des redevances de concessions pour certaines de ces filiales associées ou en contrôle conjoint (838,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

8.3.2 *Autres engagements financiers*

Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons des garanties bancaires ou des lettres de crédit à diverses autorités douanières, propriétaires de terrains, autorités portuaires, fournisseurs et assureurs.

La plupart des facilités de crédit des filiales du Groupe sont garanties inconditionnellement par les principales entités juridiques du Groupe, telles que CMA CGM, CEVA Logistics AG ou NOL Limited. Toutes les obligations au titre de ces facilités sont (sous réserve des principes de sûretés convenus) garanties en priorité par des nantissements sur (i) les actions détenues chez les débiteurs au titre de ces facilités ; (ii) certains comptes bancaires et créances intragroupe dus aux débiteurs ; et (iii) dans le cas des débiteurs constitués aux États-Unis d'Amérique, la quasi-totalité des autres biens et actifs dans la mesure où une sûreté peut y être consentie.

Au 31 décembre 2019, des garanties pour le compte des filiales de CEVA s'élevant à 186,0 millions USD étaient émises mais non tirées. Les obligations au titre des garanties émises par les banques et autres institutions financières ont été garanties par CEVA et certaines de ses filiales.

Les autres engagements financiers s'analysent comme suit :

Engagements financiers donnés

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Garanties bancaires	175,4	262,1
Garanties sur le financement de terminaux portuaires	122,8	135,1
Garanties douanières	8,1	8,7
Autorités portuaires et administrations	16,1	19,1
Autres garanties sur immobilisations non courantes	425,5	503,8
Hypothèque sur participations	4,4	4,8
Nantissement	-	4,4
Autres	95,9	125,4

Les engagements reportés dans le tableau ci-dessus sont principalement constitués de garanties et d'hypothèques données à des tiers en complément des passifs comptabilisés. Cependant, il n'y a pas d'indication, à la date de clôture, qu'un de ces engagements puisse nécessiter une sortie significative de trésorerie du Groupe.

La ligne « Autres garanties sur immobilisations non courantes » concerne principalement l'engagement de CAPEX relatif au système d'information.

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait donné en garantie un montant de 1 640,3 millions de Dollars US de créances d'exploitation dans le cadre de ses programmes de titrisation (1 682,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2018).

Engagements financiers reçus

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Garanties reçues des agents maritimes indépendants	0,9	1,8
Garanties reçues des clients	0,6	4,3
Autres garanties reçues	2,2	45,6

8.4 Événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture

Projet de cession d'un portefeuille de terminaux

Le Groupe s'attend à procéder au closing des principaux actifs du portefeuille avant fin mars et d'encaisser 80% du prix à cette occasion. Le closing finale devrait être réalisé durant le second trimestre.

Evolution du financement du Groupe

Dans le cadre du plan global de refinancement et d'amélioration de la liquidité du Groupe, des échéances de dettes bancaires en 2020 d'un montant de 535 millions de Dollars US ont été décalées.

La facilité d'acquisition de CEVA s'élève à 143 millions de Dollars US à ce jour après un remboursement de 50 millions de Dollars US intervenu depuis le 31 décembre 2019. Le montant résiduel sera intégralement refinancé d'ici au 31 mars.

Situation au Liban

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 225 millions de Dollars US sous forme de dépôts en USD à court terme dans un certain nombre de banques libanaises, inclus dans les équivalents de trésorerie.

L'évolution récente de la situation politique et économique au Liban fait l'objet d'un suivi particulier et la situation sera réévaluée au 31 mars 2020 si nécessaire.

Implémentation de la réglementation IMO 2020

Le 1er janvier 2020, le règlement de l'IMO 2020 est entré en vigueur. La flotte de CMA CGM est en totale conformité avec cette nouvelle réglementation. A partir du mois de janvier 2020, CMA CGM a mis en place une clause d'ajustement de prix de façon à permettre une imputation totale du coût additionnel à ses clients.

Covid-19

Dans les semaines récentes, la Chine a mis en œuvre des mesures de protection contre Covid-19 avec un impact significatif sur la production et les échanges de produits dans le pays et au-delà. L'évolution de Covid-19, ses impacts sur l'économie mondiale et plus spécifiquement sur le Groupe sont difficiles à prévoir dans la mesure où le ralentissement actuel de l'activité pourrait être suivi par un rebond significatif dans un second temps. Le Groupe supervise la situation de manière quotidienne pour assurer la sécurité de ses employés et adapter sa capacité opérationnelle.

Note 9 - Glossaire

BAF

« Bunker Adjustment Factor » est une surcharge facturée par la ligne maritime au client, en augmentation des taux de fret, afin de compenser les fluctuations du prix du carburant.

UGT

Une « Unité Génératrice de Trésorerie » renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

EBIT – Core EBIT (EBIT avant éléments non affectés)

L'« EBIT », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests and Taxes » et correspond au résultat opérationnel.

Le Core EBIT ou « EBIT avant éléments non affectés », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, correspond à l'EBIT tel que défini ci-dessus, diminué de certains éléments non alloués qui sont définis en note 4.1.

EBITDA

L'« EBITDA », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization » et correspond au chiffre d'affaires diminué des charges opérationnelles.

IASB

« International Accounting Standards Board » est le principal organe au sein de la fondation IFRS et se charge de l'établissement, du développement et de la publication des IFRS (telle que définie ci-dessous).

IFRIC ou IFRS Interpretations Committee (IFRS IC)

Le comité d'interprétation des IFRS a pour responsabilité d'interpréter l'application des IFRS, il reporte à l'IASB et doit obtenir l'accord de ce dernier avant de publier ses interprétations.

IFRS & IAS

« International Financial Reporting Standards » & « International Accounting Standards » constituent un référentiel unique de normes publiées et mises à jour par l'IASB dans l'intention d'en faire le référentiel largement appliqué par les pays des économies développées et émergentes. Il permet aux investisseurs et aux utilisateurs des états financiers de comparer la performance financière des sociétés cotées avec leurs compétiteurs internationaux.

LIBOR

« London Inter-Bank Offer Rate » est la référence pour la plupart des institutions financières au sein des marchés financiers et dans le commerce.

NPV

« Net Present Value » est la valeur à la date actuelle de flux futurs de trésorerie d'un actif ou passif, déterminée en appliquant un taux d'actualisation à ces flux de trésorerie.

WACC

Le « WACC » ou « Weighted Average Cost of Capital » ou « coût moyen pondéré du capital » correspond au calcul du coût du capital d'une société dans lequel chaque source de capital est proportionnellement pondérée. Toutes les sources de capital, y compris le capital social, les actions de préférence, les emprunts obligataires et tout autre instrument de dette, sont inclus dans le calcul du WACC.